



Rapport annuel 2013





Welkom

Welcome





Sommaire

01 CHIFFRES CLÉS ET RATIOS	3
Chiffres clés	4
Ratios	5
02 APERÇU DE L'ANNEE	7
Commentaire du Président et des CEO's	8
Kinépolis Group en bref	10
03 RAPPORT DE GESTION	19
Examen des résultats	20
Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	24
Autres informations	36
Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel	37
04 INFORMATION SUR L'ACTION	39
L'action Kinépolis Group	40
05 COMPTES ANNUELS	43
États financiers consolidés	44
Annexes aux états financiers consolidés	48
Rapport du commissaire	84
Comptes annuels abrégés de Kinépolis Group SA	86
Glossaire	89
Calendrier financier 2014-2015	91



Avant-Première 'The Dark Knight Rises', Kinepolis Anvers (B)



01

CHIFFRES CLÉS ET RATIOS



Chiffres clés

NOMBRE DE CINÉMAS	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	TOTAL	
2013	11	7	3	2	23	
VISITEURS (MIO) ⁽¹⁾	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	SUISSE	TOTAL	
2012	9,4	6,3	3,9	0,2	19,8	
2013	9,2	5,8	3,1	0,1	18,2	
2013 par rapp. à 2012	-2,7 %	-8,3 %	-20,0 %	-5,3 %	-7,9 %	
COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (EN '000 €)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits	216 877	231 226	239 170	253 704	254 505	245 980
EBITDA	52 588	57 627	67 996	74 562	72 252	75 006
REBITDA	52 651	58 072	66 512	71 673	74 001	74 634
Marge brute	53 346	59 218	67 019	79 639	82 221	82 111
Résultat opérationnel	28 718	31 822	45 185	53 341	51 673	55 069
Résultat financier	-8 390	-2 305	-5 153	-3 169	-5 859	-5 998
Résultat avant impôt	20 328	29 517	40 032	50 172	45 814	49 071
Résultat de la période	15 186	22 177	28 062	36 471	35 704	37 541
Résultat courant	15 225	20 421	28 039	35 195	37 405	37 395
TAUX DE CROISSANCE ANNUELS	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits	2,1 %	6,6 %	3,4 %	6,1 %	0,3 %	-3,3 %
EBITDA	6,1 %	9,6 %	18,0 %	9,7 %	-3,1 %	3,8 %
REBITDA		10,3 %	14,5 %	7,8 %	3,2 %	0,9 %
Marge brute	7,4 %	11,0 %	13,2 %	18,8 %	3,2 %	-0,1 %
Résultat opérationnel	14,2 %	10,8 %	42,0 %	18,1 %	-3,1 %	6,6 %
Résultat de la période	3,1 %	46,0 %	26,5 %	30,0 %	-2,1 %	5,1 %
Résultat courant	34,1 %	37,3 %	25,5 %	6,3 %	0,0 %	
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE (EN '000 €)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Actifs non courants	299 349	288 153	281 856	272 139	261 868	255 239
Actifs courants	53 035	55 384	44 184	54 814	65 703	55 072
TOTAL DES ACTIFS	352 383	343 537	326 040	326 953	327 571	310 311
Capitaux propres	117 306	132 540	157 318	133 942	108 668	104 657
Provisions et passifs d'impôt différé	17 272	17 676	16 364	18 110	21 466	20 525
Obligations financières à long terme	130 000	86 000	57 437	38 502	81 709	87 917
Obligations financières à court terme	16 536	23 696	22 363	56 020	37 731	19 332
Dettes commerciales et autres dettes	64 894	76 131	65 680	72 649	72 949	70 487
Autres	6 375	7 494	6 878	7 730	5 048	7 393
TOTAL DES PASSIFS	352 383	343 537	326 040	326 953	327 571	310 311
DONNÉES PAR ACTION ⁽²⁾	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits	31,80	34,74	35,95	38,73	43,87	45,29
EBITDA	7,71	8,66	10,22	11,38	12,46	13,81
Résultat	2,22	3,31	4,19	5,53	6,15	6,91
Résultat courant	2,23	3,07	4,21	5,37	6,45	6,88
Capitaux propres, part du Groupe	17,03	19,72	23,41	20,17	18,73	19,27
Dividende brut ⁽³⁾	0,66	0,92	1,26	1,80	2,36	3,19
Pay-out ratio ⁽⁴⁾	30 %	30 %	30 %	30 %	35 %	45 %

(1) Non compris Cinema City Poznan, exploité par le groupe ITIT.

(2) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions pour la période concernée.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant droit à un dividende. En 2013, le calcul est basé sur le nombre d'actions ayant droit à un dividende à la date de ce rapport.

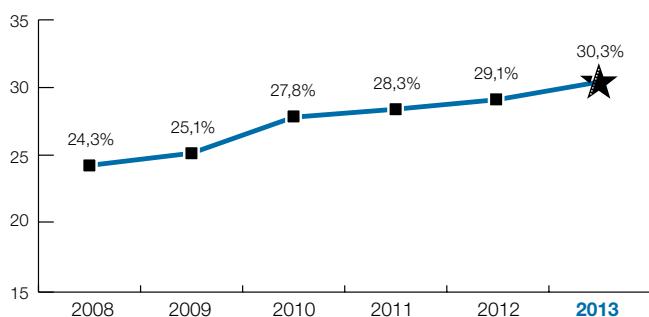
(4) À partir de 2009, basé sur le résultat courant.



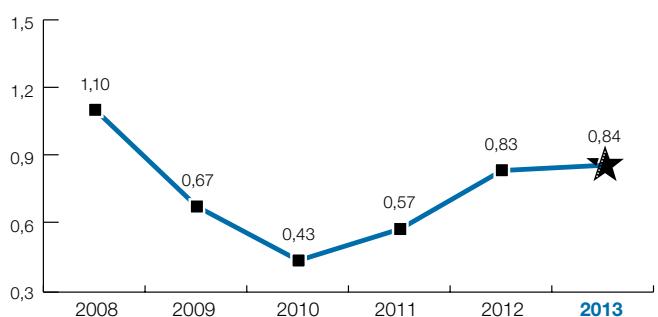
Ratios

RATIOS DE RENTABILITÉ	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EBITDA / Produits	24,2 %	24,9 %	28,4 %	29,4 %	28,4 %	30,5 %
REBITDA / Produits	24,3 %	25,1 %	27,8 %	28,3 %	29,1 %	30,3 %
Marge brute / Produits	24,6 %	25,6 %	28,0 %	31,4 %	32,3 %	33,4 %
Résultat opérationnel / Produits	13,2 %	13,8 %	18,9 %	21,0 %	20,3 %	22,4 %
Résultat de la période / Produits	7,0 %	9,6 %	11,7 %	14,4 %	14,0 %	15,3 %
RATIOS STRUCTURE FINANCIÈRE	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Endettement financier net	129 248	89 364	66 956	76 501	90 200	88 141
Endettement financier net / EBITDA	2,46	1,55	0,98	1,03	1,25	1,18
Endettement financier net / Capitaux propres	1,10	0,67	0,43	0,57	0,83	0,84
Capitaux propres / Total des passifs	33,3 %	38,6 %	48,3 %	41,0 %	33,2 %	33,7 %
Ratio courant	0,73	0,59	0,53	0,43	0,61	0,62
ROCE	9,8 %	12,0 %	16,0 %	19,8 %	21,8 %	22,9 %

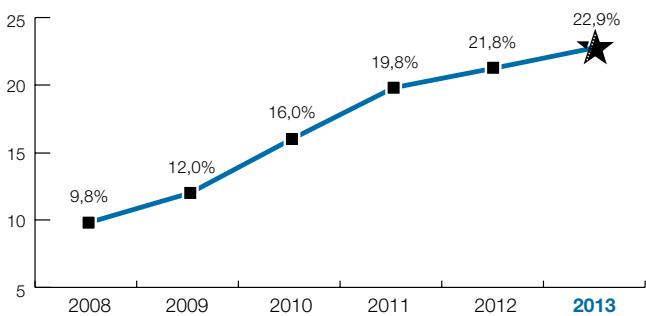
REBITDA / PRODUITS



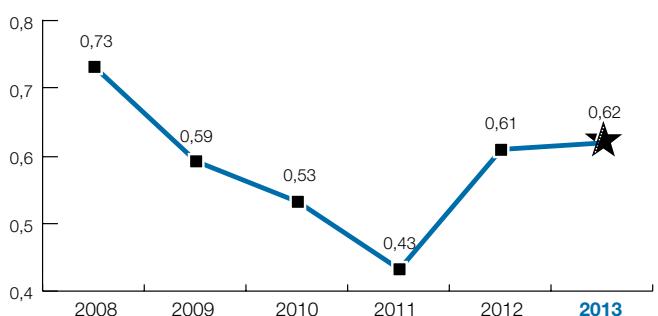
ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES



ROCE



RATIO COURANT



KIN
LISTED
NYSE
EUROPE

Global Achievement Award
in Exhibition



02

APERÇU DE L'ANNÉE



Commentaire du Président et des CEO's

Mesdames, Messieurs,

Cher actionnaire, client et collaborateur,

2013, de nouveau, a été une année passionnante pour Kinépolis. Malgré une fréquentation en baisse, notre Groupe a réussi à réaliser de meilleurs résultats. Cela grâce à la mise en œuvre continue des trois piliers stratégiques sur lesquels le Groupe s'appuie depuis 2008, associée à une optimisation du capital visant la création de valeur pour ses actionnaires.

Le recul des produits de € 254,5 millions à € 246,0 millions a résulté avant tout d'une météo défavorable, de l'absence de grands succès cinématographiques en France et des conséquences de la crise économique en Espagne. Ce n'est que vers la fin de l'année, lorsque l'offre cinématographique s'est enrichie d'une série de succès flamands et internationaux, que la tendance à la baisse a pu être renversée. En fin de compte, Kinépolis a pu accueillir sur l'année 18,2 millions de visiteurs. Ceci n'a pas empêché Kinépolis d'engranger des résultats solides dans pratiquement toutes les autres activités stratégiques, dont le Business-to-business, la distribution de films et la publicité sur écran.

Tant l'EBITDA (+3,8 %, à € 75,0 millions) que le résultat (+5,1 %, à € 37,5 millions) s'affichent en hausse. Le résultat courant est resté stable à € 37,4 millions, le Groupe réussissant à réduire son endettement financier net de € 2,1 millions. Combiné à la poursuite du programme d'optimisation du capital, le résultat par action a progressé de 12,4 % en 2013, atteignant le niveau record de € 6,91 par action.

Le programme de rachat d'actions propres s'est poursuivi sans relâche en 2013. Sur l'année, Kinépolis en a racheté pour un montant total de € 28,8 millions. Avec cette opération, le Groupe a pu optimiser la structure de son capital pour la troisième année consécutive. Sur un résultat courant de € 37,4 millions, le ratio de paiement de 45 % donne un dividende de € 3,19 par action, un bon 35 % de plus qu'en 2012 et la dixième augmentation d'affilée.

Au cours de l'année écoulée, le management de Kinépolis Group a travaillé à la mise au point d'une stratégie d'expansion et, pendant son exécution, à la création d'une série de projets. Ils concernent tant de nouveaux projets que des acquisitions, dans les pays où Kinépolis est actuellement actif ou dans les pays limitrophes. L'approche adoptée consiste chaque fois, par l'implémentation des piliers stratégiques bien connus, à mettre en valeur le potentiel d'amélioration de la cible et donc à créer de la valeur pour les actionnaires.



De g. à dr. Eddy Duquenne, Philip Ghekiere et Joost Bert

Pour l'exercice en cours, Kinepolis se réjouit d'une offre cinématographique attrayante, qui se révèle prometteuse au premier trimestre 2014 déjà. Parallèlement, le Groupe se réjouit de l'attribution du « Global Achievement Award in Exhibition » pendant Cinemacon Las Vegas 2014 au CEO Eddy Duquenne. Ce prix prestigieux, nous le dédions volontiers à l'équipe Kinepolis tout entière.

En 2014, Kinepolis poursuit l'implémentation et l'approfondissement de ses piliers stratégiques, axés sur « the ultimate movie experience » pour les visiteurs de ses salles, un lieu de travail optimal pour ses collaborateurs et la création de valeur pour toutes ses parties prenantes. Le Groupe prépare par ailleurs son expansion par des acquisitions et/ou de nouveaux sites pour mettre l'expérience Kinepolis à la disposition de nouveaux clients. Kinepolis sait que pour cela, elle peut compter sur l'engagement de ses collaborateurs, des cinéphiles, des fournisseurs et de toutes les autres parties prenantes. Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous avez placée en nous.



Global Achievement Award
in Exhibition



Eddy Duquenne
CEO

Joost Bert
CEO

Philip Ghekiere
Président du Conseil d'Administration

Kinepolis Group en bref



Kinepolis Event Center, Anvers (B)

Kinepolis Group est né en 1997 de la fusion des groupes Bert et Claeyns. Le Groupe est entré en bourse en 1998. Kinepolis Group propose un concept de cinéma innovant, qui fait valeur de référence dans le secteur.

Kinepolis Group possède 23 cinémas en Belgique, France, Espagne, Suisse et Pologne. Au-delà de son activité cinématographique, le Groupe est également actif dans la distribution de films, l'organisation d'événements, la publicité sur écran et la gestion immobilière.

1 600 collaborateurs s'attachent quotidiennement à ce que de nombreux visiteurs passent un moment inoubliable.



Le concept Kinepolis s'est de tout temps caractérisé par une volonté permanente d'innovation et de fidélisation de la clientèle.

Ces dernières années, cette volonté s'est traduite par le passage au numérique, le système de réservation des sièges, la programmation active de films adaptée aux préférences du public, le ticketing mobile, l'approche marketing revue ainsi que les nouveaux concepts de magasin et de décoration d'intérieur.

KINEPOLIS EN EUROPE⁽¹⁾

PAYS	CINÉMAS	SALLES
Belgique	11	138
France	7	87
Espagne	3	64
Pologne ⁽²⁾	1	20
Suisse	1	8
TOTAL	23	317

(1) Ce nombre de cinémas et salles fait part de notre portefeuille Real Estate, mais ne sont pas tous utilisés pour les activités cinématographiques.

(2) Exploité par le groupe ITIT



Notre mission et notre stratégie

Kinepolis veut offrir une expérience unique aux amateurs de cinéma et de culture. Nous proposons un programme sur mesure à un groupe cible varié. Kinepolis veut créer de la valeur durable pour les cinéphiles, collaborateurs, actionnaires, partenaires ainsi que pour l'environnement dans lequel on opère. La société entend intégrer les trois piliers de son modèle stratégique dans les principes de l'entrepreneuriat durable.



Kinepolis veut être le **meilleur marketeer**



Kinepolis veut être le **meilleur exploitant de cinémas**



Kinepolis veut être le **meilleur gestionnaire immobilier**

Notre organisation

L'organisation de Kinepolis est adaptée à ses marchés géographiques et se caractérise par une structure plane, de courtes lignes de décision. L'organisation est soutenue par cinq entités opérationnelles : Cinema Operations pour l'exploitation de cinémas, Real Estate pour la gestion immobilière, Kinepolis Film Distribution (KFD) pour la distribution de films, Brightfish pour la publicité sur l'écran et Digital Cinema Services pour le soutien technologique.

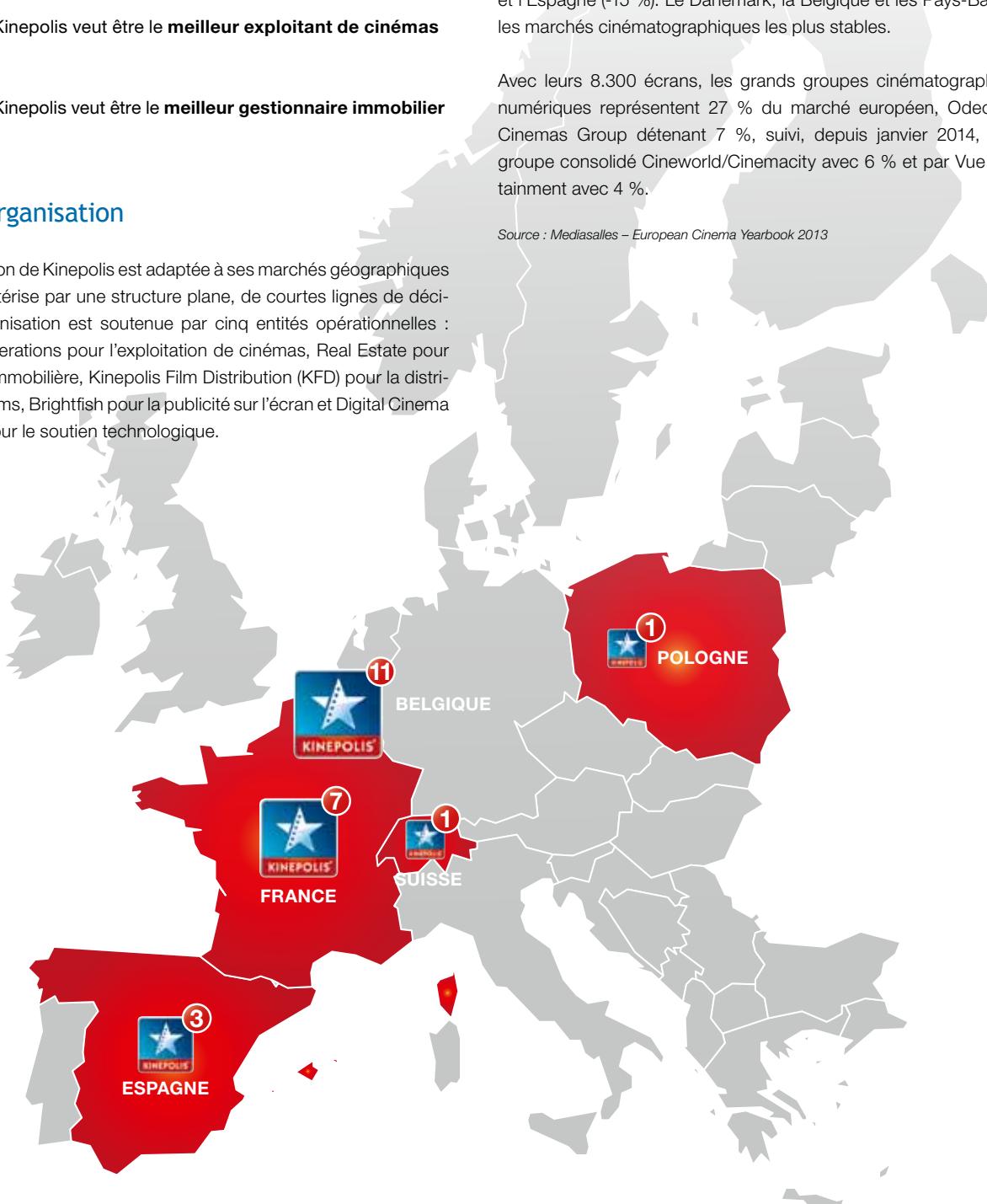
Information relative au marché

En Europe, la fréquentation est en recul de 1,8 % en 2013 par rapport à l'année précédente. En Europe occidentale (19 pays), la fréquentation a baissé de 904,5 millions de visiteurs en 2011, à 881,7 millions en 2012 et à 840,8 millions en 2013. En Europe orientale (16 pays), par contre, la fréquentation a grimpé de 295,5 millions de visiteurs en 2011, à 298,1 millions en 2012 et à 317,7 millions en 2013.

Les pays où la hausse est la plus forte pour l'année 2013 sont la Russie (+8,7 %) et l'Italie (+6 %). Les pays où la baisse est la plus forte en 2013 par rapport à 2012 sont la France (-5,3 %), l'Allemagne (-4,5 %) et l'Espagne (-15 %). Le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas sont les marchés cinématographiques les plus stables.

Avec leurs 8.300 écrans, les grands groupes cinématographiques numériques représentent 27 % du marché européen, Odeon/UCI Cinemas Group détenant 7 %, suivi, depuis janvier 2014, par le groupe consolidé Cineworld/Cinemacity avec 6 % et par Vue Entertainment avec 4 %.

Source : Mediasalles – European Cinema Yearbook 2013



Notre personnel

La « movie experience » unique que le Groupe promet est uniquement réalisable grâce à l'engagement et au talent de ses collaborateurs. Kinepolis est une entreprise apprenante où l'initiative et le développement personnel trouvent leur place. Son ambition en tant qu'employeur consiste à obtenir le meilleur de chacun selon la devise « Plus est en nous ». La création d'une « talent factory » aide Kinepolis à cartographier les talents présents. Le programme « Kinepolis Academy » s'occupe ensuite d'affiner les compétences personnelles des collaborateurs de Kinepolis.

Dans le cadre de la « talent factory », un nouveau système d'évaluation a été lancé fin 2013, basé sur 5 valeurs Kinepolis (Client Focus, Teamwork, Entrepreneurship, Drive et Craftmanship) afin de pouvoir mesurer le comportement et affinité de chaque collaborateur.



Nos activités principales

Kinepolis développe un éventail d'activités divers. Kinepolis Group a six activités principales: Box office, In-theatre sales (ITS), Business-to-business (B2B), la distribution de films, la publicité sur écran et l'immobilier.

BOX OFFICE

Les produits du Box office résultent de la vente de tickets de cinéma.

La fréquentation en est un élément moteur. Elle dépend de plusieurs facteurs clés, dont l'offre de contenu, la météo et les vacances.

Kinepolis optimise toujours la fréquentation de ses complexes. Par l'étendue de son offre cinématographique, Kinepolis atteint un large éventail d'amateurs de cinéma et de culture.

Sur le plan de la programmation, Kinepolis continue à surprendre son public existant. À l'aide d'un système de marketing relationnel permanent, Kinepolis cherche à connaître les préférences de ses clients. Kinepolis veut impliquer le client et optimiser la relation clientèle, notamment par la fourniture de services en ligne et mobiles. Les investissements constants dans le cadre de l'expérience client, comme la numérisation, l'aménagement intérieur et le self-service, sont appréciés de la clientèle. En quantité comme en qualité, le Groupe s'efforce d'atteindre la norme la plus élevée en matière d'infrastructure, de confort, d'organisation et de technologie, ce qui, ces dernières années, a mené à de remarquables innovations.

En 2013, les produits **Box office** s'élevaient à € 131,9 millions, soit une baisse de 5,7 % par rapport à 2012. Ces produits ont moins diminué que le chiffre de fréquentation. Kinepolis a accueilli 18,2 millions de visiteurs en 2013, une baisse de 7,9 % par rapport à 2012.

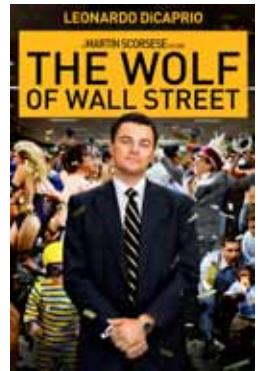




Box office



The Hunger Games : L'Embrasement



Le loup de Wall street



Le Hobbit : La Désolation de Smaug

Par rapport à l'année précédente, la fréquentation a baissé en 2013 suite à la crise économique en Espagne, les nombreux jours de neige au premier trimestre, la vague de chaleur en juillet et août en Belgique et en France et le manque de films à succès locaux.

Au dernier trimestre, la baisse de la fréquentation totale a pu être partiellement compensée par la forte offre cinématographique de cet automne, avec en tête 'Le Hobbit : la Désolation de Smaug'. La Flandre a même fait mieux en 2013 qu'en 2012 grâce au succès époustouflant des films flamands 'Het Vonnis', 'Marina' et 'FC De Kampioenen'. Le dernier mois de l'année a été le meilleur décembre du Groupe depuis 2009 (Avatar).

Le top 5 de 2013 a réuni 'Le Hobbit : la Désolation de Smaug', 'Despicable Me 2', 'The Hunger Games : L'embrasement', 'Fast and Furious 6' et 'Iron Man 3'. Dans tous les pays, les productions hollywoodiennes arrivent en tête. Côté cinéma flamand, c'est 'Het Vonnis' qui a fait le plus d'entrées en 2013.

L'année 2014 a commencé fort avec 'Le Loup de Wall Street' (distribué par Kinepolis Film Distribution) ainsi qu'avec 'Le Hobbit : la Désolation de Smaug', 'Frozen' et 'FC De Kampioenen' (Belgique).

Les autres succès attendus en 2014 sont notamment 'Maléfique', 'La Planète des Singes : L'Affrontement', 'Dragon 2', 'Rio 2', 'Transformers : L'Âge de l'Extinction', 'The Hunger Games : La Révolte – Partie 1', 'Interstellar' et 'Le Hobbit : Histoire d'un aller et retour'.

De même, divers films locaux comme les films flamands 'De Behandeling' ('Le Traitement') et 'Halfweg', les films français 'La Belle et la Bête', 'Le Crocodile du Botswana' et 'Supercondriaque' ainsi que les films espagnols 'Torrente 5' et 'Mortadelo y Filemón' enrichissent l'affiche.



Marina

VISITEURS (MILLIONS) *	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	SUISSE	TOTAL
Nombre de cinémas	11	7	3	1	22
2013	9,2	5,8	3,1	0,1	18,2
2012	9,4	6,3	3,9	0,2	19,8
2013 PAR RAPP. À 2012	-2,7 %	-8,3 %	-20,0 %	-5,3 %	-7,9 %

* La Pologne est exploité par le groupe ITIT.



Opéra au Cinéma: Eugène Onegin – Tchaikovsky

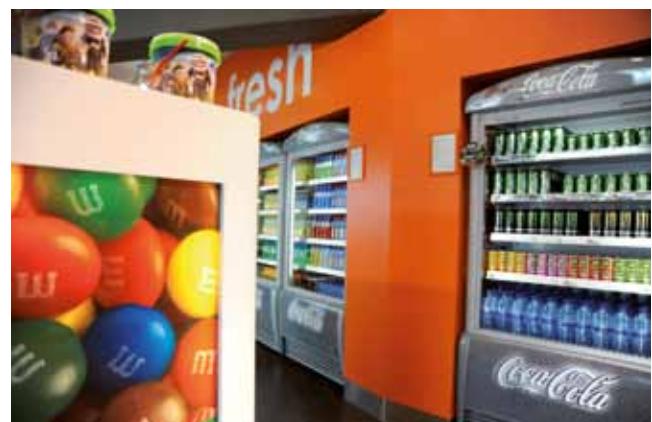
Opéra live, ballet, théâtre et comédies musicales sont complétés entre autres par des concerts comme ceux de Mylène Farmer, TAL et Elton John.

Kinepolis a récemment lancé le **ticketing mobile** dans tous les pays. C'est ainsi que les clients peuvent acheter des tickets sur leur smartphone ou leur tablette et se rendre au cinéma sans imprimer. Kinepolis suit de très près les évolutions du marché du paiement mobile. Pour faciliter davantage les flux de paiement en ligne, Kinepolis a lancé Paypal.

Ces derniers mois, le système de **numérotation et de réservation des sièges** a été étendu avec succès aux cinémas français. Au-delà d'une meilleure expérience client, ce système contribue également à une forte croissance des achats en ligne. Ceci nous permet de mieux identifier les préférences de nos clients et de davantage adapter notre programmation en fonction.

En plus des **représentations d'opéra** – un grand succès –, les **concerts** gagnent également en importance. En 2013, les amateurs du genre se sont rendus à Kinepolis pour des concerts de Metallica, Robbie Williams et Bruce Springsteen.

La « **Family Card** » a été instaurée avec succès en Belgique, en Espagne et en France. Elle permet à tous les membres d'une famille de voir le film au tarif enfant et d'obtenir, en plus, une réduction de 10 % dans les boutiques megacandy.



In-theatre sales (ITS)

IN-THEATRE SALES (ITS)

In-theatre sales (ITS) comprend tous les produits de la vente de boissons, snacks et merchandising dans les complexes cinématographiques. Par des mesures en profondeur, tant sur le plan de l'infrastructure et des concepts de vente qu'en termes d'offre, cette activité n'a cessé de gagner en importance au cours des dernières années.

Aujourd'hui, la plupart des cinémas du réseau Kinepolis disposent de grandes boutiques self-service (megacandies), déterminantes pour le succès croissant des ITS. Dans certains pays, ce concept s'accompagne d'initiatives spécifiques et locales. C'est ainsi que le coin café a acquis une place prééminente dans tous les cinémas Kinepolis français. Au-delà d'une large offre cinématographique qui doit satisfaire aux divers groupes cibles, un assortiment étendu d'aliments et de boissons est offert, qui répond aux préférences de chacun de ces groupes.

Au cours de 2013, les In-theatre sales (ITS) par visiteur ont augmenté de 6,4 %, un nouveau record, ce qui a permis de limiter à -2,0 % la baisse des In-theatre sales totales. La gestion pointue de l'assortiment s'est traduite par une hausse de la consommation par visiteur.

Kinepolis Nîmes a été rénové en décembre et également équipé du concept megacandy, ce qui a immédiatement eu un effet positif sur la vente des ITS locaux.

BUSINESS-TO-BUSINESS (B2B)

Business-to-business (B2B) génère ses produits grâce à une relation et un partenariat privilégiés avec le monde de l'entreprise, avec une offre qui évolue et se diversifie sans cesse. Les produits de cette activité ne sont en rien liés à ceux de la billetterie. En raison de la numérisation, les cinémas sont devenus des salles multimédias, qui ont ouvert un nouveau canal créatif pour les entreprises. Grâce à la projection numérique, à une infrastructure et un service adaptés, à des prospections étendues, à des campagnes médias intensives et à des partenariats réussis, les cinémas Kinepolis s'avèrent le lieu idéal pour les événements B2B. Kinepolis met son infrastructure professionnelle à disposition pour des congrès, avant-premières, événements d'entreprises et fêtes du personnel. Des équipes B2B mènent des actions d'envergure et soutiennent la vente d'événements et de chèques cinéma. En outre, le cinéma est le lieu idéal pour mener des actions publicitaires ciblées autour de marques d'entreprises. Écrans publicitaires, sampling, écrans numériques dans les foyers et sur les panneaux publicitaires... tous les supports y apportent leur contribution.

En 2013, les produits Business-to-business ont augmenté de 1,2 % par rapport à 2012. Cette hausse résulte de la progression des recettes de la publicité sur écran en Belgique et de celle des produits de la vente d'événements d'entreprise et de publicité en salle et de la vente de vouchers aux entreprises.

DISTRIBUTION DE FILMS

Kinepolis Film Distribution (KFD) prend spécifiquement en charge la distribution de films internationaux et nationaux en Belgique et au Luxembourg. Spécialiste des films flamands, KFD occupe à présent une place distinctive dans le paysage cinématographique belge.

Via KFD, Kinepolis indique que l'entreprise porte le film flamand dans son cœur.

En 2013, les produits de la **distribution de films** s'élèvent à € 3,4 millions, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 2012. Cette hausse résulte des sorties par KFD des grands succès 'Marina', 'Het Vonnis' et 'Escape Line' au quatrième trimestre.

En 2013, KFD a notamment distribué 'K3 Bengeltjes', 'Olympus Has Fallen', 'Piet Piraat en het Zeemonster', 'Riddick', 'Sinterklaas en de Pietenschool', 'Walking With Dinosaurs' et 'Bingo'. KFD a également bénéficié en 2013 des produits accrus de vidéo sur demande et de distribution de DVD.



Business-to-business (B2B)



Distribution de films



Publicité sur écran

PUBLICITÉ SUR ÉCRAN

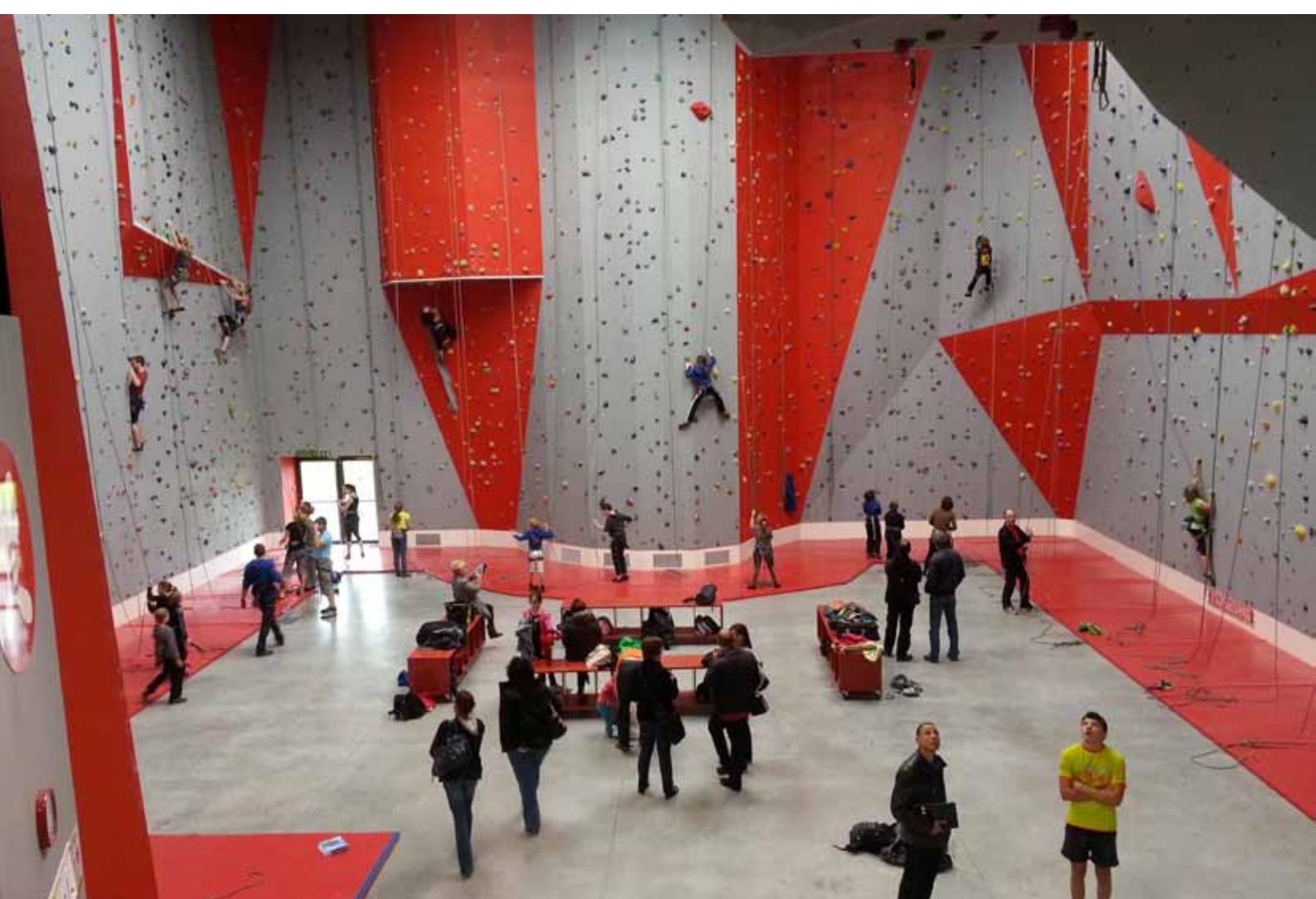
La reprise, fin 2011, de la régie publicitaire Brightfish a été pour Kinepolis le point de départ d'une toute nouvelle activité principale en Belgique.

Par cette acquisition, Kinepolis a réalisé une consolidation durable du marché belge de la publicité sur écran. Parallèlement, Kinepolis a redonné au secteur belge du cinéma un partenaire stable en matière de publicité sur écran.

En 2013, les produits de Brightfish, après élimination des opérations internes au Groupe, étaient aussi élevés qu'en 2012.

REAL ESTATE

Real Estate est une entité à part au sein du Groupe qui coordonne la gestion et le développement du portefeuille immobilier du Groupe. Kinepolis se distingue de nombreux autres exploitants de cinémas par sa position unique en matière d'immobilier. D'ailleurs le Groupe détient la majorité de son parc immobilier. Fin 2013, Kinepolis possédait 23 cinémas, 317 écrans et plus de 94 000 sièges. Quelque 55 000 m² sont loués à des tiers. La clientèle de ces commerces (principalement des magasins et des établissements horeca) est souvent générée par le cinéma qui sert de pôle d'attraction.



Mur d'escalade, Kinepolis Lomme (F)

En 2013, les **produits immobiliers** ont reculé de 1,8 % suite à la baisse des revenus locatifs en Pologne, partiellement associés à la vente de tickets. Le site polonais est le seul cinéma du Groupe à ne pas être exploité en gestion propre.

Le taux d'occupation des surfaces commerciales s'est renforcé dans tous les pays, y compris en Espagne, malgré la crise économique.

Kinepolis Group a conclu au printemps 2013 un accord de vente avec Porsche Inter Auto Polska pour la vente d'un terrain en friche jouxtant le site de Poznan. Porsche prévoit la construction d'un site Audi sur le terrain, avec showroom et atelier.

Le terrain vendu fait partie de la zone devant le cinéma, d'une superficie totale de 5,2 ha. Kinepolis s'est chargé de réaffecter ce terrain anciennement destiné aux loisirs en zone de commerce et retail.

Par ailleurs, Kinepolis a agrandi le bâtiment à Lomme (France) de près de 1 000 m². Kinepolis a loué la construction attenante à l'exploitant de la salle Altissimo qui y a inauguré un nouveau mur d'escalade début juillet.

Les travaux de rénovation de la galerie commerçante de Kinepolis Louvain (Belgique) ont débuté fin 2013.

À la mi-octobre, Kinepolis a inauguré dans son implantation anversoise (B) une boutique de soft-ice sous le nom « Ola Happiness station », où les clients peuvent composer au choix leurs glaces et nappages.

Au printemps 2014, Kinepolis inaugurera « The Magic Forest » dans les murs de Kinepolis Madrid. « The Magic Forest » est un bois ludique de quelque 1 000 m². Jusque 350 enfants peuvent y jouer dans un cadre magique, avec ou sans projection cinématographique. Les parents ou accompagnants peuvent soit voir le film soit prendre place dans le « Magic Forest Lounge » – 300 places assises – où ils peuvent boire un verre et manger un morceau. Ainsi, « The Magic Forest » se prête idéalement à l'organisation de fêtes d'anniversaire avec animation.

Green Star, le projet de durabilité de Kinepolis

Dans un contexte sociétal plus large, Kinepolis ne veut pas se soustraire aux conséquences écologiques, culturelles ou sociales de ses activités. Entreprise durable, le Groupe tient compte de son rôle social global et de son impact potentiel sur toutes les parties prenantes. Le projet de Kinepolis en matière de durabilité a été baptisé « Green Star ».

Dans le cadre du projet Green Star, tous les cinémas belges ont été équipés d'appareils DAE (défibrillateurs automatiques externes) en 2013. Ces appareils permettent de délivrer les chocs électriques nécessaires en cas d'arrêt cardiaque.

Dans le cadre de Green Star toujours, Kinepolis recourt à un système de tri des déchets.



Pour plus d'information sur le projet de durabilité, veuillez consulter la Brochure Green Star sur le site internet Kinepolis via ce code QR.



Pour plus d'informations générales sur Kinepolis Group, veuillez consulter notre Brochure d'entreprise sur le site internet Kinepolis via ce code QR.





03

RAPPORT DE GESTION



Examen des résultats



Kinepolis Braine, Braine-l'Alleud (B)

Malgré la baisse de la fréquentation par rapport à l'an dernier, Kinepolis est parvenu à améliorer le résultat par action.

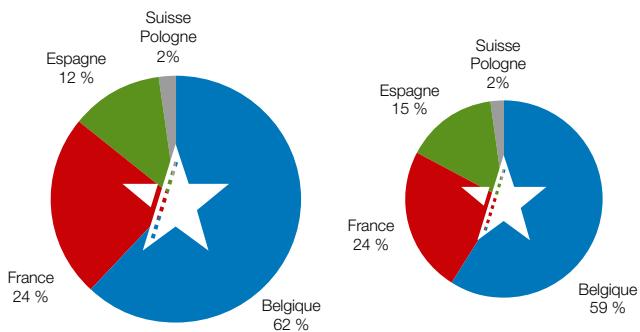
La fréquentation a reculé de 7,9 %, essentiellement en raison de l'absence de films locaux en France, de la crise du pouvoir d'achat en Espagne, de la rudesse de l'hiver début 2013 et de l'été chaud en Belgique et en France. Pratiquement tous les pays ont connu une forte reprise à la fin du quatrième trimestre, une tendance que le succès du cinéma flamand est venue renforcer en Belgique. Malgré la diminution du nombre de visiteurs de 7,9 %, soit 1,6 million, le chiffre d'affaires ne baissait que de 3,3 %, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires par visiteur, la croissance des activités Business-to-business et la hausse des produits de la distribution de films. Cette croissance du chiffre d'affaire par visiteur et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ont engendré une hausse de l'EBITDA courant de 0,9 % à € 74,6 millions et un résultat courant stationnaire à € 37,4 millions. Ce résultat, associé au programme de rachat d'actions propres exécuté en 2013, s'est traduit par une forte création de valeur pour les actionnaires. Le résultat par action a augmenté de 12,4 % et le dividende par action de 35,2 %, sur la base du nombre d'actions ayant droit à un dividende à la date du rapport annuel.

Kinepolis a réalisé un flux de trésorerie libre de € 46,3 millions. Malgré le rachat d'actions propres pour € 28,6 millions (mouvement de caisse), l'endettement financier net recule de € 2,1 millions à € 88,1 millions, l'endettement restant de ce fait au niveau très bas de 1,2 fois l'EBITDA.

Produits

Les produits s'élèvaient à € 246,0 millions, soit une baisse d'à peine 3,3 % par rapport à 2012. Les produits ont moins baissé que la fréquentation, grâce à la hausse des ventes par visiteur et aux activités non liées à la fréquentation telles que la publicité sur l'écran (+11,9 %) et la distribution de films (+11,2 %).

PRODUITS PAR PAYS



La part de la Belgique a augmenté en 2013 en raison de l'évolution de son chiffre de fréquentation, de la poursuite de l'augmentation de ses activités business-to-business et de la hausse des produits de la distribution de films.

Kinepolis voit diminuer les produits totals de la vente de tickets (Box office ; -5,7 %) et de la vente de boissons, snacks et merchandising (In-theatre sales ; -2,0 %), mais par visiteur, tant les produits Box office qu'In-theatre sales ont augmenté.

Les produits se répartissent comme suit :

Les produits **Box office** s'élèvaient à € 131,9 millions, soit une baisse de 5,7 % par rapport à 2012. Ces produits ont moins diminué que la fréquentation grâce à la part accrue de la Belgique, aux ajustements de prix pour compenser l'inflation, à l'intérêt accru pour les contenus alternatifs et aux produits VPF (« Virtual Print Fee »).

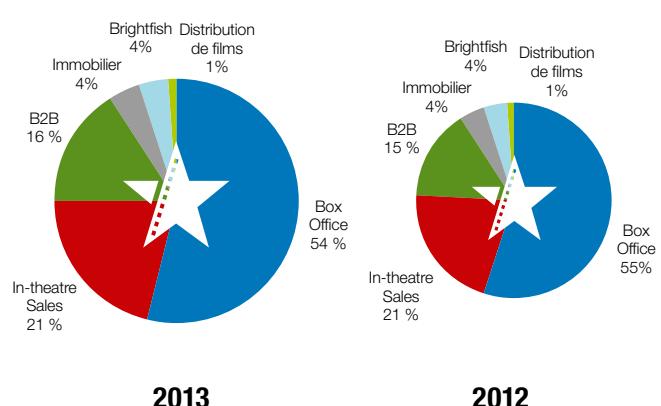
Kinepolis a accueilli 18,2 millions de visiteurs en 2013, une baisse de 7,9 % par rapport à 2012.

Les **In-theatre sales** (ITS) par visiteur ont établi un nouveau record en progressant de 6,4 %, ce qui a permis, malgré la baisse de 7,9 % du nombre de tickets vendus, de limiter à -2,0 % la baisse des In-theatre sales totales.

Les produits **Business-to-business** (B2B) ont augmenté de 1,2 % par rapport à la même période de l'an dernier. Cette hausse résulte de la progression des recettes de la publicité sur l'écran en Belgique et de celle des produits de la vente d'événements d'entreprise et de publicité en salle et de la vente de vouchers aux entreprises.

Les **produits immobiliers** ont reculé de 1,8 % suite à la baisse des revenus locatifs en Pologne, partiellement associés à la vente de tickets. Le site polonais est le seul cinéma du Groupe à ne pas être exploité en gestion propre. À taux de change constants, la baisse se calcule à -1,7 %. Le taux d'occupation des surfaces commerciales s'est renforcé dans tous les pays, y compris en Espagne, malgré la crise économique.

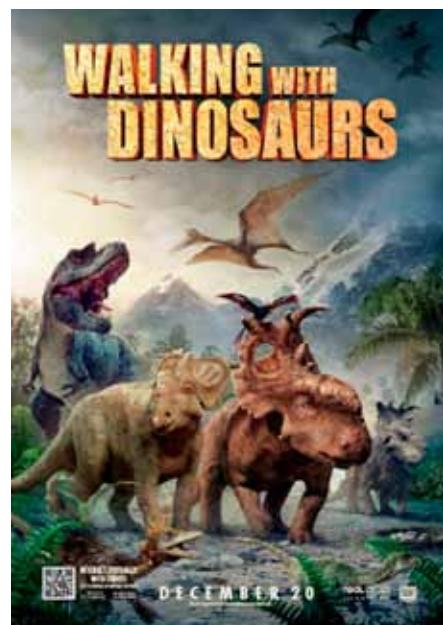
PRODUITS PAR ACTIVITÉ



Les produits Box office s'élèvent à € 131,9 millions, soit une baisse de 5,7 % par rapport à 2012.

Les produits de la **distribution de films** s'élèvent à € 3,4 millions, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 2012. Cette hausse résulte des sorties par KFD des grands succès 'Marina', 'Het Vonnis' et 'Escape Line' au quatrième trimestre. En 2013, KFD a notamment distribué 'K3 Bengeltjes', 'Olympus Has Fallen', 'Piet Piraat en het Zeemonster', 'Riddick', 'Sinterklaas en de Pietenschool', 'Walking With Dinosaurs' et 'Bingo'. KFD a également obtenu en 2013 des produits accrus de vidéo sur demande et de distribution de DVD.

Les produits de la **régie publicitaire** Brightfish, après élimination des opérations internes au Groupe, sont aussi élevés qu'en 2012.



Walking With Dinosaurs





Kinepolis Bruges (B)

REBITDA

L'EBITDA courant (REBITDA) augmente de 0,9 % à € 74,6 millions grâce aux efforts continus en matière d'efficacité et aux mesures d'amélioration de la marge, malgré la baisse de la fréquentation. Suite à l'exercice annuel de réduction du seuil de rentabilité du Groupe qui s'est traduit par une amélioration de l'efficacité et grâce à l'augmentation des produits pas visiteur, la marge REBITDA progresse aussi cette année à 30,3 %, contre 29,1 % en 2012.

Résultat de la période

Le résultat courant de la période s'élève à € 37,4 millions, soit autant qu'en 2012. Ceci résulte de l'augmentation des produits par visiteur, de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la réduction des frais généraux.



Ladies at the Movies, Kinepolis Bruxelles (B)

Le résultat total de la période s'élève à € 37,5 millions par rapport à € 35,7 millions en 2012, soit une hausse de 5,1 %.

Parmi les principaux postes non courants en 2013, on notera la plus-value réalisée sur la vente d'un terrain en friche en Pologne à Porsche Inter Auto Polska (€ 0,9 million), l'extourne d'une provision pour l'annulation de baux (€ 0,5 million) et des frais de transformation (€ -0,5 million).

Parmi les principaux éléments non courants en 2012, on a noté des frais de transformation (€ -1,2 million), une provision pour fin de baux locatifs (€ -0,5 million) et les frais non récurrents liés à la restructuration après la reprises des participations ne donnant pas le contrôle dans Forum Kinepolis Nîmes (€ -0,5 million).

Les charges financières nettes ont dépassé de € 0,1 million celles de 2012. Les charges d'intérêts sont restées pratiquement stables en 2013. La hausse des charges d'intérêts qui résulte de l'émission de l'emprunt obligataire en 2012 a été compensée par la baisse des intérêts sur les autres dettes. Ceci malgré la poursuite de l'optimisation du capital en 2013. L'optimisation totale du capital en 2011, 2012 et 2013 s'élève à € 135,4 millions.

Le taux d'impôt effectif a atteint 23,5 % contre 22,1 % en 2012. La hausse de l'impôt résulte de l'augmentation du résultat avant impôt et de la réduction des pertes reportées.

Le résultat par action passe à € 6,91, soit une augmentation de 12,4 %. Ceci résulte d'une hausse du résultat de la période ainsi que du rachat et de l'annulation d'actions propres en 2013 dans le cadre de l'optimisation de la structure du capital.

Flux de trésorerie libre et endettement financier net

Le flux de trésorerie libre s'élève à € 46,3 millions, contre € 54,1 millions en 2012.

La baisse du flux de trésorerie libre résulte essentiellement de l'évolution du fonds de roulement (€ -7,6 millions) et de la hausse des intérêts payés (€ -2,7 millions), partiellement compensés par une hausse de l'EBITDA et des autres frais financiers (€ 1,7 million) ainsi qu'une réduction des impôts payés (€ 0,3 million) et des investissements en entretien (€ 0,5 million).

Les mouvements du fonds de roulement résultent essentiellement de :

- ★ recettes plus élevées en 2012 de subventions publiques sectorielles en France (CNC) (€ -2,2 millions) et de la créance sur le groupe cinématographique polonais ITIT (€ -1,1 million) ;
- ★ garanties minimales payées par Kinepolis Film Distribution en 2013 pour les années à venir (€ -1,7 million) ;
- ★ la baisse de dettes commerciales fin 2013 suite à un mois de novembre moins bon comparé à 2012 (€ -0,8 million) ;
- ★ la hausse des créances commerciales (Brightfish et B2B) suite aux bonnes performances en décembre 2013 (€ -2,1 millions).

En 2013, le Groupe a investi € 12,0 millions dans l'acquisition de nouveaux actifs immobilisés, soit € 0,8 million de moins que l'année précédente.

L'endettement financier net de Kinepolis s'élève à € 88,1 millions au 31 décembre 2013, soit une baisse de € 2,1 millions par rapport à la fin 2012 (€ 90,2 millions), malgré le rachat d'actions propres à hauteur de € 28,6 millions et la distribution de dividende pour € 13,1 millions. Le ratio EFN/EBITDA reste, malgré l'optimisation de capital, à un niveau conservateur de 1,2.

L'endettement financier brut total, en baisse de € 11,6 millions, s'est établi à € 107,8 millions au 31 décembre 2013 par rapport à € 119,4 millions au 31 décembre 2012.

État de situation financière

Les actifs immobilisés (y compris ceux classés comme détenus en vue de la vente) représentaient, au 31 décembre 2013, € 260,0 millions, soit 84,4 % du total des actifs. Ce montant comprend les terrains et les bâtiments (y compris ceux classés comme détenus en vue de la vente et les immeubles de placements) d'une valeur comptable de € 187,0 millions.

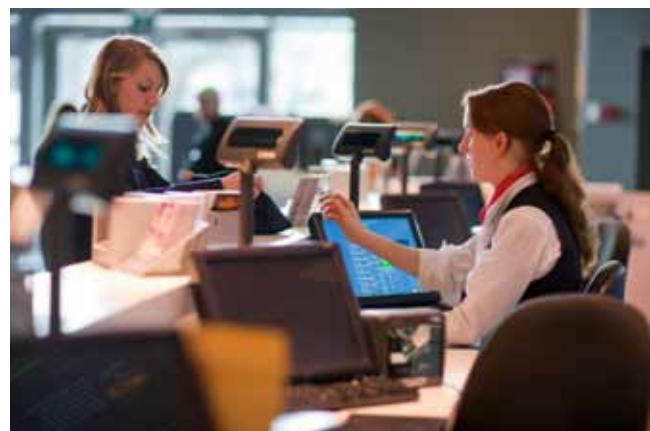
Au 31 décembre 2013, les capitaux propres s'élevaient à € 104,7 millions. La solvabilité s'élève à 33,7 % contre 33,2 % en 2012, après la continuation du rachat d'actions propres en 2013 pour € 28,8 millions et la distribution d'un dividende de € 13,1 millions.

Faits marquants survenus après la fin de l'exercice 2013

Aucun fait marquant n'est survenu après la fin de l'exercice.



Présentation du Global Achievement Award in Exhibition à Mr. Eddy Duquenne, CEO



Box office, Kinepolis Gand (B)

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

En exécution du Code belge de Gouvernance d'Entreprise du 12 mars 2009 (ci-après dénommé le Code), dont Kinepolis Group SA a entériné les dispositions, le Conseil d'Administration du 7 mai 2013 a adopté une version revue de la Charte de gouvernance d'entreprise de Kinepolis Group SA du 18 décembre 2007 (modifiée le 17 décembre 2009). Cette Charte peut être consultée sur le site web de Kinepolis sous la rubrique Relations investisseurs.

Ce chapitre du présent rapport annuel regroupe des informations factuelles sur la politique de gouvernance d'entreprise menée durant l'exercice 2013. Il explique également les dérogations aux articles du Code, conformément au principe « comply or explain » (appliquer ou expliquer).

Capital

Le 31 décembre 2013, le capital social était de € 18 952 288,41 et est représenté par 5 582 654 actions sans indication de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits sociaux.

Après le rachat en 2013 de 276 492 actions propres en application du mandat octroyé par l'assemblée générale Extraordinaire du 19 octobre 2012 (date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire a approuvé un nouveau mandat d'achat, sous certaines conditions, d'un maximum de 1 171 301 actions à des fins de destruction), ainsi qu'après la livraison de 14 000 actions dans le cadre de l'exercice des options et la destruction par le Conseil d'Administration, le 18 décembre 2013, de 273 854 actions propres, Kinepolis détenait, au 31 décembre 2013, 300 523 actions propres représentant une valeur de capital de € 1 020 231. Dans le cadre du mandat précité octroyé par l'assemblée générale extraordinaire, Kinepolis Group SA peut encore acheter 894 809 actions propres à la date du 31 décembre 2013.

Droits au Conseil d'Administration de proposer des candidats

Les statuts prévoient que 8 administrateurs peuvent être nommés parmi les candidats proposés à cet effet par « Kinohold Bis », société anonyme de droit luxembourgeois, pour autant que cette société, ou ses ayants droit, ainsi que toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés) possède(nt) à titre individuel ou collectif, et ce au moment de la proposition du candidat-administrateur comme au moment de sa nomination par l'assemblée générale, au moins 35 % des actions de la Société, étant entendu que si les actions détenues par Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs, ainsi que par toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés), représentent moins de trente-cinq pour cent (35 %) du capital de la Société, Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs n'auront le droit que de proposer un candidat au Conseil d'Administration par tranche d'actions représentant cinq pour cent (5 %) du capital de la Société.

Pactes d'actionnaires

Kinepolis Group SA n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires susceptible d'entraîner une limitation de cession de titres et/ou de l'exercice du droit de vote dans le cadre d'une offre publique de rachat.

Changement de contrôle

Le contrat de crédit conclu le 15 février 2012, entre Kinepolis Group SA et quelques-unes de ses filiales d'une part et Fortis Banque SA, KBC Banque SA et ING Belgium SA d'autre part, prévoit qu'une institution financière participante peut suspendre sa participation audit contrat, le solde de l'emprunt contracté devenant immédiatement exigible en cas de prise de contrôle (telle que définie dans le contrat de crédit) de Kinepolis Group SA par d'autres personnes physiques ou morales que Kinohold Bis (ou ses ayants-droit) et M. Joost Bert.

Les Conditions Générales du Prospectus d'Émission et de Cotation du 17 février 2012 relatives à une émission d'obligations en Belgique prévoient également qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans le Prospectus), chaque titulaire d'obligation aura le droit d'exiger de Kinepolis Group SA le remboursement de tout ou une partie de ses obligations aux conditions figurant dans le Prospectus. Ce prospectus peut être consulté sur le site web de Kinepolis sous la rubrique Relations investisseurs.

Structure de l'actionnariat et notifications reçues

En vertu des notifications reçues en application de l'article 74 de la Loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, Kinepolis Group SA, Kinohold Bis SA, Stichting Administratiekantoor Kinohold, Marie-Suzanne Bert-Vereecke, Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert, agissant en concertation (soit parce qu'elles constituent des « personnes liées » au sens de l'article 11 du Code des Sociétés, soit parce qu'il existe une autre forme de concertation entre elles), et détenant ensemble plus de 30 % des actions avec droit de vote de Kinepolis Group SA, suite aux messages de transparence ultérieurs (dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 et de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes) et aux communications dans le cadre du programme de rachat des actions propres, la situation était comme suit au 31 décembre 2013 :

- ★ Kinohold Bis SA détenait 2 540 010 actions ou 45,50 % des parts de la Société ; Kinohold Bis SA était contrôlée par Kinohold, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais, laquelle faisait à son tour l'objet d'un contrôle collectif par les personnes physiques suivantes (en leur qualité d'administrateurs de la Stichting Administratiekantoor) : Marie-Suzanne Bert-Vereecke, Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert ; Kinohold Bis SA agissait en concertation avec Monsieur Joost Bert ;
- ★ Kinepolis Group SA, contrôlée par Kinohold Bis SA, détenait 300 523 actions, soit 5,38 % des actions propres ;
- ★ M. Joost Bert, agissant en concertation avec Kinohold Bis sa, détenait 41 600 actions ou 0,75 % des actions de la société.



ACTIONNARIAT au 31 décembre 2013

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Kinohold BIS	2 540 010	45,50
Monsieur Joost Bert	41 600	0,75
Kinepolis Group SA	300 523	5,38
Free Float dont :	2 700 521	48,37
- Axa SA	304 711	5,45
- BNP Paribas Investment Partners ⁽¹⁾	194 659	3,49
- Schroders Plc ⁽²⁾	169 496	3,04
TOTAL	5 582 654	100

(1) À la date du rapport annuel, cette participation atteint 5,04 %, suivant une notification de transparence du 07/01/2014.

(2) À la date du rapport annuel, cette participation atteint moins de 3 %, suivant une notification de transparence du 18/02/2014.

Modification des statuts

Les statuts peuvent faire l'objet de modifications moyennant le respect des dispositions du Code des Sociétés.

Conseil d'administration et comités spéciaux

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se compose de sept membres, dont quatre doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et du management. Les administrateurs en question satisfont aux critères de sélection des administrateurs indépendants, énoncés à l'article 526 ter du Code des Sociétés ; ils ont été nommés sur proposition du Conseil d'Administration, conseillé à cet égard par le Comité des nominations et des rémunérations. Dans le cadre de ces nominations, les actionnaires de référence n'ont pas fait usage de leur droit de proposition.

Le Conseil révise régulièrement ses critères de composition ainsi que ceux de ses comités, en fonction des évolutions et perspectives présentes et à venir, compte tenu des objectifs stratégiques. Dans les années à venir, le Conseil veillera à assurer la nécessaire complémentarité et la diversité parmi ses membres, notamment en termes de genre et d'âge, et veillera à préserver l'équilibre entre le renouvellement et la continuité afin de permettre un transfert efficace des connaissances acquises et de l'historique. Le Conseil continuera donc à s'efforcer d'adapter sa composition aux dispositions de l'article 518 bis du Code des Sociétés dans les délais qui y sont prévus. Dans ce cadre, le marché est évalué à intervalles réguliers en vue de détecter à temps de potentiels profils adéquats.

En dérogation à l'article 2.9 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009, le Conseil d'Administration n'a pas désigné de secrétaire, étant d'opinion qu'en raison de la taille réduite de l'entreprise, cette tâche peut être assumée par le Président, avec l'aide du Senior Legal Advisor.

Le tableau à la page suivante récapitule la composition du Conseil d'Administration ainsi que la présence des administrateurs respectifs aux neuf réunions tenues en 2013.

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Outre les tâches conférées au Conseil d'Administration par le Code des Sociétés, les statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Kinepolis, les sujets suivants ont été régulièrement abordés :

- ★ discussion des résultats commerciaux et financiers ainsi que des prévisions mensuelles ;
- ★ l'évolution des indices de satisfaction des clients et du personnel ;
- ★ l'évolution des projets cinémas et immobiliers en cours ;
- ★ l'examen des nouvelles opportunités cinéma et immobilier, avec les décisions nécessaires ;
- ★ la trésorerie actualisée et les prévisions de cash-flow.

Le Conseil d'Administration s'est notamment penché sur :

- ★ la discussion et la mise au point du « profit plan » pour l'exercice suivant ;
- ★ l'élaboration de la stratégie à court et à long terme ;
- ★ le lancement des programmes de rachat des actions propres dans le cadre de l'optimisation de la structure du capital et la destruction des actions propres ;
- ★ les rapports du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité d'audit ;
- ★ l'évaluation et la fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du Management Exécutif ;
- ★ l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- ★ la réforme de l'architecture ICT ;
- ★ les principaux risques auxquels l'entreprise peut être exposée et les mesures visant à les maîtriser.

En fonction des besoins ou de l'opportunité, d'autres thèmes ont été abordés, tels que les ressources humaines, la communication externe, les relations investisseurs, les litiges et les questions juridiques.

Sept réunions au moins sont prévues pour l'année 2014. Des réunions supplémentaires pourront être ajoutées en fonction des nécessités.



Composition et rapport d'activités

du Comité des nominations et des rémunérations

Conformément à ce que prévoit le Code de Gouvernance d'Entreprise, Kinépolis Group SA possède un comité commun unique, le Comité des nominations et des rémunérations. Ce Comité se compose des administrateurs non exécutifs suivants, en majorité des administrateurs indépendants possédant la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de ressources humaines grâce à leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- ★ Monsieur Philip Ghekiere (Président Kinépolis Group SA et Investment Director chez NPM Capital) ;
- ★ MarcVH Consult sprl, dont le représentant permanent est M. Marc Van Heddeghem (ex-Managing Director de Redevco Belgium) ;
- ★ Gobes Comm. V., dont le représentant permanent est M. Rafaël Decaluwe (ex-CEO de Bekaert SA).

Les administrateurs délégués peuvent assister sur invitation aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois en 2013 en présence de tous ses membres pour traiter principalement les points suivants :

- ★ l'évaluation des objectifs pour le Management Exécutif et la fixation de la rémunération variable pour l'exercice 2012 ;
- ★ l'adaptation de la rémunération du management exécutif ;
- ★ les objectifs qualitatifs et quantitatifs du Management Exécutif pour l'exercice 2013, avec la rémunération variable correspondante et le bonus « out-performance » ;
- ★ l'adaptation des indemnités du président du Conseil d'Administration ;
- ★ la composition du Conseil d'administration ;

ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2013

NOM	MANDAT	DATE DE FIN	AUTRES MANDATS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (9)
Monsieur Philip Ghekiere ⁽¹⁾⁽²⁾	Président	2016	/	Toutes les réunions
Monsieur Eddy Duquenne	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
Monsieur Joost Bert ⁽²⁾	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
Monsieur Geert Vanderstappen, représentant permanent de Management Center Molenberg SPRL ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2014	Spector Photo Group SA : Administrateur	Toutes les réunions
Monsieur Marc Van Heddeghem ⁽¹⁾⁽³⁾	Administrateur indépendant	2013	Befimmo SA : Administrateur	3 réunions
Monsieur Marc Van Heddeghem représentant permanent de la sprl MarcVH Consult ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2015	Befimmo SA : Administrateur	5 réunions
Madame Marion Debruyne, représentante permanente de la sprl Marion Debruyne ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2015	Recticel SA : Administrateur	Toutes les réunions
Monsieur Rafaël Decaluwe, représentant permanent de Gobes Comm. V. ⁽¹⁾	Administrateur indépendant	2015	Jensen Group SA : Président	8 réunions

(1) Administrateur non exécutif

(2) Représentant les actionnaires de référence

(3) Mandat arrivé à expiration le 17 mai 2013

- ★ une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- ★ l'élaboration du Rapport des rémunérations.

Composition et rapport d'activités du Comité d'audit

Conformément à l'article 526 bis du Code des Sociétés, le Comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs et indépendants, possédant tous la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de comptabilité et d'audit en raison de leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- ★ Management Center Molenberg sprl, dont le représentant permanent est Monsieur Geert Vanderstappen, qui combine 5 ans d'expérience comme Corporate Officer chez Corporate & Investment Banking à la Générale de Banque avec 7 ans d'expérience opérationnelle en tant que directeur financier chez Spector Photo Group ; il est actuellement Managing Partner chez Pentahold ;
- ★ Gobes Comm. V., dont le représentant permanent est Monsieur Rafaël Decaluwe, ex-CEO de Bekaert SA, qui a accompli une longue carrière de management dans des fonctions financières auprès de diverses entreprises multinationales, parmi lesquelles Samsonite, Fisher-Price et Black & Decker.

Le directeur financier, les administrateurs délégués et l'auditeur interne assistent aux réunions du Comité d'audit.

Les représentants des actionnaires de référence peuvent également y assister sur invitation.





De g. à dr. Raf Decaluwe, Eddy Duquenne, Philip Ghekiere, Joost Bert, Geert Vanderstappen, Marc Van Heddeghem et Marion De Bruyne

En 2013, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en présence de tous ses membres, et a essentiellement abordé les points suivants :

- ★ examen des rapports financiers en général, et en particulier des rapports financiers annuels, non consolidés et consolidés, ainsi que du rapport financier semestriel ;
- ★ examen, définition et suivi des activités d'audit interne, y compris une discussion sur le rapport annuel du département d'audit interne ;
- ★ examen et évaluation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du « plan d'action de gestion des risques » 2013 ;
- ★ examen de l'évaluation des risques 2013 ;
- ★ évaluation de l'efficacité du processus d'audit externe ;
- ★ évaluation du fonctionnement de l'auditeur interne et externe, et définition d'une méthodologie et d'une périodicité pour cette évaluation ;
- ★ monitoring du rapportage financier et de sa conformité aux normes de rapportage en vigueur ;
- ★ proposition de redésignation du commissaire.

Évaluation du Conseil d'Administration, de ses comités et des administrateurs individuels

Sous la conduite de son Président, le Conseil d'Administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et ses prestations, ainsi que celles de ses comités.

Le processus d'évaluation est initié par le Président du Conseil d'Administration, par une procédure écrite. Les résultats sont analysés et discutés par le Comité des nominations et des rémunérations ainsi que par le Conseil d'Administration. Les conclusions nécessaires en sont tirées.

Après l'exercice d'évaluation approfondi réalisé en 2011 et vu la quasi-absence de changement dans la composition du Conseil d'Administration depuis lors, le Comité des nominations et des rémunérations s'est limité, en 2013, à une évaluation succincte du fonctionnement et de la composition du Conseil et de ses comités. Une nouvelle évaluation approfondie aura lieu pendant l'année 2014.



Management Exécutif

Le Management Exécutif se compose des deux administrateurs délégués. Le Conseil d'Administration est compétent pour désigner d'autres membres au Management Exécutif.

Politique Insider Trading - Code de Conduite - Transactions entre entreprises liées

La politique sur les abus de marché a été intégrée dans un « Insider Trading Protocol » applicable aux membres du Conseil d'Administration, aux administrateurs délégués ainsi qu'à toute personne pouvant avoir accès à des informations dites d'initié. Le Protocole impose aux personnes concernées d'exécuter leurs transactions boursières en stricte conformité avec la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier, ainsi qu'avec les directives du Conseil d'Administration. Le directeur financier a été nommé Compliance Officer. À ce titre, il est chargé de veiller au respect des règles relatives aux abus de marché énoncées dans le Protocole.

Début 2013, le Code de Conduite approuvé par le Conseil d'Administration en 2012 a été implanté ; il contient des directives, valeurs et standards relatifs à l'éthique et aux bonnes conduites que Kinepolis souhaite voir appliquer avec les collaborateurs, les clients, les annonceurs, les actionnaires et le grand public.

Les transactions entre entreprises liées, figurant au point 29 des Annexes aux comptes annuels consolidés, ont été accomplies en toute transparence avec le Conseil d'Administration.

Rapport des rémunérations

Kinepolis Group SA recherche la transparence dans l'information sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Management Exécutif aux yeux de ses actionnaires et autres parties prenantes (stakeholders).

Procédure de détermination de la politique et du niveau des rémunérations du Conseil d'Administration et du Management Exécutif

Principes

Les principes de la politique et du niveau des rémunérations des administrateurs et du Management Exécutif sont exposés dans la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

La politique de rémunération des administrateurs et du Management exécutif est élaborée de manière à être adéquate et appropriée afin d'attirer les personnes répondant au profil défini par le Conseil d'Administration, les conserver et les motiver, compte tenu de la grandeur de la société ainsi que de données comparatives externes.

Les principes suivants sont également appliqués :

- ★ Les administrateurs non exécutifs perçoivent un montant fixe pour l'exercice de leur fonction de membre du Conseil d'Administration, suivant le nombre de réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ;

- ★ Les membres des comités perçoivent également un montant fixe lorsqu'ils participent à une réunion de leur comité ; le Président du Comité d'audit et du Comité des Nominations et Rémunerations reçoit, quant à lui, un montant fixe supplémentaire ;
- ★ Le Président du Conseil d'Administration ainsi que les administrateurs délégués reçoivent chaque année une somme fixe pour les réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ;
- ★ Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de primes, ni de programmes d'incitants à base d'actions à long terme, ni d'avantages en nature (sauf le fait de pouvoir participer à un certain nombre de projections cinématographiques par an), ni d'avantages liés aux plans de pension ;
- ★ Le Management Exécutif perçoit une rémunération fixe et également une rémunération variable. Cette dernière dépend de la réalisation des objectifs de management fixés annuellement par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations. Ces objectifs comprennent à la fois un volet quantitatif fixé annuellement et dont le principal critère de réalisation est un niveau déterminé de résultat courant consolidé, et un volet qualitatif correspondant à des objectifs à atteindre en plusieurs années et dont l'état d'avancement est évalué annuellement. La partie variable de la rémunération permet d'aligner les intérêts du Management Exécutif sur ceux du Groupe. Elle génère la création de valeur et la fidélisation. Elle encourage l'optimisation des objectifs de court et de long terme du Groupe et de ses actionnaires ;
- ★ Outre cette rémunération variable, un dépassement substantiel des objectifs quantitatifs peut justifier l'octroi d'un bonus « out-performance » au Management exécutif. Parallèlement, les Administrateurs Exécutifs peuvent bénéficier de programmes d'incitation à long terme sous la forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers de la Société ou de ses filiales ; Les rémunérations du Management exécutif peuvent également comprendre une participation au plan de pension d'entreprise et/ ou l'utilisation d'une voiture de société ;
- ★ Aucun droit de revendication n'est formellement prévu en faveur de la Société pour l'indemnité variable et le bonus « out-performance » éventuellement accordés sur la base de données financières incorrectes ;
- ★ L'indemnité de départ en cas de cessation prématurée du contrat (conclu après le 1er juillet 2009) d'un membre du Management exécutif ne pourra excéder douze (12) mois de rémunération fixe et variable. Dans des circonstances déterminées et justifiées, cette rémunération peut, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations et après approbation préalable de l'Assemblée Générale, dépasser ce montant, toutefois avec un maximum de dix-huit mois (18) de rémunération fixe et variable. En tout état de cause, l'indemnité de départ ne peut dépasser douze (12) mois de rémunération fixe ni tenir compte de la rémunération variable si l'intéressé n'a pas rempli les critères de performance spécifiés dans son contrat.

Procédure

La rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration (sur conseil du Comité des nominations et des rémunérations). La proposition repose sur des montants fixés auparavant et tient compte d'un nombre minimum de réunions effectives du Conseil d'Administration et de ses comités. La répartition

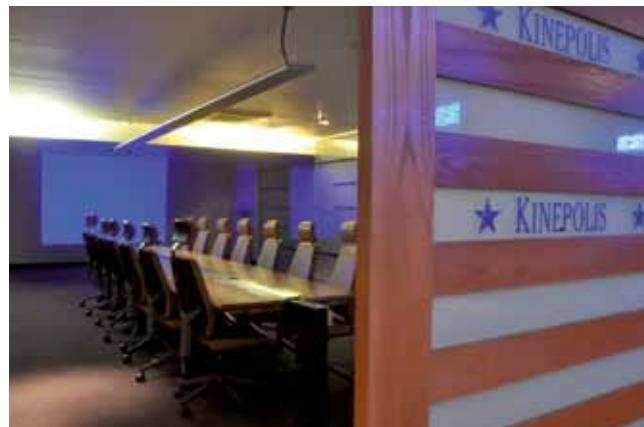
concrète de l'enveloppe globale entre les membres individuels est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations sur la base des présences effectives aux différentes réunions du Conseil d'Administration et de ses comités.

Les montants susmentionnés, fixés en 2011 et adaptés en 2013, s'appuient sur un benchmarking reposant sur des enquêtes réalisées par des parties indépendantes sur les sociétés cotées en bourse et autres, résultant dans les rémunérations suivantes :

- ★ € 87 250 d'indemnité forfaitaire pour la présidence du Conseil d'Administration ;
- ★ € 30 000 d'indemnité forfaitaire pour les participations des Administrateurs délégués aux réunions du Conseil d'Administration ;
- ★ € 32 500 d'indemnité de présence effective à minimum 6 réunions du Conseil d'Administration ; en cas de participation à un nombre inférieur de réunions, l'indemnité sera réduite proportionnellement ;
- ★ € 3 000 pour la présence à une réunion du Comité d'audit ou du Comité des nominations et rémunérations ;
- ★ € 3 750 d'indemnité forfaitaire supplémentaire pour le Président du Comité d'audit et du Comité des nominations et rémunérations.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération ainsi que la politique de rémunération du Management Exécutif sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu des dispositions contractuelles en la matière ainsi que des données comparatives issues d'autres entreprises comparables, cotées en bourse. L'intention est que les rémunérations soient d'une part conformes au marché, d'autre part proportionnelles aux tâches, aux responsabilités et aux objectifs de management.

Les objectifs de management qui conditionnent la rémunération variable et la hauteur de ces objectifs sont proposés annuellement par le Comité des nominations et des rémunérations, puis approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs à la base d'une analyse fournie par le Comité des nominations et des rémunérations. Les objectifs quantitatifs se mesurent par rapport au niveau du résultat courant réalisé sur une base consolidée. Les objectifs qualitatifs à atteindre en plusieurs années sont évalués annuellement en fonction de l'état d'avancement de chaque objectif spécifique.



Espace Business-to-business (B2B), Kinepolis Bruxelles (B)

Sur proposition du Conseil d'Administration, qui estime que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de management sont aussi établis de manière à permettre à la Société d'atteindre ses objectifs à long terme, l'assemblée générale du 17 mai 2013 a donné son accord, conformément à l'article 520 ter du Code des Sociétés, pour que l'intégralité de l'indemnité annuelle variable accordée aux administrateurs délégués pour les exercices 2014 à 2016 se base sur des critères de performances objectifs et mesurables prédéfinis, portant chaque fois sur une période d'un an.

Application de la politique de rémunération aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la politique de rémunération susmentionnée et aux principes y afférents les administrateurs non exécutifs de la Société ont été rémunérés durant l'exercice précédent pour leurs services selon le tableau ci-dessous. Tous les montants sont bruts avant impôts.

Pendant l'exercice précédent, les administrateurs non exécutifs n'ont pas reçu d'autres rémunérations, ni d'avantages, ni de primes à base d'actions ni d'autres formes d'incitations de la Société.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les administrateurs des filiales de la Société, sont couverts par une police « responsabilité civile administrateurs », dont la prime annuelle totale de € 21 850, taxes comprises, est prise en charge par la Société.

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION 2013 (EN €)
CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2013		
Philip Ghekiere	Président du conseil d'administration et du Comité des nominations et rémunérations	97 000
Eddy Duquenne	Administrateur délégué	30 000
Joost Bert	Administrateur délégué	30 000
Geert Vanderstappen (Management Center Molenberg sprl)	Administrateur indépendant	48 250
Marc Van Heddeghem (MarcVH Consult sprl)	Administrateur indépendant	38 500
Marion Debruyne (Marion Debruyne sprl)	Administrateur indépendant	32 500
Rafael Decaluwé (Gobes Comm. V)	Administrateur indépendant	50 500
TOTAL		326 750



Application de la politique de rémunération aux membres du Management Exécutif

Compte tenu des données du benchmarking, des tâches à assumer, des responsabilités et des objectifs de management, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration a fixé en 2013 la rémunération du Management exécutif pour les exercices 2013-2014 en conservant la méthode appliquée précédemment. À la suite d'un benchmarking approfondi par rapport à des entreprises similaires cotées en Bourse, effectué sur la base d'un audit externe et compte tenu de l'amélioration durable des résultats obtenus et de la création de valeur, les rémunérations ont toutefois été adaptées comme suit :

★	sprl Eddy Duquenne :	
-	rémunération fixe :	€ 385 000
-	indemnité variable maximale :	€ 295 000
-	bonus « outperformance » maximum :	€ 165 000
	- défraiement mensuel forfaitaire :	€ 750
★	M. Joost Bert :	
-	rémunération fixe :	€ 300 000
-	indemnité variable maximale :	€ 215 000
	- bonus « outperformance » maximum :	€ 75 000

La somme variable finale à consentir au Management Exécutif dépend de l'accomplissement des objectifs de management annuels pour 2013, objectifs impartis collectivement au Management Exécutif, composés à la fois d'objectifs quantitatifs (le critère étant l'obtention d'un niveau déterminé de résultat courant consolidé) et d'objectifs qualitatifs. Les objectifs sont formulés de façon à refléter non seulement les objectifs à court terme du Groupe, mais aussi ses objectifs à plus long terme.

Supplémentaire à la rémunération variable, en cas de dépassement substantiel des objectifs de management quantitatifs, le Conseil d'Administration peut, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, décider à sa discrétion d'attribuer un bonus « out-performance » susmentionné dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables et les bonus « out-performance » susmentionnés seront payés début 2014 dans la mesure de la réalisation des objectifs 2013.

Pour l'exercice 2013, les objectifs quantitatifs et qualitatifs de management, fixés par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, conditionnant respectivement 70 % et 30 % de la rémunération variable, ayant été atteint en 2012, la rémunération variable a été intégralement payée aux membres du Management exécutif, à hauteur de € 480 000 au total. Le dépassement substantiel en 2012 des objectifs quantitatifs a aussi entraîné le paiement d'un bonus « outperformance » pour un montant de € 225 000.

Enfin, en vertu de modalités contractuelles convenues avant le 1er juillet 2009, en cas de cessation précoce du contrat de l'un des membres du Management Exécutif, dans le cadre d'une modification du contrôle de la Société, l'indemnité de préavis se monte à 24 mois de rémunération fixe ainsi qu'à la partie pro rata de la rémunération variable pour l'année en cours.

Incentives de long terme

Le plan d'options sur actions 2007-2016 (le « Plan ») adopté le 5 novembre 2007 et étendu le 25 mars 2011 par le Conseil d'Administration a pour but de soutenir et de réaliser les objectifs suivants au niveau de la gestion de l'entreprise et du personnel :

- ★ encourager et récompenser les administrateurs exécutifs et les cadres dirigeants de la Société et des entreprises apparentées, pour leur part dans le succès et la croissance à long terme de la Société et des entreprises apparentées ;
- ★ aider la Société et les entreprises apparentées à attirer et à conserver les administrateurs et cadres dirigeants possédant l'expérience et les compétences nécessaires ; et
- ★ lier plus étroitement les intérêts des administrateurs et cadres dirigeants à ceux des actionnaires de la Société et leur donner la possibilité de participer à la création de valeur et à la croissance de la Société.

En 2008, le Président ⁽¹⁾ et les administrateurs délégués ont reçu 69 308 options chacun. En 2009, 30 000 options avaient été attribuées aux cadres dirigeants, 15 000 en 2010, et 47 500 en 2011. Aucune option n'a été attribuée en 2012, mais 7 800 options qui n'étaient pas encore définitivement acquises ont expiré. Aucune option n'a été attribuée en 2013 non plus, mais 9 375 options qui n'étaient pas encore définitivement acquises ont expiré et 14 000 options ont été exercées. Au 31 décembre 2013, 269 249 options attribuées étaient encore en suspens.

Étant donné que l'attribution des options sur actions ne se base pas sur des prestations individuelles ou d'entreprise, elles ne sont pas considérées comme faisant partie de la rémunération variable telle que décrite dans le Code des Sociétés.

On trouvera une description plus précise des caractéristiques de ces options au point 20 des Annexes aux comptes annuels consolidés.

(1) En sa qualité d'ancien administrateur exécutif

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations fixes, les autres éléments de la rémunération (cotisations de pension, assurances, indemnité voiture, etc.) ainsi que la partie variable, tels que versés en 2013 :

NOM	RÉMUNÉRATION	MONTANTS (HTVA) (EN €)
CEO		
Eddy Duquenne sprl	Rémunération fixe ⁽¹⁾	385 000
	Rémunération variable ⁽²⁾	265 000
	Bonus "Outperformance" ⁽²⁾	150 000
	Indemnité voiture ⁽⁴⁾	39 666
	Défraiement	9 000
	TOTAL	848 666
Joost Bert	Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 000
	Rémunération variable ⁽²⁾	215 000
	Bonus "Outperformance" ⁽²⁾	75 000
	Régime de retraite ⁽³⁾	10 318
	Indemnité voiture ⁽⁴⁾	34 152
	TOTAL	634 470

(1) Hors rémunération reçue comme membre du Conseil d'Administration (€ 30 000 par administrateur délégué)

(2) Reçue en 2013 pour des prestations fournies en 2012

(3) M. Joost Bert participe à un plan de pension complémentaire qui prévoit une cotisation annuelle fixe et indexée

(4) Indexable annuellement et hors la carte carburant allouée

Exercices 2014-2015

À ce jour, aucun changement fondamental n'est prévu dans la gestion des deux prochaines années.



Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de maîtrise des risques

Kinepolis Group emploie le « Cadre de référence de Gestion des Risques » développé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Ce cadre intègre les processus de contrôle interne et de maîtrise des risques. Il vise l'identification et la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels et de rapportage, ainsi que les risques en matière de législation et de réglementation, en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Kinepolis Group fait appel à ce modèle dans les mesures prises pour maîtriser les risques susmentionnés au niveau des processus d'exploitation et dans le rapportage financier. Il est appliqué de la façon la plus uniforme possible dans les différentes divisions et filiales. Il couvre les éléments conformément aux prescriptions du modèle de référence, ainsi que les divers rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques.

Rôles et responsabilités

Au sein du Kinepolis Group, la maîtrise des risques n'incombe pas seulement au Conseil d'Administration et au Management Exécutif : chaque employé est responsable de la bonne application en temps utile des différentes mesures de maîtrise des risques dans les domaines de sa fonction.

Les responsabilités du Conseil d'Administration (et de ses comités) et du Management exécutif en matière de gestion des risques sont déjà développées et décrites en détail dans les dispositions légales, le Code belge de gouvernance d'entreprises 2009 et la Charte de gouvernance d'entreprise de Kinepolis Group. En résumé, le Management Exécutif assume la responsabilité finale de la mise en œuvre et de la gestion adaptée du système de maîtrise des risques, tandis que le Conseil d'Administration y exerce un rôle de contrôle.

La mise en œuvre et la gestion du système de maîtrise des risques repose sur une structure de responsabilité pyramidale dans laquelle chaque dirigeant est non seulement responsable de l'introduction et de l'exécution des processus de gestion des risques dans sa fonction mais assume également une fonction de contrôle (surveillance) sur l'implémentation correcte de ces règles par ses subordonnés (lesquels peuvent être à leur tour des dirigeants). De cette façon, le management s'assure que les risques sont adéquatement et complètement gérés dans toute l'entreprise, et en même temps, que les risques y relatés sont abordés de façon intégrée dans les différents processus d'exploitation et départements.

Concrétisation des différents éléments

On trouvera ci-dessous, pour chaque élément du cadre COSO, une brève explication de sa mise en œuvre par le Groupe. La description comprend les principaux éléments et n'est donc pas exhaustive. De plus, les modalités d'application sont régulièrement évaluées et constamment sujettes à modification.

Environnement de contrôle interne

Un environnement interne adéquat est indispensable pour pouvoir appliquer les autres éléments du cadre d'une manière appropriée. Ainsi Kinepolis Group accorde beaucoup d'importance aux valeurs d'intégrité et de comportement éthique. Parallèlement au cadre légal en place, Kinepolis Group encourage les comportements conformes

à ces valeurs et les impose en faisant appel à la fois à des mesures préventives (par ex. règlement du travail, diverses directives et procédures) et à la détection (par ex. procédure d'alerte, inspections du suivi).

Un autre aspect important de l'environnement interne est la structure organisationnelle. Kinepolis présente une structure organisationnelle claire et uniforme, adaptée aux différents pays et processus d'entreprise. Cette structure, la fixation des objectifs, la gestion budgétaire et le processus de rémunération sont aussi harmonisés.

Par ailleurs, la bonne gestion des risques nécessite une formation appropriée et un accompagnement efficace du personnel. Chaque année, les besoins de chaque salarié en termes de formation sont examinés indépendamment des formations déjà obligatoires pour certaines fonctions. Pour les nouveaux managers, il est aussi prévu une formation annuelle d'introduction à la gestion des risques.

Formulation des objectifs

Conformes à la mission de Kinepolis, les objectifs de l'entreprise sont fixés à plusieurs échéances. Comme stipulé dans la charte de gouvernance d'entreprise, les objectifs sont confirmés annuellement par le Conseil d'Administration, qui veille aussi à les aligner sur la politique de l'entreprise de l'acceptation des risques.

Les objectifs (financiers et non financiers) fixés au niveau consolidé sont développés annuellement, de façon graduelle, pour déboucher sur des objectifs cohérents et alignés pour chaque pays, business unit ou département. Au niveau le plus bas, on détermine les objectifs individuels de chaque salarié. La réalisation des objectifs est liée à la politique de rémunération.

La progression par rapport aux objectifs fait l'objet d'évaluations régulières, par les opérations de « business controlling », à partir des rapports de management. Quant aux objectifs individuels, ils sont évalués au moins une fois par an dans le cadre d'un processus ressources humaines formalisé.

Maîtrise interne

Nous entendons par « maîtrise interne » l'identification et l'estimation des risques de l'entreprise, ainsi que la sélection, la mise en œuvre et la gestion des mesures de maîtrise adéquates (y compris les diverses activités de contrôle interne).

Comme indiqué plus haut, il appartient en première instance à chaque manager d'organiser et d'accomplir de façon adéquate les différentes activités de maîtrise interne (y compris le pilotage) dans son propre domaine de responsabilité. En d'autres termes, chaque dirigeant est chargé d'identifier et d'estimer correctement et à temps les risques ainsi que de prendre et de gérer les mesures appropriées. Bien que le dirigeant individuel conserve à cet égard une certaine liberté, Kinepolis s'efforce de standardiser et d'uniformiser au maximum le processus. Ceci prend la forme de l'organisation de formations ERM (COSO) d'entreprise, l'adoption de directives et de procédures structurées ainsi que le recours à des listes standardisées de contrôles internes à effectuer.

Afin de dresser un tableau global du profil de risque de l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinepolis procèdent chaque année à une évaluation des risques. L'opération permet aussi





de déterminer dans quelle mesure les risques résiduels sont acceptables ou non. Dans la négative, des mesures de maîtrise complémentaires sont mises au point.

Information et communication

Pour les besoins de la gestion de l'entreprise en général et de la maîtrise des risques en particulier, Kinépolis Group SA a mis en place des structures, des organes de concertation, des canaux de rapportage et des voies de communication grâce auxquels les personnes concernées disposent à temps des informations correctes dont elles ont besoin dans leurs activités, y compris la gestion des risques. L'information en question est extraite de systèmes « data warehouse » conçus et entretenus pour pouvoir répondre aux besoins du rapportage et de la communication.

Monitoring

Outre la surveillance que la loi, le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 et la charte de Gouvernance d'Entreprise confient au Conseil d'Administration (y compris au Comité d'audit), Kinépolis exerce notamment les activités de pilotage suivantes :

★ Business Controlling

Chaque mois, le Management, assisté par le département Business Controlling, analyse la progression par rapport aux objectifs et explique les écarts. Cette analyse peut révéler des possibilités d'amélioration des activités et mesures de gestion des risques ;

★ Audit interne

Le département Audit interne confronte régulièrement les activités et mesures existantes de gestion des risques aux règles internes et bonnes pratiques. Les possibilités d'amélioration sont examinées

avec le Management et débouchent sur l'exécution des interventions concrètes qui affinent la gestion des risques.

Description des principaux risques de l'entreprise

Pour connaître les principaux risques pesant sur l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinépolis réalisent chaque année une évaluation des risques, qui est ensuite analysée et validée par le Conseil d'Administration. Comme pour les exercices précédents, l'évaluation a revêtu, en 2013 également, la forme d'une consultation écrite des participants. Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus ont permis d'estimer l'ordre de grandeur des risques. Bien que ce procédé distingue sur des bases fondées les risques importants de ceux qui le sont moins, cette estimation, propre à la notion « risques », n'offre aucune garantie quant à la réalisation de ceux-ci. La liste ci-dessous (classée dans un ordre aléatoire) n'est donc pas un inventaire exhaustif de tous les risques auxquels Kinépolis est exposé.

Disponibilité et qualité du matériel fourni

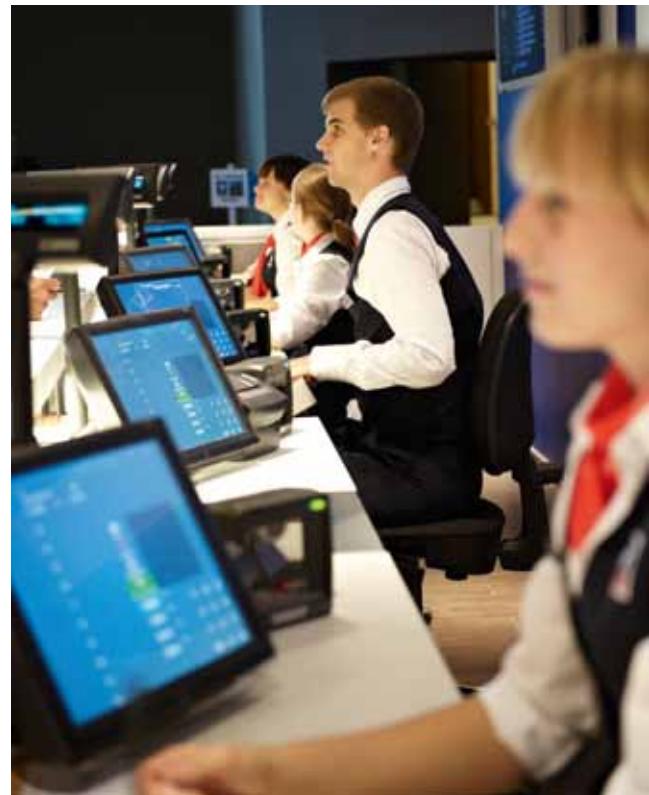
Vu que Kinépolis Group n'a aucune production propre (films, etc.), il dépend de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des films ainsi que de la possibilité de location de ce matériel auprès des distributeurs. Dans la mesure du possible, Kinépolis Group tente à cet égard de prévenir ce risque en entretenant des relations à long terme avec les principaux distributeurs et producteurs, en menant une certaine politique de diversification quant à sa programmation et en opérant lui-même comme distributeur en Belgique. Les investissements dans des projets "tax shelter" doivent être vus sous cet angle.

Effets saisonniers

Les résultats opérationnels de Kinépolis Group peuvent varier selon les périodes étant donné que les producteurs et distributeurs déterminent en toute indépendance par rapport aux exploitants de salles le timing des sorties de films, et du fait que certaines périodes par exemple les vacances – ont traditionnellement un impact potentiel sur la fréquentation des salles. La météo peut, elle aussi, jouer un rôle important dans la fréquentation des salles de cinéma. Kinépolis accepte ce risque dans une large mesure, car une couverture financière coûterait trop cher par rapport au résultat, mais s'efforce d'en atténuer les conséquences, notamment en variabilisant le plus possible la structure de ses coûts.

Concurrence

La position de Kinépolis Group en tant qu'exploitant de salle, comme pour tout produit pour lequel il existe des possibilités de substitution, est soumise à la concurrence. La position de Kinépolis Group peut être influencée par la concurrence croissante d'autres formes de loisirs comme les concerts, événements sportifs, etc. qui peuvent avoir un impact sur le comportement des clients de Kinépolis. Cette concurrence provient d'une part de la présence d'autres exploitants de salles sur le marché où le Groupe est actif et de l'ouverture pos-



sible de nouveaux complexes de salles sur ce marché, et d'autre part de la diffusion et disponibilité croissante de films par d'autres canaux que le cinéma, par exemple la vidéo sur demande, le pay-per-view, internet, etc. Cette évolution peut également être influencée par les périodes de plus en plus courtes entre la première projection d'un film en salle et le moment où les distributeurs le rendent disponible via d'autres canaux, sans compter les améliorations techniques constantes des modes alternatifs de visionnage d'un film. Au-delà des alternatives légales, le secteur du cinéma est également confronté aux téléchargements illégaux. Kinépolis œuvre activement avec les distributeurs à l'élaboration de mesures permettant d'éviter l'éventuelle croissance de la diffusion de films via internet.

Kinépolis Group s'efforce de renforcer sa position concurrentielle d'exploitant de salle par l'implémentation d'une vision stratégique qui cible prioritairement la qualité du service aux clients et de l'expérience cinématographique qui leur est proposée.

Circonstances économiques

Des changements dans la situation économique générale, internationale ou régionale ainsi que le climat économique des régions où Kinépolis Group est actif et susceptibles d'avoir un impact sur les habitudes de consommation des clients et sur les productions de nouveaux films peuvent avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de Kinépolis Group. Kinépolis s'efforce de s'en prémunir par une efficacité interne renforcée et par un suivi très strict des dépenses et des marges. Les risques liés à la concurrence peuvent également augmenter suite aux circonstances économiques changeantes.

Risques liés à des opportunités de croissance

En cas de poursuite de la croissance, les autorités de la concurrence peuvent imposer des conditions et limitations (supplémentaires) à la croissance de Kinépolis Group (voir également « Risques politiques, législatifs et liés aux droits de la concurrence » ci-dessous). En outre, les opportunités de croissance, que ce soit par des rachats ou par la construction de nouveaux sites, comportent certains risques inhérents susceptibles d'avoir un impact négatif sur les objectifs poursuivis. Kinépolis Group examinera donc préalablement en détail les opportunités de croissance, en procédant à une évaluation adéquate des risques et, si nécessaire, prendra les mesures requises pour les gérer.

Risques politiques réglementaires et liés à la concurrence

Kinépolis Group cherche toujours à opérer dans le cadre légal. Une législation nouvelle ou amendée, y compris la loi fiscale, pourrait en effet entraver la croissance et/ou l'exploitation de Kinépolis Group, ou nécessiter des investissements ou des frais supplémentaires. Dans la mesure du possible, ces risques sont gérés activement : Kinépolis Group communique et défend ses positions auprès des instances politiques, administratives et juridiques. De plus, le Conseil belge de la Concurrence a imposé une série de mesures et de restrictions au Kinépolis Group, comme l'obtention de l'accord préalable du Conseil de la Concurrence pour construire de nouveaux complexes de cinéma ou pour reprendre des complexes de salles en Belgique lorsque ceux-ci ne sont pas liés au démantèlement de complexes cinématographiques existants.

Risques technologiques

Le cinéma est très largement informatisé et automatisé. Les bons choix technologiques sont primordiaux pour garantir le meilleur ser-

vice au client. On peut en dire autant du fonctionnement optimal des systèmes de projection et des autres équipements TIC. Kinepolis Group gère ces risques en suivant de près les tout derniers développements technologiques, en analysant régulièrement l'architecture des systèmes pour l'optimiser le cas échéant, enfin en instaurant les bonnes pratiques informatiques.

Risques du personnel

Kinepolis Group est une entreprise de services et dépend de ses collaborateurs afin de pouvoir livrer un service de qualité. Un défi permanent consiste à attirer et à fidéliser dans tous les segments de l'entreprise les cadres et les salariés possédant les connaissances et l'expérience nécessaires. Kinepolis relève ce défi en offrant des conditions de travail attrayantes, une bonne gestion du savoir et une ambiance de travail agréable. Par des enquêtes, Kinepolis mesure la satisfaction de son personnel et apporte les changements qui s'imposent.

Catastrophes naturelles

Des catastrophes naturelles ou événements politiques survenant dans un pays où Kinepolis Group est actif et entraînant des dégâts matériels à un des complexes, une baisse de la fréquentation ou perturbant la livraison des produits peuvent potentiellement avoir un effet négatif sur les activités. Kinepolis tente, par le biais d'une combinaison de mesures préventives (par ex. des choix architectoniques, plans d'évacuation), de mesures de détection (par ex. dispositifs de détection d'incendie) et de conclusion de contrats d'assurance appropriés, de réduire le plus possible l'impact potentiel de tels risques.

Risques d'environnement et risques immobiliers

Vu que Kinepolis Group est propriétaire ou locataire de biens immobiliers, elle est soumise aux règlements et législations applicables en termes d'environnement et de risques immobiliers potentiels. Au-delà des mesures déjà mentionnées visant à limiter les risques politiques et réglementaires, Kinepolis prendra les mesures requises pour éviter les dégâts environnementaux et limiter les risques immobiliers.

Autres risques

Outre les risques susmentionnés liés aux activités, Kinepolis Group peut également être exposé à des risques opérationnels et autres, comme les deux exemples ci-dessous, réglés en 2013 :

- ★ Après l'annulation le 30 septembre 2008 de l'autorisation délivrée par l'urbanisme pour le complexe cinématographique d'Ostende, un nouveau permis a été octroyé en 2013 ;
- ★ La procédure entamée en 2011 par le Parc des Expositions de Bruxelles (PEB), l'exploitant de Brussels Expo, pour obtenir la résiliation du contrat de concession autorisant l'implantation de Kinepolis Bruxelles sur le site du Heysel, a connu une issue favorable et a fait l'objet d'un accord amiable au second semestre de 2013.

Utilisation des instruments financiers

Dans l'exercice de son activité, Kinepolis Group s'expose à divers risques financiers : risques d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité.

Pour la gestion de ces risques financiers, on peut faire appel aux produits financiers dérivés proposés par des tiers. Le recours à ces produits financiers dérivés est subordonné à des contrôles internes stricts et à une réglementation sévère. La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Kinepolis gère son endettement en recourant à une combinaison d'emprunts à court, moyen et long terme. La combinaison d'obligations à taux d'intérêt fixe et variable est déterminée au niveau du Groupe. Fin décembre 2013, l'endettement financier net du Groupe atteignait € 88,1 millions. Kinepolis a conclu des contrats de swap d'intérêts pour gérer les risques de fluctuation des taux. Au 31 décembre 2013, ces couvertures d'intérêt représentaient € 5,0 millions.

Pour couvrir le risque lié au change dans le cadre des obligations d'achat et de garantie, des contrats de change à terme ont été conclus pour un montant nominal de \$ 1,8 million.

Les Annexes aux comptes annuels consolidés expliquent plus en détail comment le Groupe fait face aux risques financiers.

Respect du Code de Gouvernance d'Entreprise

Kinepolis Group applique les règles du Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Conformément au principe « appliquer ou expliquer », la société a décidé qu'il était dans l'intérêt de l'Entreprise et de ses actionnaires de déroger aux articles du Code dans un nombre restreint de cas spécifiques :

- ★ Par dérogation à l'article 5.5. du Code, le Conseil d'Administration estime qu'au vu du nombre limité de membres du Conseil d'Administration, un Comité d'audit composé de deux membres indépendants, tous deux avec la connaissance requise dans les activités de l'audit et de la comptabilité, apporte des garanties suffisantes de bon fonctionnement ;
- ★ Par dérogation à l'article 7.13. du Code, le Conseil d'Administration a approuvé le 5 novembre 2007 le Plan d'options sur actions 2007-2016 pour les administrateurs exécutifs et les cadres supérieurs. Le plan a notamment pour but d'aligner les intérêts des personnes concernées sur ceux de la société en les faisant participer à la future création de valeur, et d'aider la société à proposer une rémunération suffisamment attrayante pour attirer, rétribuer et retenir les candidats adéquats aux fonctions citées. Ces objectifs étant manifestement dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration ne juge pas nécessaire de soumettre la question à l'Assemblée Générale ;
- ★ Par dérogation à l'article 4.6. du Code, les qualifications professionnelles ainsi que les fonctions de l'administrateur à nommer n'étaient pas mentionnées dans la convocation à l'Assemblée Générale du 17 mai 2013, puisque les qualifications concernées sont déjà assez connues au travers des communiqués de presse et des rapports annuels.



Autres informations

Recherche et développement

Dans le cadre des trois objectifs stratégiques, Kinepolis Group a développé quelques nouveaux concepts intégrés dans ses entités opérationnelles, afin de pouvoir garantir une expérience optimale des visiteurs et un profit stable du Groupe.

Politique de conflit d'intérêts

Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a pris trois décisions en application de l'article 523 du Code des sociétés.

Ces décisions concernent :

- ★ l'attribution globale au Management exécutif de la partie variable de la rémunération, à concurrence de € 265 000 à la SPRL Eddy Duquenne et de € 215 000 à M. Joost Bert, vu la réalisation en 2012 des objectifs de management quantitatifs et qualitatifs, ainsi que l'attribution globale d'un bonus « outperformance » de € 150 000 à la SPRL Eddy Duquenne et de € 75 000 à M. Joost Bert, vu le dépassement substantiel des objectifs quantitatifs ;
- ★ la fixation des objectifs de gestion pour l'exercice 2013 ;
- ★ l'adaptation de la rémunération du président du Conseil d'administration à € 87 250 pour la présidence dudit Conseil, € 3 750 pour la présidence du Comité des nominations et rémunérations, à majorer de € 3 000 par participation à une réunion dudit comité.

L'extrait du procès-verbal concernant ce point a été intégré au rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels non consolidés.



Affectation du résultat et dividende

En ce qui concerne les propositions faites à l'Assemblée Générale quant à l'affectation et à la distribution du résultat, le Conseil d'Administration tient compte de différents facteurs, parmi lesquels la situation financière de la société, les résultats de l'exploitation, les flux de trésorerie effectifs et escomptés, et les projets d'expansion.

Pour l'exercice 2013, compte tenu d'un ratio de distribution de 45 % calculé sur le résultat net courant, le Conseil d'Administration propose le paiement d'un montant brut de € 16 847 283, à répartir sur le nombre d'actions qui ont droit à un dividende. Le Conseil d'Administration a fixé le paiement du dividende, sous condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale, au 2 juin 2014 (ex date : 28 mai 2014 ; record date : 30 mai 2014), auprès d'une institution financière au choix de l'actionnaire, contre remise du coupon n° 15.



Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

- ★ les comptes annuels, préparés conformément aux normes en vigueur pour les comptes annuels, dressent une image réelle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats de la Société, ainsi que des sociétés intégrées dans la consolidation ;
- ★ le rapport de gestion du Conseil d'Administration donne une image réelle du développement et des résultats de Kinépolis Group et des sociétés intégrées à la consolidation, ainsi que des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Eddy Duquenne
CEO



Joost Bert
CEO



Eddy Duquenne et Joost Bert



04

INFORMATION SUR L'ACTION



L'action Kinépolis Group



Kinépolis Gand (B)

NOMBRE D'ACTIONS	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions au 31 décembre	6 930 778	6 930 778	6 930 778	6 581 355	5 856 508	5 582 654
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ¹	6 819 329	6 655 040	6 653 547	6 550 294	5 800 963	5 431 812
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées ²	6 819 329	6 658 679	6 738 645	6 660 484	5 966 251	5 628 307

L'ACTION EN BOURSE	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cours de clôture au 31 décembre (en €)	16,45	29,40	50,99	55,16	81,99	115,1
Valeur boursière au cours de clôture (en '000 €)	114 011	203 765	353 400	363 028	480 175	642 563
Cours le plus bas de l'année (en €)	16,20	14,20	28,50	44,5	54,2	79,9
Cours le plus haut de l'année (en €)	34,50	31,03	52,45	59,95	83,61	117,3
Volume des échanges annuels	1 618 734	2 929 380	4 066 070	2 719 592	2 174 524	1 366 053
Volume moyen des échanges journaliers	5 907	11 552	15 977	10 582	8 494	5 357



(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires: nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres

(2) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées: nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions

ÉVOLUTION DU COURS ET DU VOLUME SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



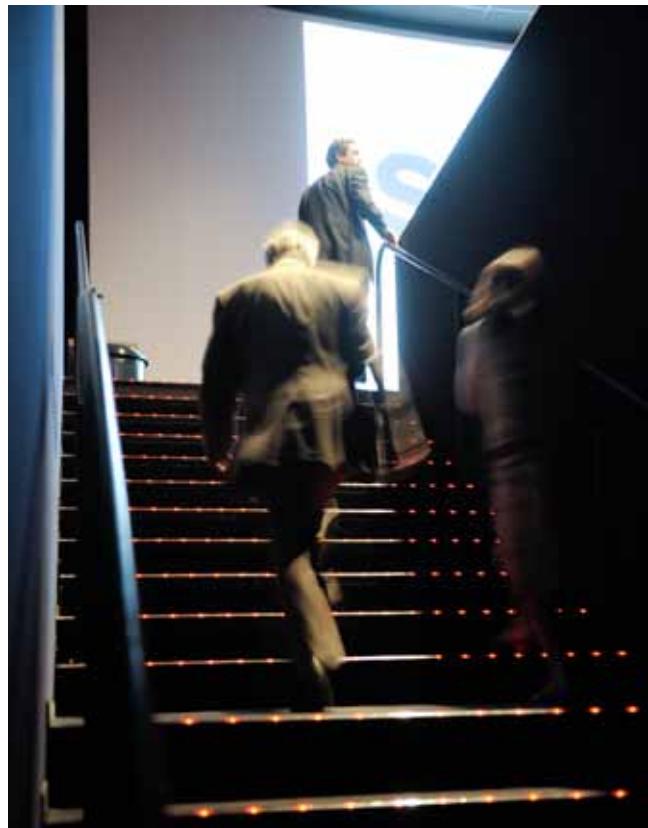
L'action Kinépolis Group (ISIN: BE0003722361 / Mnemo: Kin) est coté sur **NYSE Euronext Brussels** depuis le 9 avril 1998, sous le compartiment B, Mid Caps et est 14e sur la liste indice VLAM21.

Depuis le 28 septembre 2012, l'action Kinépolis fait également partie de l'**indice IN.flanders**, un indice d'actions unique, axé sur la durabilité et implanté par VWD Group Belgium en collaboration avec KBC Asset Management. L'indice IN.flanders synthétise les cours des actions des principaux employeurs de la Flandre. Il ne s'agit pas uniquement d'entreprises qui créent de l'emploi en Flandre, mais aussi d'entreprises flamandes qui soutiennent l'économie locale par leur expansion internationale.



Global Achievement Award
in Exhibition

KIN
LISTED
NYSE
EURONEXT





05

COMPTES ANNUELS



Compte de résultats consolidés

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2012	2013
Produits	3	254 505	245 980
Coûts des ventes		-172 284	-163 869
Marge brute		82 221	82 111
Frais de commercialisation		-16 175	-15 240
Charges administratives		-15 098	-13 638
Autres produits opérationnels	4	1 271	2 681
Autres charges opérationnelles	4	-546	-845
Résultat opérationnel		51 673	55 069
Produits financiers	7	1 530	1 206
Charges financières	7	-7 389	-7 204
Résultat avant impôt		45 814	49 071
Charge d'impôt	8	-10 110	-11 530
Résultat de la période		35 704	37 541
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		35 704	37 541
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de la période		35 704	37 541
Résultat de base par action (€)	19	6,15	6,91
Résultat dilué par action (€)	19	5,98	6,67

Etat consolidé du résultat global

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2012	2013
Résultat de la période		35 704	37 541
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :			
Écarts de change		831	-393
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur		264	84
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat		431	480
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		215	-194
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		1 741	-23
Résultat global total de la période		37 445	37 518
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		37 445	37 518
Participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat global total de la période		37 445	37 518

Les notes des pages 48 à 89 font partie intégrante des états financiers consolidés.



État consolidé de situation financière

au 31 décembre

ACTIFS

EN '000 €	ANNEXE	2012	2013
Autres immobilisations incorporelles	9	3 315	3 016
Goodwill	10	18 761	18 761
Immobilisations corporelles	11	214 426	206 871
Immeubles de placement	12	11 449	12 056
Actifs d'impôt différé	13	746	1 113
Autres créances	15	13 144	13 395
Autres actifs financiers		27	27
Actifs non courants		261 868	255 239
Stocks	14	3 249	3 359
Créances commerciales et autres créances	15	23 298	25 176
Créances d'impôt courant		1 656	523
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	28 827	19 293
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	17	8 673	6 721
Actifs courants		65 703	55 072
TOTAL DES ACTIFS		327 571	310 311

PASSIFS

EN '000 €	ANNEXE	2012	2013
Capital	18	18 952	18 952
Prime d'émission	18	1 154	1 154
Réserves consolidées		89 750	86 132
Réserves de conversion		-1 188	-1 581
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		108 668	104 657
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		108 668	104 657
Obligations financières	21	81 709	87 917
Provisions	22	3 776	3 016
Passifs d'impôt différé	13	17 415	17 509
Instruments financiers dérivés	24	144	
Autres dettes	25	8 624	8 104
Passifs non courants		111 668	116 546
Dépassements bancaires	16	42	581
Obligations financières	21	37 689	19 332
Dettes commerciales et autres dettes	23	64 325	62 383
Provisions	22	275	715
Instruments financiers dérivés	24	490	60
Impôts courants		4 414	6 037
Passifs courants		107 235	89 108
TOTAL DES PASSIFS		327 571	310 311

Les notes des pages 48 à 89 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2012	2013
Résultat avant impôt		45 814	49 071
Ajustements pour :			
Amortissements	6	19 971	20 005
Provisions et réductions de valeur		607	-68
Subsides en capital	4	-753	-664
(Plus-) Moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles	4	-6	-909
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et écarts de change non réalisés		-223	-9
Escompte de créances à long terme	7, 22	-764	-731
Paiements fondés sur des actions	5	475	181
Réductions de valeur investissements « Tax Shelter »	7	553	539
Amortissements des frais de refinancement		174	209
Charges et produits d'intérêts	7	4 962	4 851
Variation des stocks		-224	-193
Variation des créances commerciales et autres		5 295	-2 130
Variation des dettes commerciales et autres		-1 819	-1 980
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		74 062	68 172
Impôt sur le résultat payé		-9 575	-9 239
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		64 487	58 933
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	9	-1 011	-951
Acquisitions d'immobilisations corporelles et immeubles de placement	11, 12	-11 743	-11 086
Produits de cessions d'immobilisations corporelles		17	1 851
Trésorerie nette provenant des activités de placement		-12 737	-10 186
Réduction de capital		-93	-8
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	10	-4 740	
Provenant des emprunts		214 419	102 641
Remboursements d'emprunts		-188 461	-114 998
Paiement des frais de refinancement		-1 130	
Intérêts payés		-2 133	-4 873
Intérêts perçus		36	21
Achat et vente d'actions propres		-47 876	-28 459
Dividendes payés		-10 562	-13 096
Trésorerie nette provenant des activités de financement		-40 540	-58 772
Augmentation nette de trésorerie		11 210	-10 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	16	17 544	28 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	16	28 785	18 712
Écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		31	-48
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		11 210	-10 025

Les notes des pages 48 à 89 font partie intégrante des états financiers consolidés.



État consolidé de variation des capitaux propres

au 31 décembre

EN '000 €	2013							
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						PARTICIPIATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE D'Actions PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
AU 31 DÉCEMBRE 2012	20 106	-1 188	-409	-8 876	2 493	96 542		108 668
Résultat de la période						37 541		37 541
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :								
Écarts de change			-393					-393
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur				84				84
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat				480				480
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global				-194				-194
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	-393		370					-23
Résultat global total de la période	-393		370			37 541		37 518
Dividendes versés						-13 085		-13 085
Achat / vente d'actions propres				-28 478		-146		-28 624
Annulation d'actions propres				28 538		-28 538		
Paiements fondés sur des actions					104	77		181
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres				60	104	-41 692		-41 528
Achats de participations ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle								
AU 31 DÉCEMBRE 2013	20 106	-1 581	-39	-8 816	2 597	92 390		104 657

EN '000 €	2012							
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						PARTICIPIATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE D'Actions PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
AU 31 DÉCEMBRE 2011	20 106	-2 019	-1 319	-9 489	2 018	122 830	1 815	133 942
Résultat de la période						35 704		35 704
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :								
Écarts de change			831					831
Couvertures de flux de trésorerie – partie efficace de la variation de juste valeur				264				264
Couvertures de flux de trésorerie – reclassées en résultat				431				431
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global				215				215
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	831		910					1 741
Résultat global total de la période	831		910			35 704		37 445
Dividendes versés						-10 578		-10 578
Achat / vente d'actions propres				-47 876				-47 876
Annulation d'actions propres				48 489		-48 489		
Paiements fondés sur des actions					475			475
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres				613	475	-59 067		-57 979
Achats de participations ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle						-2 925	-1 815	-4 740
AU 31 DÉCEMBRE 2012	20 106	-1 188	-409	-8 876	2 493	96 542		108 668

Les notes des pages 48 à 89 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Annexes aux comptes annuels consolidés

1. Principes comptables significatifs
2. Informations sectorielles
3. Produits
4. Autres produits et charges opérationnel(l)e)s
5. Frais de personnel et autres avantages sociaux
6. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature
7. Produits et charges financiers
8. Charge d'impôt
9. Autres immobilisations incorporelles
10. Goodwill
11. Immobilisations corporelles
12. Immeubles de placement
13. Impôts différés
14. Stocks
15. Créances commerciales et autres créances
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie
17. Actifs classés comme détenus en vue de la vente
18. Capitaux propres
19. Résultat par action
20. Avantages liés à la rémunération en actions ou au droit d'inscription d'actions
21. Emprunts portant intérêts
22. Provisions
23. Dettes commerciales et autres dettes
24. Gestion des risques et instruments financiers
25. Leasing opérationnel
26. Engagements d'acquisition d'immobilisations
27. Droits et obligations non repris dans l'état consolidé de situation financière
28. Parties liées
29. Événements post-clôture
30. Entreprises appartenant au Groupe
31. Mandats et rémunération du Commissaire

1. Principes comptables significatifs

Kinepolis Group SA (« la Société ») est une société établie en Belgique. Les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2013 englobent la Société et ses filiales (appelées collectivement le « Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises mises en équivalence. Les comptes annuels ont été approuvés pour publication le 21 mars 2014 par le Conseil d'administration.

Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. La Société n'a appliqué aucune mesure d'exception européenne aux normes IFRS, ce qui signifie que ses comptes annuels sont parfaitement conformes à ces normes.

Base de présentation

Les comptes annuels consolidés sont présentés en Euro, arrondis au millier le plus proche. Ils ont été établis suivant le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'actif et du passif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés et les actifs financiers disponibles pour la vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués, selon la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, diminué des coûts de la vente.

Les principes comptables ont été uniformément appliqués dans l'ensemble du Groupe et sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent, à l'exception de ce qui suit.

Le mode de calcul des produits des secteurs et des produits inter-secteurs a été affiné. Les chiffres comparatifs par secteur pour 2012 ont été adaptés. Cela n'a pas eu d'effet sur le total des produits des secteurs et des produits inter-secteurs.

La méthode d'imputation des actifs et passifs d'impôt différé aux différents postes de l'état consolidé de situation financière a été affinée. Les chiffres comparatifs pour 2012 ont été adaptés. Cela n'a pas eu d'effet sur le total des actifs et passifs d'impôt différé.

Le commentaire relatif aux leasings opérationnels en tant que preneur a été étendu. Outre la location du complexe à Valence (Espagne), les autres leasings opérationnels dans lesquels le Groupe est le locataire ont été inclus, par exemple les emphytéoses, la location de parkings, d'immeubles de bureaux et de voitures.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes et modifications de normes existantes suivantes à partir du 1er janvier 2013.

- ★ Amendements à IFRS 7 Compensation des actifs et passifs financiers
- ★ IFRS 10 États financiers consolidés (2011)

- ★ IFRS 11 Partenariats
- ★ IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- ★ États financiers consolidés, partenariats, informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : aide aux dispositions transitoires (amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12)
- ★ IFRS 13 Évaluation à la juste valeur
- ★ IAS 19 Avantages du personnel (2011)
- ★ IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises (2011)
- ★ Amendements à IAS 36 Dépréciation d'actifs – informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- ★ Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS

La nature et les conséquences des modifications sont expliquées ci-dessous.

Filiales

Dans le cadre de IFRS 10 (2011), le Groupe a changé la règle d'évaluation appliquée pour déterminer si elle détient le contrôle d'un investissement et si elle doit en conséquence consolider cette participation. IFRS 10 (2011) instaure un nouveau modèle de contrôle qui met l'accent sur la détention ou non du pouvoir sur une participation, l'exposition à ou les droits sur les rendements variables résultant de l'implication dans l'investissement, et la possibilité d'utiliser le pouvoir détenu pour influencer ces rendements.

Conformément aux dispositions transitoires de IFRS 10 (2011), le Groupe a réévalué le contrôle détenu sur ses participations. Cela n'a pas entraîné de modifications dans les décisions de contrôle.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 regroupe les exigences de publication relatives aux filiales, aux partenariats et aux entreprises mises en équivalence. La nouvelle norme n'a pas donné lieu à la fourniture d'informations complémentaires.

Évaluation à la juste valeur

IFRS 13 définit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir relatives à cette évaluation, lorsque d'autres IFRS la rendent nécessaire ou la permettent. En particulier, la juste valeur reçoit une définition unique : le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Cette modification est sans effet sur l'évaluation des actifs et des passifs du Groupe. La norme remplace et complète les exigences de publication relatives à l'évaluation de la juste valeur des autres IFRS, y compris IFRS 7. Le Groupe a adapté ses annexes à ces nouvelles exigences.

La préparation des comptes annuels conformément aux normes IFRS exige de la part du management d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui exercent un impact sur l'application des principes fondamentaux et sur la valeur rapportée des actifs et passifs, ainsi que des produits et charges.

Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des expériences du passé ainsi que sur divers autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Leurs résultats sont uti-

lisés pour apprécier le caractère approprié de la valeur comptable des actifs et passifs lorsque les informations nécessaires à une telle appréciation ne sont pas disponibles auprès d'autres sources. Les résultats réels peuvent donc différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une évaluation constante. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période où elles sont effectuées si ces révisions n'exercent une incidence que pour la période en question. Elles sont comptabilisées pour la période de révision et des périodes ultérieures si elles exercent une incidence pour l'exercice actuel et de futurs exercices.

Des estimations et hypothèses sont notamment faites pour :

- ★ Déterminer la durée de vie des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception du goodwill (voir les règles d'évaluation spécifiques) ;
- ★ Évaluer la nécessité des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles (goodwill compris) et corporelles, avec estimation chiffrée ;
- ★ Déterminer les dépréciations de stocks ;
- ★ Comptabiliser et calculer les provisions ;
- ★ Évaluer dans quelle mesure les pertes reportées pourront être utilisées à l'avenir ;
- ★ Classifier les contrats de leasing (voir annexe 25) ;
- ★ Tester anticipativement l'efficacité des couvertures de trésorerie.

Ci-dessous figurent les estimations et hypothèses ayant une chance significative d'entraîner une adaptation substantielle de la valeur des actifs et passifs au cours du prochain exercice.

Récupérabilité des actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différé pour pertes fiscales non utilisées ne sont admis que si de futurs résultats imposables permettent de compenser ces pertes (sur la base des budgets et prévisions). Le résultat fiscal effectif peut différer des hypothèses faites au moment où les impôts différés ont été enregistrés. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 13.

Testes de dépréciation des immobilisations incorporelles (goodwill compris) et des immobilisations corporelles

La valeur recouvrable des unités générant des flux de trésorerie est déterminée comme la plus haute des valeurs que sont la valeur d'utilité de ces unités et leur juste valeur moins les frais de vente. Ces calculs requièrent d'utiliser des estimations et hypothèses, entre autres, des taux d'escompte, taux de change, futurs investissements et performance opérationnelle attendue. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 10.

Provisions

Les estimations et hypothèses qui influencent le plus le montant des provisions sont les coûts estimés ainsi que la probabilité et le timing attendu des flux de trésorerie sortants. Elles s'appuient sur les informations disponibles les plus récentes à la date du bilan. Les hypothèses en la matière sont exposées en annexe 22.

Les autres hypothèses et estimations sont abordées dans les annexes qui les concernent.

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle. Par contrôle, on entend que la Société est exposée à ou détient des droits sur les rendements variables en raison de sa participation, et peut faire usage du pouvoir que lui donne sa participation pour influencer l'importance des rendements de l'investissement.

Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'à la date où il cesse.

Les pertes encourues par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle sont imputées en proportion à ces participations dans ces filiales, même lorsqu'il en résulte un solde négatif pour une de ces participations.

Si le Groupe cède le contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de la filiale, d'éventuelles participations ne donnant pas le contrôle et d'autres composantes des capitaux propres ayant trait à cette filiale sont cédés. Tout résultat relatif à la perte de contrôle est repris dans le compte de résultats. Un reliquat d'intérêt éventuel dans l'ancienne filiale est valorisé à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Elle sera ensuite comptabilisée comme entreprise associée ou comme actif financier identifié comme disponible à la vente, selon le niveau de contrôle conservé.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. Une influence notable est censée exister si le Groupe détient 20 à 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence, la première évaluation se faisant au coût. Le coût de l'investissement comprend les frais de transaction. Les comptes annuels consolidés incluent la part du Groupe dans le résultat total de la participation, reprise selon la méthode de mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque la part du Groupe dans les pertes dépasse la valeur comptable des investissements dans les entreprises mises en équivalence, cette dernière valeur est réduite à néant et les futures pertes ne sont plus prises en compte, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations par rapport aux entreprises en question. S'il existe des indices d'une perte de valeur, les principes concernés sont appliqués.

Achats des participations ne donnant pas le contrôle

L'achat des participations ne donnant pas le contrôle d'une filiale n'entraîne pas le constat d'un goodwill, une telle opération étant considérée comme une transaction portant sur capitaux propres. La modification des participations ne donnant pas le contrôle est déterminée sur base de la part proportionnelle dans les capitaux propres de la filiale.

Élimination de transactions aux fins de la consolidation

Les soldes et transactions intra-groupes, ainsi que les éventuels profits et pertes non réalisés sur les transactions intra-groupes ou les produits et charges de telles transactions sont éliminés lors de l'établissement des comptes annuels consolidés. Les profits non réa-

lisés de transactions incluant des investissements traités suivant la méthode de mise en équivalence ont été éliminés au prorata des intérêts du Groupe dans l'investissement en question.

Les pertes non réalisées ont été éliminées de la même manière que les profits non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Devises

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en Euro au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture du bilan sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats, à l'exception des écarts de conversion relatifs aux instruments de fonds propres disponibles à la vente. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en Euro aux taux de change en vigueur aux dates où les justes valeurs ont été fixées.

Comptes annuels en devises étrangères

Les actifs et passifs résultant des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de valeur lors de la consolidation, sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les produits et charges des entités étrangères sont convertis en Euro à un taux de change proche du taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de conversion générés par la conversion sont directement portés aux capitaux propres.

Lorsque le règlement de créances monétaires d'entités étrangères ou de dettes à de telles entités n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les profits et pertes de change sur ces postes monétaires sont considérés comme une partie intégrante de l'investissement net dans ces entités étrangères et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sous la réserve de conversion.

Instruments financiers

Les prêts, créances et dépôts, les instruments de dette émis et les emprunts sont comptabilisés par le Groupe lors de la première utilisation à la date à laquelle ils sont générés. Pour tous les autres actifs et passifs financiers, la première utilisation intervient à la date de la transaction. La date de la transaction est la date à laquelle le Groupe contracte les obligations de l'instrument.

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des actions et obligations, les créances commerciales et autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et autres dettes financières, les dettes commerciales et les autres postes créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, augmentée, pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts directement exigibles et comptants dont la durée restante ne dépasse pas trois mois et qui présentent un risque négligeable de modification de la juste valeur. Les dépassements bancaires effectués sur les comptes à vue qui font intégralement partie de la gestion de la trésorerie du Groupe sont considérés comme faisant partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans la présentation du tableau des flux de trésorerie.

Actifs financiers classés comme disponibles pour la vente -

Titres de capitaux propres

Cette rubrique comprend les titres de participation dans des entreprises sur lesquelles le Groupe n'exerce aucun contrôle ou aucune influence notable.

Ces actifs financiers disponibles pour la vente sont comptabilisés à leur juste valeur après la comptabilisation initiale, à l'exception des instruments de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable. Ces instruments de participation exclus d'une évaluation à la juste valeur sont comptabilisés au coût d'acquisition historique. Le profit ou la perte résultant d'un changement de la juste valeur d'une participation classée en tant qu'actif financier disponible pour la vente et ne faisant pas partie d'une relation de couverture est enregistré directement dans les capitaux propres. Lorsque la participation est vendue, obtenue ou aliénée d'une autre manière, ou si la valeur comptable de la participation est décomptabilisée à la suite d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) antérieurement dans les capitaux propres est transféré(e) au compte de résultats.

La juste valeur des actifs financiers disponibles pour la vente correspond à leur prix d'achat coté en bourse à la date du bilan.

Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Actions propres : Quand des actions (faisant partie des capitaux propres) sont rachetées, le montant de la contrepartie versée, y compris les frais directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont déduites des capitaux propres. Le résultat de la vente ou de l'annulation d'actions propres est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans la période d'attribution.

Autres instruments financiers non dérivés

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués à leur prix de revient amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.



Instruments financiers dérivés

Le Groupe recourt à des instruments financiers dérivés pour se pré-munir contre les risques de change et de taux d'intérêt découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Fidèle à sa politique de trésorerie, le Groupe n'affecte aucun instrument dérivé à des fins commerciales. Les instruments dérivés non conformes aux critères de la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés à titre d'instruments commerciaux.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les frais de transaction imputables sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultats au moment où ils sont générés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont repris dans l'état de situation financière à leur juste valeur. La comptabilisation des profits ou pertes qui en résultent dépend de la nature de l'instrument financier dérivé.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que le Groupe recevrait ou paierait à la date de fin du contrat, compte tenu des taux d'intérêt, des taux de change et de la solvabilité actuels de la contrepartie.

Couverture

Instruments de couverture des flux de trésorerie / cash

flow hedges

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation ou d'une transaction très probable, la partie effective du profit ou de la perte réalisé sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Si la future transaction mène à la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire, les pertes ou les profits cumulés sont extraits des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits des capitaux propres et comptabilisés dans le compte de résultats en même temps que la transaction couverte. La partie non effective de la perte ou du profit est reprise immédiatement dans le compte de résultats. Les pertes et profits provenant des changements de la valeur temps des instruments financiers dérivés n'interviennent pas dans la détermination de l'efficacité de la transaction couverte, et sont immédiatement portés au compte de résultats.

Dès le moment où un instrument financier dérivé est pour la première fois utilisé comme instrument de couverture, le Groupe documente formellement la relation entre le ou les instruments de couverture et la ou les positions couvertes, notamment les objectifs et la stratégie de gestion des risques à la conclusion de la transaction de couverture, le risque à couvrir et les méthodes appliquées pour juger de l'efficacité de la relation de couverture. À la conclusion de la transaction de couverture et ensuite en permanence, le Groupe évalue si les instruments de couverture seront vraisemblablement « très efficaces » durant la période de couverture en termes de compensation des changements de juste valeur ou de flux de trésorerie imputables à la ou aux positions couvertes, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une plage de 80 à 125 pour cent. La couverture de trésorerie d'une transaction prévue exige que la transaction soit très probable et qu'elle suscite une exposition à la variabilité des flux de trésorerie suffisante pour influencer le bénéfice ou la perte présentés.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulatif non réalisé à ce moment-là reste

repris dans les capitaux propres et est comptabilisé suivant les principes ci-dessus quand la transaction a lieu.

S'il est probable que la transaction couverte ne se produira pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé, comptabilisé dans les capitaux propres, est porté immédiatement au compte de résultats.

Couvertures économiques

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en gains ou pertes de change dans le compte de résultats.

Immobilisations corporelles

Immobilisations acquises en pleine propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir ci-après). Le coût des immobilisations produites par la Société même comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs, une proportion appropriée des coûts généraux, les éventuels frais de démontage et d'évacuation de l'actif et les frais de réparation du lieu où l'actif se trouve. Si des immobilisations corporelles englobent des éléments de diverses durées de vie, ces éléments seront comptabilisés en tant que postes distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et pertes générés par la vente d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés sur la base d'une comparaison entre les produits de la vente et la valeur comptable de l'actif immobilisé, et sont repris en autres produits et charges opérationnel(l)e(s) dans le compte de résultats.

Immobilisations corporelles détenues dans le cadre de contrats de leasing

Les contrats de leasing qui transfèrent au Groupe presque tous les risques et rétributions liés à la propriété d'un actif, sont comptabilisés sur une base financière. Les bâtiments et équipements acquis en leasing financier sont repris pour un montant égal à la juste valeur ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au début du contrat, minorée des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Les actifs détenus en leasing sont amortis sur la durée du contrat de leasing ou sur la durée d'utilisation si elle est plus courte, sauf s'il est raisonnablement sûr que le Groupe deviendra propriétaire des actifs loués au terme du contrat. Le Groupe n'a pas conclu de contrats de leasing dont les paiements dus sont subordonnés à des événements futurs.

Dépenses ultérieures

Le coût du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est repris dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il s'avère probable que les futurs avantages économiques liés à l'immobilisation reviendront au Groupe, et si le coût de l'immobilisation peut être déterminé de manière fiable. Les frais de l'entretien journalier de l'immobilisation corporelle sont comptabilisés en tant que charges au compte de résultats au moment où ils naissent.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation.



tion attendue de l'immobilisation corporelle en question, et de plus grands éléments d'actif, comptabilisés séparément. Ils commencent quand l'actif est fonctionnel. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année. Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie utile estimée est déterminée comme suit :

- ★ immeubles : 30 ans
- ★ aménagement des immeubles : 5 – 15 ans
- ★ matériel informatique : 3 ans
- ★ matériel et équipements : 5 – 10 ans
- ★ mobilier et véhicules : 3 – 10 ans.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour percevoir des loyers ou réaliser une plus-value ou les deux, mais qui ne sont pas destinés à la vente dans le cadre des activités normales de l'entreprise, à l'utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont exprimés au prix de revient net d'amortissements cumulés et pertes de valeur. Ainsi, les règles d'évaluation énoncées sous le poste « Immobilisations corporelles » sont d'application.

Les produits de location des immeubles de placement sont comptabilisés conformément à la règle d'évaluation liée au poste « Produits » ci-après.

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Jusqu'en 2009, le goodwill a été défini comme l'écart entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable.

Depuis 2010, la règle d'évaluation suivante s'applique. Le goodwill issu d'une acquisition est évalué comme l'écart entre d'une part la valeur réelle de l'indemnité reportée majorée de la valeur comptable des éventuelles participations minoritaires dans l'entreprise acquise ou, si l'acquisition se fait par étapes successives, la part dans les capitaux propres de l'entreprise acquise, et d'autre part la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement porté au compte de résultats.

Les frais réalisés dans le cadre d'une acquisition et qui n'ont aucun lien avec l'émission de dettes ou d'actions sont repris dans le compte de résultats.

Les éventuelles contreparties conditionnelles sont admises à leur juste valeur à la date de rachat. Si une contrepartie conditionnelle est considérée comme capitaux propres, elle ne peut pas être réévaluée. Sa déduction fait également partie des capitaux propres. Si la contrepartie conditionnelle fait partie des dettes, les adaptations ultérieures de sa juste valeur sont admises dans le compte de résultats.

Le goodwill est repris dans l'état de situation financière à la valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur. Pour les entreprises

mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation en question. Le goodwill n'est pas amorti. Au lieu de cela, il convient de vérifier chaque année s'il est question d'une perte de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont reprises dans l'état de situation financière à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et pertes de valeur (voir ci-après). Les frais relatifs au goodwill et aux marques générées en interne sont comptabilisés dans le compte de résultats en tant que charges au moment où celles-ci interviennent.

Immobilisations incorporelles développées en interne

Les activités de développement s'accompagnent d'un plan de conception en vue d'une amélioration substantielle des produits ou processus. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont inscrites dans l'état de situation financière lorsque les frais de développement peuvent être déterminés de manière fiable, le produit ou processus est techniquement et commercialement viable, les futurs avantages économiques sont probables et le Groupe envisage d'achever le développement et utiliser ou vendre l'actif, et possède des ressources suffisantes à cet effet. Les charges y afférentes incluent tous les coûts directement imputables à cet actif.

Les autres frais de développement et dépenses de recherche sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultats au moment où ils sont engendrés.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle ne sont comptabilisées dans l'état de situation financière que si elles augmentent les avantages économiques futurs propres à l'actif auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses sont considérées comme des charges, comptabilisées dans le compte de résultats lorsqu'elles surviennent.

Amortissements

Les amortissements sont portés au compte de résultats selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où elles sont prêtes à l'utilisation. La durée d'utilité estimée oscille entre 3 et 10 ans. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année. Le Groupe ne détient pas d'autres immobilisations corporelles d'une durée de vie indéterminée.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans un contexte normal après déduction des coûts estimés de finition et de réalisation de la vente.

Le prix de revient des stocks comprend les dépenses effectuées pour acquérir les stocks et les transporter au lieu où ils sont entreposés, dans leur état actuel. Les stocks sont comptabilisés selon la méthode FIFO.



Pertes de valeur

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, sont déterminées à chaque clôture de l'état de situation financière afin de vérifier s'il y a lieu de pratiquer une perte de valeur. Si une indication existe en ce sens, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée ou qui ne sont pas encore disponibles pour une utilisation, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient dépasse la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus haute des valeurs que sont la valeur d'utilité ou la juste valeur moins les frais de vente. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont actualisés au coût moyen pondéré du capital projeté, qui reflète à la fois le taux d'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif. Pour les actifs qui, eux-mêmes, ne génèrent pas de flux de trésorerie importants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le goodwill acquis dans le cadre d'une combinaison d'entreprises est imputé aux groupes d'unités génératrices de trésorerie qui, selon les estimations, profiteront des synergies de la combinaison.

Les pertes de valeur sont portées au compte de résultats. Les pertes de valeur comptabilisées pour des unités génératrices de trésorerie sont d'abord déduites de la valeur comptable d'un éventuel goodwill imputé aux unités (ou groupes d'unités). Elles sont ensuite déduites proportionnellement de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités).

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être liée objectivement à un événement survenu après cette perte de valeur. Une perte de valeur comptabilisée précédemment fait l'objet d'une reprise si les estimations effectuées pour déterminer la valeur recouvrable ont été modifiées, mais pas pour un montant supérieur à la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée au cours des exercices précédents. Une perte de valeur relative au goodwill n'est pas reprise.

Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur avec prise en compte des changements de valeur dans le compte de résultats, y compris les investissements traités suivant la méthode de la mise en équivalence, sont évalués à chaque date du bilan pour déterminer s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Un actif financier est considéré comme sujet à une perte de valeur s'il existe des indications objectives suivant lesquelles, après la première comptabilisation de l'actif, il s'est produit un événement qui a eu un effet négatif sur les futurs flux de trésorerie attendus de l'actif, effet qui peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Parmi les indications objectives qu'un actif financier est sujet à une perte de valeur, figure le non-respect des obligations de paiement et les retards de paiement d'un débiteur, la restructuration d'une somme due au Groupe à des conditions que le Groupe n'aurait pas envisagées autrement, des faits indiquant la faillite d'un débiteur ou

émetteur, des changements négatifs dans le statut de paiement des débiteurs ou émetteurs, des circonstances économiques associées à des défauts de paiement et la disparition d'un marché actif pour un titre déterminé. En ce qui concerne les placements en instruments de capitaux propres, une baisse significative ou durable de leur juste valeur sous le prix d'acquisition est une indication objective d'une perte de valeur. Le Groupe estime qu'une baisse de 20% peut être considérée comme significative, et qu'une période de neuf mois peut être considérée comme durable.

Actifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs financiers importants, évalués aux coûts amortis, sont examinés individuellement sous l'angle des pertes de valeur. Les autres actifs financiers évalués aux coûts amortis sont rassemblés dans des groupes présentant des risques de crédit similaires et évalués collectivement. Pour déterminer s'il est question de pertes de valeur collectives, le Groupe utilise les tendances historiques relatives à la probabilité de non-respect des obligations de paiement, au délai dans lequel l'encaissement intervient et à la hauteur des pertes encourues. Les résultats sont ajustés si le management estime que les conditions économiques et de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles seront probablement plus importantes ou moins importantes que ne le suggèrent les tendances historiques.

Une perte de valeur relative à un actif financier évalué à coût amorti se calcule comme la différence entre la valeur comptable et la valeur comptant des flux de trésorerie futurs prévus, actualisés au taux effectif original de cet actif. Les créances à court terme ne sont pas actualisées. Les pertes sont portées au compte de résultats.

Lorsqu'un événement survenu après la date du bilan entraîne un abaissement de la perte de valeur, cet abaissement est repris via le compte de résultats.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont reprises par transcription de la perte entre la réserve de juste valeur des capitaux propres et le compte de résultats. Le montant de la perte cumulée transcrit des capitaux propres vers le compte de résultats est égal à la différence entre le prix d'acquisition, minoré du remboursement éventuel du principal et de l'amortissement, et la juste valeur actuelle, minoré d'une éventuelle perte de valeur inscrite antérieurement au compte de résultats. Les modifications des provisions pour pertes de valeur imputables à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sont incluses dans les produits d'intérêt.

Si, ultérieurement, la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente augmente, et que l'augmentation est objectivement liée à un événement survenu après l'inscription de la perte de valeur au compte de résultats, la perte de valeur est reprise. Si, par la suite, la juste valeur d'un instrument de fonds propres disponible à la vente et sujet à une perte de valeur se rétablit, le montant ainsi récupéré est inclus dans les autres éléments du résultat global.

Immobilisations détenues en vue de la vente

Les immobilisations (ou les groupes d'actifs et passifs cédés) dont la valeur comptable devrait être essentiellement réalisée via une transaction de vente et non via la poursuite de leur utilisation sont classées

en tant que « détenues en vue de la vente ». Juste avant cette classification, les actifs (ou les composants d'un groupe d'actifs cédés) sont réévalués conformément aux normes du Groupe qui leur sont applicables. Ensuite, les actifs (ou un groupe d'actifs à céder) sont évalués sur la base de leur valeur comptable, ou de leur valeur réelle diminuées des frais de vente si elle est inférieure. Les immobilisations ne sont plus amorties dès qu'elles sont classées comme détenues en vue de la vente. Une perte de valeur sur un groupe d'actifs à céder est d'abord imputée au goodwill puis (au prorata) aux actifs et passifs restants, étant entendu qu'aucune dépréciation n'est imputée aux stocks, actifs financiers, actifs d'impôt différé, actifs liés au personnel et immeubles de placement, qui seront évalués conformément aux principes du Groupe. Les dépréciations découlant de la classification initiale et de profits ou pertes d'une réévaluation après la comptabilisation initiale sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, les primes et les avantages non monétaires. Ils sont comptabilisés comme des charges pour la période concernée. Une partie du personnel du Groupe a droit à une prime liée à des performances individuelles et à des objectifs financiers. Le montant à prendre en compte se fonde sur une estimation à la date de clôture du bilan.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pension. Le Groupe prévoit des prestations postérieurement au départ à la pension pour une partie de ses travailleurs sous la forme de plans de pension « à cotisations définies ».

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations relatives aux cotisations destinées aux régimes de pension à cotisation définie sont comptabilisées comme des charges de personnel au compte de résultats au cours de la période pendant laquelle les travailleurs effectuent les prestations concernées.

Rémunération en actions et avantages apparentés

Le plan d'options permet aux salariés du Groupe d'acquérir des actions de l'entreprise. Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des prix du marché des actions sous-jacentes pendant les trente jours précédant la date de l'offre ; aucune charge de compensation ou autre engagement n'est comptabilisé.

Les transactions en actions avec des membres du personnel sont portées au compte de résultats durant la période de disponibilité sur la base de la juste valeur à la date de l'offre, avec comptabilisation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base d'un modèle d'option de fixation de prix. Le montant imputé aux charges est déterminé sur la base du nombre de paiements qui, selon les estimations, rempliront les conditions de prestation de services applicables.

Pour couvrir ses obligations dans le cadre de l'allocation d'options à ses administrateurs et aux membres de la Direction, le Groupe acquiert des actions propres spécifiquement affectées aux options à ce moment. Cela peut se produire au travers de plusieurs acquisitions. Ces actions propres sont reprises dans les capitaux propres au montant de la contrepartie versée à la date de la transaction, y compris les frais directement imputables. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres sont réduits au prix moyen de l'ensemble des actions acquises affectées aux options concernées. La différence entre le prix d'exercice des options et le prix moyen des actions propres concernées est comptabilisée directement en capitaux propres.

Indemnités de perte d'emploi

Les indemnités de perte d'emploi sont enregistrées comme charge si le Groupe, sur la base d'un plan formel détaillé, s'est engagé de manière démontrable à mettre un terme au contrat de service d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs avant la date habituelle de la pension, sans possibilité réaliste de retrait de ce plan. C'est aussi le cas si le Groupe propose des indemnités de perte d'emploi et encourage ainsi des (un groupe de) travailleurs à quitter volontairement leur emploi.

Les indemnités de perte d'emploi pour départ volontaire sont comptabilisées comme une charge si le Groupe a proposé un départ volontaire, s'il apparaît vraisemblable que cette proposition sera acceptée et si le nombre de travailleurs qui feront usage de cette proposition peut être déterminé de manière fiable. Si des indemnités de perte d'emploi doivent être versées plus de douze mois après la date du bilan, elles sont prises en compte à hauteur de leur valeur actualisée.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées dans l'état de situation financière lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation. Si l'effet est important, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôt tenant compte des estimations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques inhérents à cette obligation.

Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration est soit entamée, soit annoncée publiquement avant la date du bilan. Les frais d'exploitation futurs ne font pas l'objet de provisions.

Restitution des terrains

Conformément aux engagements contractuels souscrits par le Groupe, une provision pour restitution de terrains est constituée lorsque le Groupe a l'obligation de restituer les terrains dans leur état d'origine.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations liées au contrat.



Produits

Marchandises vendues et services rendus

Les produits de la vente de marchandises sont portés au compte de résultats lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des marchandises ont été transférés à l'acheteur. Lors de la prestation de services, les produits sont portés au compte de résultats au moment de leur prestation. Les produits ne sont pas comptabilisés s'il existe une réelle incertitude quant à l'encaissement de la créance, des coûts liés à la prestation ou à la possibilité de retour des marchandises.

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés dans le compte de résultats selon la méthode linéaire et répartis sur toute la durée de la location. Les avantages locatifs attribués sont considérés comme faisant partie intégrante des produits de location.

Subsides

Les subventions publiques sont initialement considérées comme des produits à reporter dans l'état de situation financière dès qu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront perçues et que le Groupe remplira les conditions qui leur sont attachées, puis comptabilisées à leur juste valeur lors de la première utilisation. Les subsides qui compensent des frais encourus par le Groupe sont enregistrés comme produit au compte de résultats sur une base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subsides destinés à indemniser le Groupe pour les frais liés à des éléments d'actif sont portés au compte de résultats en tant que produits sur une base systématique sur la durée d'utilité de l'élément d'actif.

Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les placements, les dividendes, les différences de change, l'actualisation des créances relatives aux subventions, et les profits et pertes sur instruments de couverture portés au compte de résultats.

Les revenus d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pro rata temporis. Les revenus de dividendes sont, quant à eux, comptabilisés le jour de l'attribution des dividendes.

Les produits et pertes de change sont compensés par devise.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements versés dans le cadre de locations simples sont inscrits au compte de résultats selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les loyers minimaux sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts payés sur les prêts, les pertes de change, les pertes de valeur relatives aux investisse-

ments « Tax Shelter » et les pertes sur instruments de couverture portées au compte de résultats.

Les charges d'intérêts provenant des contrats de location-financement financiers sont reprises dans le compte de résultats.

Les frais de financement directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'actif concerné sont activés dans le coût de revient de cet actif.

Les produits et pertes de change sont compensés par devise.

Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est inscrit au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments directement imputés aux capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant comprend le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année, calculé selon le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan, ainsi que tout ajustement des impôts à payer relatifs aux exercices antérieurs.

Les créances et dettes fiscales actuelles sont compensées par juridiction fiscale dans la mesure où les dispositions juridiques permettent de solder les montants comptabilisés et où il existe une intention de solder l'obligation nette ou de réaliser la créance au moment où l'obligation est soldée.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode bilancière pour toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable aux fins de rapportage financier. Cela concerne à la fois les actifs et les passifs. Pour les différences temporaires suivantes, on ne comptabilise pas d'impôt différé : comptabilisation initiale du goodwill, comptabilisation initiale d'éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et sans influence sur les bénéfices comptables ou fiscaux, différences relatives aux investissements dans les filiales dans la mesure où une contre-passation est improbable dans un avenir proche. Le montant de l'impôt différé est fonction de la valeur de réalisation attendue des éléments d'actif et de passif. Il tient compte des barèmes fiscaux en vigueur qui ont matériellement franchi le cap législatif à la date du bilan.

L'impôt différé n'est reconnu dans l'état de situation financière que si l'on est suffisamment sûr qu'il y aura assez de bénéfices taxables à l'avenir pour bénéficier de l'avantage fiscal. Les actifs d'impôt différé sont réduits si la probabilité de réalisation de l'avantage fiscal diminue.

Les créances et dettes fiscales différées sont compensées par juridiction fiscale dans la mesure où les dispositions juridiques permettent de solder les montants comptabilisés et où il existe une intention de solder l'obligation nette ou de réaliser la créance au moment où l'obligation est soldée.

Des impôts supplémentaires sur le revenu résultant de la distribution de dividendes sont comptabilisés en même temps que l'obligation d'attribuer le dividende correspondant.

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont il est susceptible de retirer des revenus et supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le Groupe est organisé sur une base géographique. Les différents pays constituent les secteurs opérationnels, conformément au rapportage fourni en interne aux CEO du Groupe.

Activités abandonnées

La qualité d'activité abandonnée résulte d'une cession ou d'une activité remplissant les critères pour être considérée comme « détenue en vue de la vente ». Les immobilisations et les groupes d'actifs à céder, lorsqu'ils sont comptabilisés comme détenus en vue de la vente, sont évalués à la valeur comptable ou, si elle est inférieure, à la juste valeur moins les frais de vente. Lorsqu'une activité est classée comme abandonnée, les chiffres comparatifs du compte de résultats sont révisés comme si l'activité avait été abandonnée dès le début de la période de comparaison.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore en vigueur en 2013 et n'ont donc pas été appliquées aux comptes annuels consolidés. Pour le Groupe, les normes suivantes sont pertinentes.

Amendements à IAS 19 Avantages du personnel – Plans de pension à cotisations définies : cotisations du personnel facilitera le traitement comptable de certaines cotisations payées par les membres du personnel ou des tiers. Les modifications, dont l'application sera obligatoire dans les comptes annuels consolidés 2015, n'exerceront vraisemblablement aucune incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers est destinée à remplacer IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 régit la classification et l'évaluation des actifs financiers et des dettes financières. Cette norme constitue la première phase du remplacement de IAS 39. Le IASB mène actuellement un projet pour apporter des modifications limitées aux exigences de classification et d'évaluation de IFRS 9, et pour ajouter de nouvelles exigences en matière de dépréciation des actifs financiers. En 2013, le IASB a publié dans le cadre IFRS 9 une nouvelle norme de « hedge accounting » qui permettra d'aligner la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Le IASB déterminera la date d'entrée en vigueur dès que seront finalisés les projets de classification, d'évaluation et de dépréciation. Le Groupe n'a pas l'intention d'appliquer cette norme de manière anticipée. Les conséquences de la modification sur les comptes annuels consolidés n'ont pas encore été identifiées.

IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique indique dans quelles circonstances une taxe imposée par une autorité publique doit être comptabilisée suivant IAS 37 Provisions, passifs et actifs éventuels. Cette interprétation, dont l'application sera obligatoire dans les comptes annuels consolidés 2014, n'exercera vraisemblablement pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Il n'y a pas d'autres normes ou interprétations qui ne sont pas encore en vigueur en 2013 et qui pourraient exercer une incidence substantielle sur le Groupe.

2. Informations sectorielles

Les informations sectorielles concernent les secteurs géographiques du Groupe. Les secteurs géographiques représentent les pays dans lesquels le Groupe opère. Les prix des transactions effectuées entre secteurs sont déterminés sur une base objective.

Les résultats, actifs et passifs d'un secteur englobent les postes pouvant être imputés directement ou raisonnablement au secteur.

Les produits et charges financières, l'impôt sur le résultat et les actifs et passifs y afférent ne sont pas suivis de manière sectorielle par les CEO et le CFO du Groupe. Il en va de même des autres créances et dettes fiscales.

Les dépenses d'investissement d'un secteur désignent le total des frais consentis dans un secteur durant la période sous revue afin d'acquérir des actifs destinés à être utilisés durant plusieurs exercices.

Secteurs géographiques

Les activités du Groupe sont administrées et suivies par pays. Les principaux marchés géographiques sont la Belgique, la France et l'Espagne. Les activités de la Pologne et de la Suisse sont regroupées sous le secteur géographique « Autres », en accord avec le rapportage interne destiné aux CEO et CFO du Groupe.

Dans la présentation de l'information basée sur les secteurs géographiques, le produit de chaque secteur est fonction de la localisation géographique des clients. En ce qui concerne les éléments d'actif des secteurs, on se base sur leur localisation géographique.

Informations sectorielles

au 31 décembre 2013

COMpte DE RÉSULTATS

EN '000 €	2013					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits des secteurs	169 244	59 604	31 043	4 438		264 329
Produits inter-secteurs	-16 734	-913	-628	-74		-18 349
Produits	152 510	58 691	30 415	4 364		245 980
Coûts des ventes	-98 557	-39 509	-22 939	-2 864		-163 869
Marge brute	53 953	19 182	7 476	1 500		82 111
Frais de commercialisation	-11 246	-1 997	-1 816	-181		-15 240
Charges administratives	-10 838	-1 756	-759	-285		-13 638
Autres produits opérationnels	1 079	664	1	937		2 681
Autres charges opérationnelles	-664	-158	-23			-845
Résultat du secteur	32 284	15 935	4 879	1 971		55 069
Produits financiers				1 206		1 206
Charges financières				-7 204		-7 204
Résultat avant impôt						49 071
Charge d'impôt				-11 530		-11 530
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE						37 541

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2013					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Autres immobilisations incorporelles	2 389	388	239			3 016
Goodwill	6 586	3 299	2 374	6 502		18 761
Immobilisations corporelles	89 614	64 062	46 712	6 483		206 871
Immeubles de placement				12 056		12 056
Actifs d'impôt différé					1 113	1 113
Autres créances	33	13 087	275			13 395
Autres actifs financiers					27	27
Actifs non courants	98 622	80 836	49 600	25 041	1 140	255 239
Stocks	2 034	926	312	87		3 359
Créances commerciales et autres créances	18 607	4 748	1 002	194	625	25 176
Créances d'impôt courant					523	523
Trésorerie et équivalents de trésorerie					19 293	19 293
Actifs classés comme détenus en vue de la vente					6 721	6 721
Actifs courants	20 641	5 674	1 314	281	27 162	55 072
TOTAL DES ACTIFS	119 263	86 510	50 914	25 322	28 302	310 311



ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2013					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission				20 106		20 106
Réserves consolidées				86 132		86 132
Réserves de conversion				-1 581		-1 581
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère				104 657		104 657
Participations ne donnant pas le contrôle						
Capitaux propres				104 657		104 657
Obligations financières				87 917		87 917
Provisions	2 660	356				3 016
Passifs d'impôt différé				17 509		17 509
Instruments financiers dérivés						
Autres dettes		8 015	89			8 104
Passifs non courants	2 660	8 371	89		105 426	116 546
Dépassements bancaires				581		581
Obligations financières				19 332		19 332
Dettes commerciales et autres dettes	38 980	14 373	4 004	960	4 066	62 383
Provisions	267	448				715
Instruments financiers dérivés				60		60
Impôts courants				6 037		6 037
Passifs courants	39 247	14 821	4 004	960	30 076	89 108
TOTAL DES PASSIFS	41 907	23 192	4 093	960	240 159	310 311

INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2013					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Investissements	6 320	3 445	2 118	154		12 037

ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2013					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, pertes de valeur et provisions	11 578	5 497	2 363	499		19 937
Autres	162	13	6			181
TOTAL	11 740	5 510	2 369	499		20 118

Informations sectorielles

au 31 décembre 2012

COMpte DE RÉSULTATS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits des secteurs	169 824	63 129	38 255	4 787		275 995
Produits inter-secteurs	-20 018	-809	-609	-54		-21 490
Produits	149 806	62 320	37 646	4 733		254 505
Coûts des ventes	-99 333	-42 602	-27 353	-2 996		-172 284
Marge brute	50 473	19 718	10 293	1 737		82 221
Frais de commercialisation	-12 262	-2 164	-1 569	-180		-16 175
Charges administratives	-12 301	-1 684	-809	-304		-15 098
Autres produits opérationnels	506	753	12			1 271
Autres charges opérationnelles	-561		16	-1		-546
Résultat du secteur	25 855	16 623	7 943	1 252		51 673
Produits financiers				1 530		1 530
Charges financières				-7 389		-7 389
Résultat avant impôt						45 814
Charge d'impôt				-10 110		-10 110
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE						35 704

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Autres immobilisations incorporelles	2 725	365	225			3 315
Goodwill	7 282	2 603	2 374	6 502		18 761
Immobilisations corporelles	94 782	66 116	46 925	6 603		214 426
Immeubles de placement				11 449		11 449
Actifs d'impôt différé					746	746
Autres créances	159	12 808	177			13 144
Autres actifs financiers					27	27
Actifs non courants	104 948	81 892	49 701	24 554	773	261 868
Stocks	1 664	1 060	417	108		3 249
Créances commerciales et autres créances	16 663	4 435	1 152	155	893	23 298
Créances d'impôt courant					1 656	1 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie					28 827	28 827
Actifs classés comme détenus en vue de la vente					8 673	8 673
Actifs courants	18 327	5 495	1 569	263	40 049	65 703
TOTAL DES ACTIFS	123 275	87 387	51 270	24 817	40 822	327 571



ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission				20 106		20 106
Réserves consolidées				89 750		89 750
Réserves de conversion				-1 188		-1 188
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère				108 668		108 668
Participations ne donnant pas le contrôle						
Capitaux propres				108 668		108 668
Obligations financières				81 709		81 709
Provisions	3 443	333				3 776
Passifs d'impôt différé				17 415		17 415
Instruments financiers dérivés				144		144
Autres dettes		8 624				8 624
Passifs non courants	3 443	8 957			99 268	111 668
Dépassements bancaires				42		42
Obligations financières				37 689		37 689
Dettes commerciales et autres dettes	39 936	14 922	5 196	688	3 583	64 325
Provisions		275				275
Instruments financiers dérivés				490		490
Impôts courants				4 414		4 414
Passifs courants	39 936	15 197	5 196	688	46 218	107 235
TOTAL DES PASSIFS	43 379	24 154	5 196	688	254 154	327 571

INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Investissements	7 802	2 296	2 471	185		12 754

ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, pertes de valeur et provisions	12 196	5 462	2 452	468		20 578
Autres	413	53	9			475
TOTAL	12 609	5 515	2 461	468		21 053

3. Produits

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des produits par activité, produit ou service que le Groupe offre :

EN '000 €	2012	2013
Box office	139 891	131 890
In-theatre sales	52 975	51 893
Business-to-business	49 705	50 084
Distribution de films	3 016	3 355
Immobilier	8 830	8 671
Département technique	88	87
TOTAL	254 505	245 980

La baisse des produits de Box office et des In-theatre sales résulte de la réduction du nombre de visiteurs en 2013.

Les produits Business-to-business ont augmenté sous l'effet de la progression des recettes de la publicité sur l'écran en 2013. Les produits de Business-to-business incluent des conventions d'échange pour la somme de € 8,2 millions (2012 : € 10,0 millions).

L'augmentation des produits de la distribution de films s'explique par le plus grand succès des sorties de 2013. De même, on assiste à une augmentation des recettes de la vidéo à la demande et de la distribution de DVD.

Les droits perçus se montent à € 0,6 million (2012 : € 0,1 million).

4. Autres produits et charges opérationnel(le)s

Autres produits opérationnels

EN '000 €	2012	2013
Subsides	753	1 121
Provisions reprises	500	500
Plus-values sur la cession d'immobilisations corporelles	6	990
Autres	12	70
TOTAL	1 271	2 681

Subsides

En France, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) accorde au Groupe des subsides pour des investissements cinématographiques. Ces subsides proviennent d'un fonds financé par une cotisation des exploitants de cinémas sous la forme d'un pourcentage des recettes de la vente de billets. Ils sont inscrits au passif de l'état de situation financière et intégrés dans le compte de résultats sur la durée d'utilisation des actifs concernés, à hauteur de € 0,7 million en 2013 (2012: € 0,8 million). En 2013, le Groupe a aussi reçu des subventions publiques pour la formation à hauteur de € 0,5 million.

Provisions reprises

La provision pour la fin des contrats de location, constituée en 2012, a été reprise en 2013. En 2012, une provision pour la transformation du Groupe a été utilisée.

Plus-values sur la cession d'immobilisations corporelles

Le Groupe a réalisé en 2013 une plus-value de € 0,9 million sur la vente d'une partie d'un terrain en friche. Ce terrain du cinéma de Poznan (Pologne) a été vendu à Porsche Inter Auto Polska pour la somme de € 2,0 millions.

Autres charges opérationnelles

EN '000 €	2012	2013
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	-45	-80
Amortissements accélérés d'immobilisations corporelles		-369
Amortissements accélérés d'immobilisations incorporelles		-100
Provisions constituées	-500	
Autres	-1	-296
TOTAL	-546	-845

Amortissements accélérés d'immobilisations corporelles et incorporelles

En 2013, certains actifs corporels en construction, dans le cadre d'un projet modifié à Leuven (Belgique), ont été inscrits au résultat. De même, des licences qui ne seront plus utilisées à l'avenir ont fait l'objet d'un amortissement accéléré.

Provisions constituées

En 2012, une provision a été constituée pour la fin des contrats de location.

Autres

Les autres charges opérationnelles de 2013 concernent principalement les pertes encourues pour certaines créances commerciales.



5. Frais de personnel et autres avantages sociaux

EN '000 €	2012	2013
Rémunérations	-30 047	-27 474
Cotisations obligatoires de sécurité sociale	-8 628	-7 893
Primes employeur des assurances du personnel	-338	-339
Paiements fondés sur actions	-475	-181
Autres charges salariales	-2 298	-1 892
TOTAL	-41 786	-37 779
Total équivalents temps plein à la date du bilan	890	799

La diminution des charges de personnel en 2013 s'explique par le nombre inférieur d'équivalents temps plein au 31 décembre 2013 ainsi que par certaines charges non récurrentes en 2012. La baisse du nombre d'équivalents temps pleins résulte d'une planification plus efficace du personnel dans les cinémas dans tous les pays, d'un recours maximal aux intérimaires en Belgique et de la baisse de la fréquentation en Espagne et en France.

Les primes employeur pour les assurances du personnel concernent principalement les assurances pension complémentaires pour certains salariés du Groupe, pour € 0,3 million (2012 : € 0,2 million). Ces assurances pension sont du type « régimes à cotisations définies », mais sujettes au rendement légal de 3,25 % sur les cotisations employeur et de 3,75 %

sur les cotisations employé. Le rendement garanti par l'assureur sur les réserves constituées depuis le 1er janvier 2013 est inférieur à ces pourcentages. Le rendement sur les réserves constituées à fin 2013 est cumulativement conforme ou supérieur aux pourcentages garantis. En conséquence, la juste valeur des fonds de placement dépasse les obligations en matière de droits de pension, et il n'y a pas de défaut de couverture à provisionner.

Les charges salariales comprennent les prépensions qui, suivant IFRS, doivent être traitées comme des indemnités de perte d'emploi. En effet, lors du recrutement et durant la période de service, les salariés ne sont pas conduits à penser qu'ils auront droit à une prépension avant l'âge légal de la pension. Les montants concernés ne sont pas significatifs.

6. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature

Les charges salariales et autres avantages sociaux sont repris dans les postes suivants du compte de résultats :

EN '000 €	2012	2013
Coûts des ventes	-30 466	-27 631
Frais de commercialisation	-4 067	-3 808
Charges administratives	-7 253	-6 340
TOTAL	-41 786	-37 779

Les amortissements sont repris dans les lignes suivantes du compte de résultats :

EN '000 €	2012	2013
Coûts des ventes	-18 718	-18 541
Frais de commercialisation	-325	-409
Charges administratives	-882	-587
Autres charges opérationnelles	-46	-468
TOTAL	-19 971	-20 005

7. Produits et charges financiers

Produits financiers

EN '000 €	2012	2013
Produits d'intérêts	233	21
Produits de change	327	97
Prise en compte dans le résultat de la juste valeur des instruments dérivés abandonnés dans le passé	39	10
Escompte des créances relatives aux subsides en capital	801	769
Autres	130	309
TOTAL	1 530	1 206



Charges financières

EN '000 €	2012	2013
Charges d'intérêts	-5 205	-5 081
Pertes de change	-173	-85
Pertes de valeur investissements « Tax Shelter »	-553	-539
Autres	-1 458	-1 499
TOTAL	-7 389	-7 204

En 2013, le Groupe a payé plus d'intérêts sur l'emprunt obligataire public émis en 2012 à hauteur de € 75,0 millions (voir annexe 24). Cette évolution est plus que compensée par la baisse des intérêts sur les autres dettes financières.

Les charges totales liées au refinancement du Groupe en 2012 se sont montées à € 1,1 million. Elles sont intégrées pro rata temporis dans le résultat, pour € 0,2 million en 2013 (2012 : € 0,2 million), et font partie des charges d'intérêts.

La juste valeur des swaps d'intérêt transférés des capitaux propres au compte de résultats (charges d'intérêts) était de € -0,5 million (2012 : € -0,5 million).

Les autres charges financières concernent essentiellement des frais bancaires. Elles comprennent également des commitment fees liés à la convention de crédit que le Groupe a conclue en 2012 (voir annexe 24) pour € 0,3 million (2012 : € 0,2 million).

8. Charge d'impôt

EN '000 €	2012	2013
Charge d'impôt courant	-5 994	-11 999
Charge/produit d'impôt différé	-4 116	469
TOTAL	-10 110	-11 530

Réconciliation du taux d'impôt effectif

EN '000 €	2012	2013
Résultat avant impôt	45 814	49 071
Taux d'impôt belge	33,99 %	33,99 %
Impôt sur le résultat d'après le taux d'impôt local	-15 572	-16 679
Effet du taux d'impôt dans les juridictions étrangères	234	227
Charges non déductibles fiscalement	-799	-962
Produits exonérés d'impôt sur le résultat	4 539	4 145
Utilisation des pertes fiscales non reconnues et des pertes fiscales pour lesquelles aucune créance différée n'a été comptabilisée	4 336	1 838
Complément/(reprise) provision sur les exercices précédents	242	146
Autres ajustements	-3 090	-245
TOTAL	-10 110	-11 530
Taux d'impôt effectif	22,07 %	23,50 %

Le taux d'impôt effectif a atteint 23,50 % en 2013 (2012 : 22,07 %). L'augmentation de l'impôt est la conséquence du résultat avant impôt plus élevé et de l'utilisation plus basse de pertes reportées, en partie compensées par les impôts en baisse sur les dividendes intra-groupe.

La déduction des intérêts notionnels et le régime fiscal « Tax Shelter » (voir « Produits exonérés d'impôt sur le résultat ») exercent en 2013 comme en 2012 une incidence positive sur la pression fiscale.

La rubrique « Autres ajustements » concerne principalement des impôts sur des dividendes intra-groupe actuels et futurs.

Impôt différé comptabilisé directement dans les capitaux propres

De l'impôt différé à hauteur de € -0,2 million a été directement comptabilisé en capitaux propres (2012 : € 0,2 million).



9. Autres immobilisations incorporelles

EN '000 €	BREVETS ET LICENCES	AUTRES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DÉVELOPPEES EN INTERNE	TOTAL
Coûts d'acquisition	1 773	4 773	2 091	8 637
Amortissements et pertes de valeur	-1 030	-2 933	-1 307	-5 270
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011	743	1 840	784	3 367
Acquisitions	17	708	286	1 011
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	-38	60		22
Amortissements	-155	-684	-246	-1 085
Coûts d'acquisition	1 721	5 564	1 979	9 264
Amortissements et pertes de valeur	-1 154	-3 640	-1 155	-5 949
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012	567	1 924	824	3 315
Acquisitions	704		247	951
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	1 493	-1 293	-190	10
Amortissements	-813	-134	-313	-1 260
Coûts d'acquisition	6 775	1 110	1 701	9 586
Amortissements et pertes de valeur	-4 824	-613	-1 133	-6 570
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	1 951	497	568	3 016

Les brevets et licences concernent essentiellement des logiciels.

Les achats représentent en partie les investissements préparatoires au renouvellement du logiciel « front office » du Groupe.

Le transfert de certaines immobilisations incorporelles aux brevets et licences concerne des logiciels qui, à partir de 2013, sont rapportés ensemble avec les autres logiciels du Groupe.

En 2013, une licence a fait l'objet d'un amortissement accéléré à hauteur de € 0,1 million parce qu'elle ne sera plus utilisée. Ce montant fait partie des autres charges opérationnelles.

Quant aux immobilisations incorporelles développées en interne, il s'agit du logiciel pour le système de billetterie développé par le Groupe.

10. Goodwill

GOODWILL

EN '000 €	2012	2013
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	18 761	18 761
Acquisitions par regroupements d'entreprises		
Pertes de valeur		
Désaffections		
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	18 761	18 761

Fin 2013, comme chaque année à la même période, on a cherché s'il y avait des signes d'une possible perte de valeur des actifs non financiers. Pour cela, il a été tenu compte de la situation économique, de l'évolution des statistiques de fréquentation, de l'EBITDA et des composants déterminant le coût moyen pondéré du capital projeté du Groupe, à savoir le taux d'intérêt sans risque, la prime de risque du marché et le coût du capital externe.

Pour les unités génératrices de trésorerie auxquelles du goodwill est attribué, un test de dépréciation annuel est requis, qu'il existe ou non des indications d'une perte de valeur particulière.

Les tests de dépréciation effectués n'ont pas révélé des pertes de valeur.

Les tests de dépréciation se sont déroulés, comme toujours, au niveau des pays, qui sont aussi les secteurs opérationnels du Groupe. Les CEO, CFO et Country Managers dirigent le Groupe en premier lieu au niveau national. Les flux de trésorerie du Groupe sont générés par pays :

- ★ La programmation cinématographique et les négociations avec les distributeurs se passent au niveau national ;
- ★ Une grande partie du ticketting s'effectue via les sites internet, organisés au niveau national ;
- ★ Le prix des tickets, boissons et snacks est fixé par pays ;
- ★ Les contributions marketing par les distributeurs sont négociées au niveau du pays ;



- ★ La publicité sur l'écran est gérée au niveau national ;
- ★ La vente des vouchers a lieu via les équipes commerciales Business-to-business. L'utilisation des vouchers par les clients s'effectue via les systèmes de back-office centralisés au niveau de chaque pays ;
- ★ Les événements Business-to-business sont organisés à la fois au niveau des salles et du pays.

Pour les tests de perte de valeur, la valeur d'utilité a été considérée. La valeur d'utilité de toutes les unités génératrices de trésorerie est déterminée par l'escompte des flux de trésorerie futurs calculés sur la période de 2014 à 2033, en s'appuyant sur le budget de 2014. Les flux de trésorerie futurs sont calculés sur une période de 20 ans, car le Groupe a presque tout son patrimoine immobilier en propriété, ce qui garantit l'exploitation à long terme. Pour les années 2015 à 2033, les données des prévisions 2014 pour toutes les unités génératrices de trésorerie ont été extrapolées sur la base des suppositions suivantes :

- ★ La fréquentation a été déterminée sur la base de chiffres historiquement bas ;
- ★ L'EBITDA progresse annuellement de 1 %. On suppose ainsi que le Groupe pourra prendre des mesures d'amélioration de la marge dans l'avenir ;
- ★ Les investissements de remplacement sont basés sur le run rate historique par activité, chaque fois majoré de 1 % à partir de 2015.

Les projections sont réalisées dans l'unité monétaire fonctionnelle des pays et actualisées au coût moyen pondéré du capital des pays. Le coût moyen pondéré du capital projeté est de 6,75 % pour la Belgique, la France et la Suisse, 6,95 % pour l'Espagne et 5,54 % pour la Pologne (2012 : 6,75 % pour la Belgique, la France, la Suisse et l'Espagne, 6,84 % pour la Pologne). Il est déterminé sur la base des paramètres théoriques suivants :

- ★ Pour la Belgique, la France et la Suisse : un taux d'intérêt sans risque de 6 %, une prime de risque de marché de 5,25 %, un Beta de 1,05 et un coût théorique du capital externe avant impôt de 6,72 % ;

Goodwill par unité génératrice de trésorerie

EN '000 €	2012	2013
Belgique	6 586	6 586
France	3 299	3 299
Espagne	2 374	2 374
Pologne	6 502	6 502
TOTAL	18 761	18 761

- ★ Pour l'Espagne : un taux d'intérêt sans risque de 6 %, une prime de risque de marché de 5,33 %, un Beta de 1,16 et un coût théorique du capital externe avant impôt de 6,72 % ;
- ★ Pour la Pologne : un taux d'intérêt sans risque de 6 %, une prime de risque de marché de 5,25 %, un Beta de 1,05 et un coût théorique du capital externe avant impôt de 5 %.

Les différents éléments du coût moyen pondéré du capital sont réévalués chaque année par pays. Pour la Belgique, la France et la Suisse, cela n'a pas entraîné de modification du coût moyen pondéré du capital en 2013.

Ces pourcentages ont été testés par rapport au coût moyen pondéré du capital tel que défini sur la base des paramètres utilisés par les analystes qui suivent l'action du Groupe, compte tenu dans chaque cas des conditions spécifiques au pays. Chaque fois, il restait une marge confortable. Le coût moyen pondéré du capital avant impôt est de 8,16 % pour la Belgique, la France et la Suisse, 8,36 % pour l'Espagne et 6,30 % pour la Pologne (2012 : 8,16 % pour la Belgique, la France, la Suisse et l'Espagne, 7,90 % pour la Pologne). Ces pourcentages avant impôt ne s'écartent pas sensiblement du calcul itératif.

Le management juge que les hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur donnent la meilleure estimation des évolutions futures et estime qu'il n'y a pas de modification raisonnablement envisageable dans les principales de ces hypothèses qui conduirait, pour les unités génératrices de trésorerie, à une valeur comptable excédant substantiellement leur valeur de réalisation. Les différents paramètres utilisés ont fait l'objet d'analyses de sensibilité. Voici un exemple.

Le coût du capital externe avant impôt compris dans le coût moyen pondéré du capital avant impôt est supérieur de 2 % au coût réel du capital externe. Une nouvelle hausse possible du coût du capital externe avant impôt de 6,72 % à 8 % pourrait se traduire par une augmentation de 0,62 % du coût moyen pondéré du capital. Cette éventuelle modification n'entraînerait pas de perte de valeur particulière.

ACHAT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En septembre 2012, le Groupe a acquis, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012, une participation complémentaire de 22,08 % dans Forum Kinépolis Nîmes. Le Groupe possède ainsi 100 % des actions de cette société (79,92 % en 2011).

Conséquence de cette transaction, les participations ne donnant pas le contrôle ont reculé de € 1,8 million en 2012. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère s'en trouvent réduits de € 2,9 millions.

Le tableau ci-dessous synthétise les conséquences de la modification de la participation du Groupe dans Forum Kinépolis Nîmes :

EN '000 €	2012
PART DU GROUPE AU 31/12/2011	2 930
Impact de la hausse du pourcentage de participation	-2 925
Part dans le résultat	427
PART DU GROUPE AU 31/12/2012	432

11. Immobilisations corporelles

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	ACTIFS EN CONSTRUCTION	TOTAL
Coûts d'acquisition	324 428	166 734	238	491 400
Amortissements et pertes de valeur	-145 022	-125 146	-1	-270 169
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011	179 406	41 588	237	221 231
Acquisitions	3 287	7 921	535	11 743
Cessions et désaffections		-11		-11
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	-201	21	158	-22
Amortissements	-9 262	-9 236	-64	-18 562
Effets de change	43	3	1	47
Coûts d'acquisition	327 211	174 440	910	502 561
Amortissements et pertes de valeur	-153 938	-134 154	-43	-288 135
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012	173 273	40 286	867	214 426
Acquisitions	3 972	6 043	1 044	11 059
Cessions et désaffections	-32	-43		-75
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	225	118	-353	-10
Amortissements	-9 019	-9 031	-368	-18 418
Effets de change	-107	-4		-111
Coûts d'acquisition	330 945	179 792	1 192	511 929
Amortissements et pertes de valeur	-162 633	-142 423	-2	-305 058
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	168 312	37 369	1 190	206 871

Acquisitions

Dans les rubriques Machines et équipements et Actifs en construction, les achats concernent essentiellement des investissements d'entretien, la rénovation du complexe de Nîmes (France), l'extension du complexe de Lomme (France) et la construction du jardin d'enfants à Madrid (Espagne).

Machines et équipements en leasing

Depuis 2010, les projecteurs numériques existants du Groupe ont été vendus à leur valeur comptable nette à un tiers et repris en lease-back pour une période de 6 ans. Plusieurs nouveaux projecteurs numériques ont également été pris en leasing. En 2013, de nouveaux projecteurs numériques ont été achetés en leasing pour € 0,3 million (2012 : € 1,4 million). La valeur comptable de ces machines et équipements en leasing s'élevait à € 8,0 millions

au 31 décembre 2013 (2012 : € 9,6 millions). Pendant la durée du contrat de leasing, les actifs en leasing peuvent être rachetés à leur valeur contractuelle actuelle majorée d'une amende contractuelle. À la fin du contrat, les actifs peuvent être repris à 1 % de leur valeur contractuelle originelle.

Amortissement des projecteurs

En 2012, les anciens projecteurs numériques ont été amortis à hauteur de € 0,2 million. Cette dépréciation fait partie des coûts des ventes.

Amortissement des actifs en construction

En 2013, certains actifs en construction, dans le cadre d'un projet modifié à Leuven (Belgique), ont été amortis à hauteur de € 0,4 million. Cette amortissement fait partie des autres charges opérationnelles.



12. Immeubles de placement

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	ACTIFS EN CONSTRUCTION	TOTAL
Coûts d'acquisition	16 584	481		17 065
Amortissements et pertes de valeur	-3 856	-372		-4 228
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011	12 728	109		12 837
Amortissements	-311	-16		-327
Transfert vers actifs classés comme détenus en vue de la vente	-1 909			-1 909
Effets de change	840	8		848
Coûts d'acquisition	15 832	520		16 352
Amortissements et pertes de valeur	-4 484	-419		-4 903
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012	11 348	101		11 449
Acquisitions	27			27
Amortissements	-310	-16		-326
Transfert des actifs classés comme détenus en vue de la vente	1 038			1 038
Effets de change	-131	-1		-132
Coûts d'acquisition	16 706	513		17 219
Amortissements et pertes de valeur	-4 734	-429		-5 163
VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2013	11 972	84		12 056

Le terrain, le bâtiment et l'équipement de Poznan (Pologne) ne sont plus utilisés pour l'exploitation propre depuis le 18 janvier 2007, mais sont loués à Cinema City du groupe de cinémas ITIT, et à un certain nombre de plus petits tiers. Conformément à IAS 40 (Immeubles de placement), les actifs concernés ont été reclassés dans cette rubrique. En 2012, le Groupe a obtenu de Cinema City, sur première demande, une nouvelle garantie bancaire de € 0,2 million. En échange, le Groupe prendra en charge, pour un montant maximal de € 0,1 million, des frais de rénovation futurs du complexe cinématographique polonais.

En 2012, une partie du terrain polonais a été transférée aux actifs détenus en vue de la vente pour la somme de € 1,9 million, la vente étant prévue dans l'année. Conformément aux prévisions, une partie du terrain a été vendue en 2013. La partie non vendue a été retransférée aux immeubles de placement pour la somme de € 1,0 million.

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élèvent à € 1,1 million (2012 : € 1,3 million). Les charges d'exploitation directes (y compris réparation et entretien) correspondant aux immeubles de placement se montent à € 0,3 million (2012 : € 0,4 million).

Juste valeur

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée chaque année par un expert indépendant. Cet expert externe possède les qualifications professionnelles reconnues et l'expérience nécessaires en matière d'évaluation immobilière, à l'endroit et dans la catégorie concernés.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à € 20,6 millions (2012 : € 16,2 millions). L'augmentation de la juste valeur par rapport à 2012 est due au changement de la méthode d'évaluation en 2013 : à présent, l'évaluation se base sur l'utilisation maximale et optimale des actifs, conformément à la nouvelle norme IFRS 13. L'augmentation de la juste valeur s'explique aussi en partie par le transfert d'une partie du terrain entre les actifs détenus en vue de la vente et les immeubles de placement, la réalisation n'étant plus probable dans l'année.

La juste valeur des immeubles de placement est considérée comme une juste valeur du niveau 3 en raison des intrants non observables ayant servi à l'évaluation.

Pour la détermination de la juste valeur du terrain, l'approche retenue est celle du marché. L'expert indépendant base son prix au mètre carré sur sa connaissance du marché et sur les informations relatives aux transactions portant sur des actifs comparables. Il tient également compte de la taille, de l'emplacement et de l'implantation des terrains, ainsi que de la destination des zones où ils se trouvent. La juste valeur des autres actifs qui font partie des immeubles de placement est déterminée suivant l'approche des coûts : la valeur de remplacement actuelle des actifs est corrigée de l'usure matérielle ainsi que du vieillissement fonctionnel et économique.

13. Impôts différés

Différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé

Aucun actif d'impôt différé n'a été intégré dans l'état de situation financière pour les pertes non compensées et les crédits d'impôts inutili-

sés de € 5,7 millions (2012 : € 10,6 millions), vu l'improbabilité qu'un résultat imposable suffisant soit disponible dans un avenir prévisible pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal. Ce montant est inférieur à celui de l'année dernière à cause de l'utilisation d'une partie des pertes



reportables d'entités qui ont réalisé de résultats positifs inattendus et la liquidation d'une société en 2013. Par ailleurs des actifs d'impôt différé supplémentaires ont été reconnus en 2013 à cause de l'évolution positive des résultats d'entités pour lesquelles l'actif d'impôt différé n'avait pas encore été entièrement reconnu auparavant. Les pertes fiscales sont reportables sans limite de temps en Belgique. En Suisse, elle sont reportables durant 7 ans.

Les actifs et passifs d'impôt différé repris dans l'état de situation financière sont à attribuer de la manière suivante.

EN '000 €	2012			2013		
	ACTIFS	PASSIFS	DIFFÉRENCE	ACTIFS	PASSIFS	DIFFÉRENCE
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 080	-18 906	-17 826	781	-18 926	-18 145
Créances relatives aux subsides publics CNC	1 751		1 751	1 494		1 494
Stocks	4		4	3		3
Créances commerciales et autres créances			59		-6	53
Provisions		-154	-154		-158	-158
Subsides publics CNC à reporter	335	-730	-395	411	-499	-88
Instruments financiers dérivés via les capitaux propres	215		215	20		20
Pertes fiscalement reportables et autres actifs d'impôt différé	1 159		1 159	1 748		1 748
Dettes commerciales et autres dettes	114		114	67		67
Investissements dans les filiales		-1 537	-1 537		-1 390	-1 390
TOTAL	4 658	-21 327	-16 669	4 583	-20 979	-16 396
Compensation	-3 912	3 912		-3 470	3 470	
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NETS	746	-17 415	-16 669	1 113	-17 509	-16 396

Mouvements des soldes d'impôt différé durant la période

EN '000 €	2012	INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTATS	INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	-17 826	-319		-18 145
Créances relatives aux subsides publics CNC	1 751	-257		1 494
Stocks	4	-1		3
Créances commerciales et autres créances		53		53
Provisions	-154	-4		-158
Subsides publics CNC à reporter	-395	307		-88
Instruments financiers dérivés via les capitaux propres	215		-195	20
Pertes fiscalement reportables et autres actifs d'impôt différé	1 159	589		1 748
Dettes commerciales et autres dettes	114	-47		67
Investissements dans les filiales	-1 537	147		-1 390
TOTAL	-16 669	468	-195	-16 396

14. Stocks

EN '000 €	2012	2013
Lunettes 3D	1 082	856
Marchandises destinées à la vente dans les cinémas	1 032	1 041
Stock de pièces du département technique	1 061	1 403
Autres	74	59
TOTAL	3 249	3 359

Le prix de revient des stocks vendus repris dans le compte de résultats s'élève à € 13,9 millions (2012 : € 15,3 millions).



15. Crées commerciales et autres crées

Autres crées non courantes

EN '000 €	2012	2013
Garanties de trésorerie	384	850
Autres crées	12 760	12 545
TOTAL	13 144	13 395

Les autres crées non courantes résident intégralement dans les subsides publics sectoriels qui peuvent être réclamés en France du

CNC sur la base du nombre de visiteurs.

Crées commerciales et autres crées courantes

EN '000 €	2012	2013
Crées commerciales	18 992	20 968
Créance d'impôts, à l'exception de l'impôt sur le résultat	893	625
Charges à reporter et produits acquis	101	90
Crées « Tax shelter »	634	603
Investissements « Tax shelter »	413	396
Autres crées	2 265	2 494
TOTAL	23 298	25 176

Les créances « Tax Shelter » incluent les emprunts accordés à des tiers afin de financer et de soutenir la production de films en Belgique. Les investissements « Tax Shelter » concernent les droits de cinéma acquis par le Groupe dans le cadre d'opérations de « Tax Shelter ».

Les autres créances à court terme englobent essentiellement la partie à court terme des subsides sectoriels français (CNC) à hauteur de € 1,9 million (2012 : € 1,6 million). Les autres créances à court terme ne comprennent pas d'actifs financiers.

Ancienneté des crées commerciales et autres crées courantes et non courantes

EN '000 €	VALEUR COMPTABLE BRUTE 2012	PERTES DE VALEUR 2012	VALEUR COMPTABLE NETTE 2012	VALEUR COMPTABLE BRUTE 2013	PERTES DE VALEUR 2013	VALEUR COMPTABLE NETTE 2013
Non échues à la date du rapport	28 222	-3	28 219	31 945	-7	31 938
Échues à moins de 30 jours	5 541	-20	5 521	5 229	-74	5 155
Échues entre 31 à 120 jours	1 940	-98	1 842	1 197	-94	1 103
Échues entre 120 jours et 1 an	697	-623	74	883	-729	154
Échues à plus de 1 an	1 611	-825	786	1 150	-929	221
TOTAL	38 011	-1 569	36 442	40 404	-1 833	38 571

Évolution des pertes de valeur sur les crées commerciales

EN '000 €	2012	2013
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-1 372	-1 569
Pertes de valeur comptabilisées	-634	-488
Pertes de valeur utilisées	168	133
Pertes de valeur reprises	276	91
Effets de change	-7	
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	-1 569	-1 833

Les pertes de valeur comptabilisées, utilisées et reprises font partie des coûts des ventes à hauteur de € 0,2 million et des frais de commercialisation à hauteur de € 0,1 million.

Pour les actifs financiers autre que les créances commerciales, il n'y a pas de problématique liée à l'ancienneté.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les montants échus dont la perception est encore estimée probable.



16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

EN '000 €	2012	2013
Investissements à court terme (moins de 3 mois)	16 850	180
Soldes banques et caisse	11 977	19 113
TOTAL	28 827	19 293
Dépassements bancaires pour le tableau des flux de trésorerie	-42	-581
TRÉSORERIE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	28 785	18 712

17. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

EN '000 €	2012	2013
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	6 721	8 673
Cessions et désaffectionnements		-867
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	1 909	-1 038
Effets de change	43	-47
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	8 673	6 721

En 2012, une partie des terrains situés à Poznan (Pologne) a été transférée des immeubles de placement aux actifs détenus en vue de la vente à hauteur de € 1,9 million, dans la mesure où il existait des plans concrets visant à vendre ces terrains dans l'année. En 2013, une partie des terrains a été vendue à Porsche Inter Auto Polska pour € 2,0 millions. Le reste des terrains a été reclasse dans les immeubles de placement, la vente n'étant plus probable dans l'année.

Au 31 décembre 2013 et 2012, les actifs classés comme détenus en vue de la vente incluaient des terrains à Valence (Espagne). Le Groupe a en effet consenti à un tiers une option d'achat sur ces terrains jusque fin 2014. Leur vente devrait avoir lieu dans l'année.

18. Capitaux propres

Les divers composants des capitaux propres, ainsi que les modifications apportées entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, sont repris dans l'état consolidé de variation des capitaux propres.

Capital

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société s'élevait à € 19,0 millions (2012 : € 19,0 millions), représentés par 5 582 654 actions ordinaires sans valeur nominale (2012 : 5 856 508 actions). Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31 décembre 2013, la prime d'émission s'élevait à € 1,2 million (2012 : € 1,2 million). Les actions ordinaires donnent droit à un dividende et les titulaires de ces actions ont le droit d'émettre un vote par action lors des assemblées des actionnaires de la Société.

Réserve d'actions propres

Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé un nouveau mandat pour l'achat d'un maximum de 1 171 301 actions destinées à être détruites. Ce mandat a une durée de cinq ans et peut être renouvelé. En 2013, 276 492 actions propres ont été rachetées pour € 28,8 millions (2012 : 713 422 - € 47,9 millions) et 14 000 actions propres ont été vendues suite à l'exercice d'options pour la somme de € 0,3 million (2012 : 0). En plus, 273 854 actions ont été détruites en 2013 pour € 28,5 millions (2012 : 724 847 - € 48,5 millions). Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait 300 523 actions propres (2012 : 311 885).

Réserve de couverture

La réserve de couverture englobe la part effective de la modification nette cumulative de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la future transaction couverte n'a pas encore eu lieu.

Réserve de conversion

La réserve de conversion englobe tous les écarts de change résultant de la conversion des comptes annuels d'entités étrangères.

Réserve paiements fondés sur actions

Au 31 décembre 2013, 269 249 options étaient en circulation (2012 : 292 624 options). Ces options donnent droit à une action chacune (voir annexe 20). Les options expireront 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration, à savoir le 5 novembre 2017.

Dividendes aux actionnaires

Le 20 février 2014, le Conseil d'Administration a proposé un dividende de € 16,8 millions pour l'exercice 2013 (2012 : € 13,1 millions). Sur la base du nombre d'actions qui ont droit à un dividende à la date de ce rapport annuel, cela représente un dividende brut par action de € 3,19 (2012 : € 2,36). Si toutes les options seraient exercées, le dividende brut représenterait € 3,09 par action. Ce dividende n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et ne figure donc pas encore dans les comptes annuels consolidés.



19. Résultat par action

EN '000 €	2012	2013
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	35 704	37 541
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	5 801	5 432
Effet des options	165	196
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	5 966	5 628
Résultat de base par action (en €)	6,15	6,91
Résultat dilué par action (en €)	5,98	6,67

Résultat de base par action

Le calcul du résultat par action est basé sur le résultat de € 37,5 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2012 : € 35,7 millions) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, en circulation durant l'exercice, de 5 431 812 (2012 : 5 800 963).

Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le résultat de € 37,5 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2012 : € 35,7 millions) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées, en circulation durant l'exercice, de 5 628 307 (2012 : 5 966 251).

20. Avantages liés à la rémunération en actions ou au droit d'inscription d'actions

Plan d'options sur titres

Le 5 novembre 2007, le Conseil d'Administration a approuvé un Plan d'options sur titres destiné à encourager et récompenser les Administrateurs et membres de la Direction du Groupe ayant contribué au succès et à la croissance durables du Groupe. En vertu de ce Plan d'options sur titres, 277 231 options pouvaient être attribuées.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de rendre le prix d'exercice égal au cours boursier moyen des 30 jours précédant la date de l'offre. Les options expireront 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a approuvé l'extension du Plan d'options sur actions 2007-2016 de 34 654 actions, soit un total de 311 885 actions.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'options attribuées dans le cadre du plan atteignait 269 249 (2012 : 292 624). 9 375 options ont été abandonnées (2012 : 7 800). 14 000 options ont été exercées (2012 : 0). Le prix moyen pondéré de l'action au moment de l'exercice était de € 98,66. Au cours de l'année 2013, comme en 2012, aucune option complémentaire n'a été attribuée.

La juste valeur de ces primes basées sur titres a été évaluée au moment où ces options ont été attribuées, à l'aide du modèle Trinomial (call option type American).

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée sur base des données historiques de 5 ans.

MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	03/2008	02/2009	08/2009	08/2010	03/2011	10/2011
Juste valeur des options attribuées	10,00	2,55	8,65	12,50	12,70	13,35
Cours de l'action à la date de l'attribution	28,51	15,20	26,00	43,50	52,15	58,80
Prix d'exercice	23,85	10,74	18,91	37,41	48,19	56,20
Volatilité attendue	31 %	35 %	41 %	39 %	41 %	29 %
Durée initiale attendue (en années)	8	6	6	5	4	5
Croissance attendue du dividende	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Taux d'intérêt sans risque	4,70 %	3,20 %	3,30 %	2,55 %	3,16 %	2,15 %

Les options peuvent être exercées pour la première fois pendant la première période d'exercice qui tombe dans la quatrième année civile après l'année durant laquelle les options ont été proposées aux participants. Les options ne deviennent inconditionnelles qu'au moment où la contrepartie est en service depuis un temps déterminé. Les options distribuées en 2008 peuvent être définitivement acquises par tranche annuelle de 12,5 %, chacune à la date anniversaire d'octroi. Les options distribuées en 2009 peuvent être définitivement acquises par tranche annuelle de 16 % durant les cinq premières années qui

suivent l'attribution, la dernière tranche de 20 % correspondant à la sixième année. Les options distribuées en 2010 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 20 % dans les cinq ans suivant leur date d'attribution. Les options distribuées en mars 2011 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 25 % dans les quatre ans suivant leur date d'attribution. Les options distribuées en octobre 2011 peuvent être définitivement acquises par tranches annuelles de 20 % dans les cinq ans suivant leur date d'attribution.



MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	NOMBRE D'OPTIONS 2012	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE 2012	NOMBRE D'OPTIONS 2013	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE 2013
Options en circulation au terme de l'exercice précédent	300 424	28,01	292 624	28,47
Options exercées au cours de l'exercice			-14 000	14,71
Options abandonnées au cours de l'exercice	-7 800	-10,74	-9 375	48,19
Options en circulation au terme de l'exercice	292 624	28,47	269 249	28,50
Options pouvant être exercées au terme de l'exercice	103 962	23,85	132 753	23,75

21. Emprunts portant intérêts

Cette annexe donne des informations sur les dispositions contractuelles des emprunts portant intérêts souscrits par le Groupe.

Consulter l'annexe 24 pour de plus amples informations sur ces emprunts et l'exposition du Groupe aux risques d'intérêt et de change.

Obligations financières non courantes

EN '000 €	2012	2013
Leasings et obligations similaires	7 665	5 664
Emprunts auprès d'établissements de crédit		8 000
Emprunt obligataire public	75 000	75 000
Frais de refinancement	-956	-747
TOTAL	81 709	87 917

Obligations financières courantes

EN '000 €	2012	2013
Leasings et obligations similaires	2 190	2 332
Autres emprunts	35 499	17 000
TOTAL	37 689	19 332

Pour l'amortissement du contrat de crédit garanti arrivant à échéance, un nouveau crédit non garanti de € 90,0 millions a été conclu en 2012. Au 31 décembre 2013, ce crédit était utilisé à hauteur de € 8,0 millions (2012 : € 0,0 millions). Dans le cadre du refinancement, un emprunt obligataire public a aussi été émis à hauteur de € 75,0 millions.

Les frais de refinancement se sont élevés à € -1,1 million et sont repris

dans le résultat sur la durée du contrat de crédit non garanti et de l'emprunt obligataire public. Le montant non repris dans le résultat est déduit des emprunts portant intérêts.

Fin 2013, l'endettement courant Commercial Paper s'élevait à € 17,0 millions (2012 : € 35,5 millions). Ce montant fait partie des Autres emprunts.

Dettes de leasing financier

Les paiements de leasing minimaux à venir s'élèvent à :

EN '000 €	PAIEMENTS 2012	INTÉRÊTS 2012	PRINCIPAL 2012	PAIEMENTS 2013	INTÉRÊTS 2013	PRINCIPAL 2013
Moins de 1 an	2 529	-339	2 190	2 591	-259	2 332
Entre 1 et 5 ans	7 953	-483	7 470	5 870	-255	5 615
Plus de 5 ans	197	-2	195	49		49
TOTAL	10 679	-824	9 855	8 510	-514	7 996

En 2013, il a été procédé à la vente de projecteurs numériques qui ont été repris en lease-back pendant 6 ans pour € 0,3 million (2012 : € 1,4 million).



22. Provisions

Les provisions concernent essentiellement la restauration des terrains, la fin de baux locatifs, des coûts de transformation et un certain nombre de litiges.

Restauration des terrains

La concession du complexe de cinémas sur les terrains de la Ville de Bruxelles prend fin en 2025. La Société est contractuellement tenue de rétablir les terrains dans leur état initial. Au 31 décembre 2013, la provision pour la démolition du bâtiment et le rétablissement du terrain dans son état initial s'élevait à € 1,1 million (2012 : € 1,1 million).

Transformation

Au 31 décembre 2013, les provisions pour la transformation de l'organisation s'élevaient à € 1,2 million (2012 : € 1,3 million). En 2013, des nouvelles provisions pour transformations ont été constituées pour

€ 0,5 million. Des provisions pour transformations ont été utilisées à hauteur de € 0,4 million et reprises pour € 0,2 million.

Litiges

En 2010, certaines provisions ont été constituées pour litiges pour un montant total de € 0,5 million. Le montant de ces provisions est inchangé au 31 décembre 2013, aucun élément neuf n'étant apparu dans les dossiers concernés. Le moment de l'utilisation ou de la reprise de ces provisions dépend de l'issue des litiges en justice et, pour cette raison, reste incertain.

Fin de baux locatifs

La provision pour la fin des contrats de location, constituée en 2012, n'était plus nécessaire en raison des changements intervenus dans le projet de rénovation de Leuven (Belgique) en 2013. La provision a donc été reprise.

EN '000 €	2012	2013
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	3 791	4 051
Provisions constituées	1 170	828
Escompte des provisions constituées	37	38
Provisions utilisées	-716	-457
Provisions reprises	-231	-729
SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE	4 051	3 731
Solde au terme de l'exercice (non courant)	3 776	3 016
Solde au terme de l'exercice (courant)	275	715
TOTAL	4 051	3 731

23. Dettes commerciales et autres dettes

Autres dettes non courantes

EN '000 €	2012	2013
Autres dettes	8 624	8 104
TOTAL	8 624	8 104

Les autres dettes non courantes concernent essentiellement les subsides publics qui peuvent être réclamés en France du CNC sur la base de l'évolution du nombre de visiteurs. Ces subsides, d'un

montant de € 7,6 millions (2012 : € 8,2 millions), sont intégrés dans les autres produits opérationnels selon le plan d'amortissement des actifs pour lesquels ces subsides publics ont été obtenus.

Dettes commerciales et autres dettes courantes

EN '000 €	2012	2013
Dettes commerciales	48 754	47 444
Dettes salariales et sociales	7 826	6 837
Impôts à payer, à l'exception de l'impôt sur le résultat	3 583	4 066
Dettes « Tax shelter »	500	200
Acomptes perçus liés aux contrats en cours	361	361
Charges à imputer et produits à reporter	2 958	3 074
Autres dettes	343	401
TOTAL	64 325	62 383

Charges à imputer et produits à reporter

Au 31 décembre 2013, les charges d'intérêt à imputer liées à l'em-

prunt obligataire public émis en 2012 s'élèvent à € 2,9 millions (2012 : € 2,9 millions).



24. Gestion des risques et instruments financiers

GESTION DES RISQUES

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe consistent en emprunts bancaires, un emprunt obligataire public, des contrats de leasing financier et des liquidités.

Le Groupe dispose de différents autres instruments financiers, tels que des créances et dettes commerciales et autres, qui découlent directement de ses activités.

Le Groupe mène en outre des transactions impliquant des produits dérivés - essentiellement des contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Leur objectif est de maîtriser les risques d'intérêt et de change engendrés par les activités et sources de financement du Groupe.

Les principaux risques liés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de crédit. La politique du Groupe en la matière consiste à négocier les conditions des instruments financiers dérivés de telle sorte qu'elles correspondent aux conditions de l'élément couvert, afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Le Conseil d'Administration examine et approuve la politique de gestion de chacun de ces risques, politique résumée plus loin dans ce document. Le traitement comptable des instruments financiers dérivés est exposé dans les principes comptables.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux risques de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché est essentiellement liée aux dettes du Groupe à court et à long terme.

Sa politique est axée sur la maîtrise des charges d'intérêts via la combinaison de dettes à taux fixe et variable. Pour gérer cette combinaison de manière économique, le Groupe mène diverses transactions :

- swaps de taux d'intérêt et contrats à terme sur taux d'intérêt en vertu desquels le Groupe accepte de convertir, à intervalles pré-définis, la différence entre les intérêts à taux fixes et variables, calculés sur la base d'un principal convenu au préalable ;
- dérivés d'intérêts fixant certains plafonds et limitant ainsi l'impact des fluctuations de taux, tout en permettant au Groupe de bénéficier d'éventuels taux variables peu élevés à court terme.

À la date de clôture, le Groupe avait établi un swap de taux d'intérêt en vertu duquel il bénéficie d'un taux variable égal à l'EURIBOR et paie un taux fixe. Ce swap permet de couvrir la variabilité dans les flux de trésorerie des prêts sous-jacents.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture (IAS 39), ce swap de taux d'intérêt a été défini comme un instrument de couverture des flux de trésorerie. En conséquence, la partie du bénéfice ou de la perte du swap de taux d'intérêt, qui peut être considérée

comme une couverture effective, est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global. Le total des modifications en juste valeur des swaps de taux d'intérêt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global mène à une hausse de la réserve de couverture de € 0,6 million au 31 décembre 2013 avant impôts différés (2012 : une augmentation de € 0,7 million).

Kinepolis mène une politique financière prudente et ne fait appel depuis 2008 qu'à des instruments financiers dérivés dont les variations en juste valeur sont compensées directement par les capitaux propres et n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel (comptabilité de couverture).

En 2008, tous les dérivés d'intérêts considérés comme « free standing » ont été mis à l'arrêt. Ceci a entraîné en 2013 un résultat positif de € 0,0 million, intégré dans le compte de résultats (2012 : € 0,0 million).

Au 31 décembre 2013, compte tenu de l'effet du swap de taux d'intérêt, 82 % des emprunts du Groupe étaient à taux fixe (2012 : 100 % à taux fixe).

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

À la date du bilan, les emprunts soumis à un taux d'intérêt s'élevaient à € 107,8 millions (2012 : € 119,4 millions). € 25,1 millions, soit 23,2 % des emprunts portant intérêt avaient un taux variable sans tenir compte de l'effet du swap de taux d'intérêt (€ 34,8 millions ou 29 % en 2012).

Le total des charges d'intérêt intégré en compte de résultats pour 2013, y compris les résultats réalisés sur les instruments dérivés sur les intérêts, s'élève à € 5,1 millions (2012 : € 5,2 millions).

D'après les estimations de la Société, le taux du marché applicable aux emprunts à taux variable pourrait raisonnablement évoluer comme suit :

	TAUX D'INTÉRÊT 31/12/2013	VOLATILITÉ THÉORIQUE	TAUX D'INTÉRÊT POSSIBLE 31/12/2013 UTILISÉ DANS L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ
EURIBOR (3m)	0,29 % +2 % / -0,25 %		2,29 % / 0,04 %

Si nous appliquons l'augmentation/diminution potentielle du taux du marché telle que susmentionnée à nos emprunts à taux variable au 31 décembre 2013, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat de 2013 serait inférieur de € 0,5 million ou supérieur de € 0,1 million au montant avancé (2012 : € 0,7 million de moins ou € 0,1 million de plus). Nous avons estimé que cet effet serait partiellement neutralisé par un accroissement de € 0,1 million ou une diminution de € 0,0 million des produits d'intérêts issus de dérivés d'intérêts (2012 : € 0,7 million de plus ou € 0,1 million de moins). Dans ce cas, la juste valeur des instruments financiers repris dans les capitaux propres ne serait pas sensiblement affectée.



Risque de change

Le Groupe court un risque de change pour les positions résultant d'achats et de ventes et d'emprunts en circulation entre des sociétés du Groupe, dans d'autres devises que la devise fonctionnelle (Euro) (risque transactionnel).

La politique du Groupe vise à minimiser le risque d'impact des variations de taux de change sur le résultat.

Il peut à tout moment recourir à des instruments dérivés pour se prémunir contre ce risque.

Les ventes des sociétés du Groupe libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle sont limitées. Les achats des filiales du Groupe concernent principalement les obligations de garantie en Dollar US contractées par Kinepolis Film Distribution SA à l'égard de Dutch Filmworks BV, et dans une mesure limitée, les achats de matériel par le Groupe en Dollar US. Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait des contrats de change à terme pour un montant nominal de \$ 1,8 million (2012 : \$ 0,0 million) dans le but de couvrir ce risque.

Analyse de sensibilité au risque de change

1 EURO CORRESPOND À :	COURS DE CLÔTURE 31/12/2013	COURS MOYEN 2013	VOLATILITÉ THÉORIQUE	COURS DE CLÔTURE POTENTIEL 31/12/2013	COURS MOYEN POTENTIEL 2013
Zloty polonais	4,1472	4,1970	20 %	3,32 - 4,98	3,36 - 5,04
Franc suisse	1,2276	1,2310	20 %	0,98 - 1,47	0,98 - 1,48

Le tableau ci-dessus donne une estimation des fluctuations potentielles du Zloty polonais et du Franc suisse par rapport à l'Euro, sur la base de la volatilité théorique.

Si le Zloty polonais et le Franc suisse s'étaient renforcés/affaiblis à la date de clôture à concurrence des cours potentiels susmentionnés, avec un maintien de toutes les autres variables à une valeur constante, le résultat de 2013 aurait été € 0,0 million plus haut (2012 : € 0,0 million plus haut) ou € 0,0 million plus bas (2012 : € 0,0 million plus bas) au montant avancé, et les capitaux propres auraient été € 4,5 millions plus bas ou € 3,0 millions plus haut (2012 : € 5,1 millions plus bas ou € 3,4 millions plus haut).

Risque de crédit

Le risque de crédit inhérent aux créances commerciales est le risque de perte financière du Groupe au cas où un client ne respecte pas ses obligations contractuelles. La politique du Groupe stipule que tout client souhaitant effectuer des transactions à crédit doit être soumis à un contrôle de crédit. De plus, le bilan des débiteurs fait l'objet d'un suivi permanent. Le Groupe constitue une provision pour perte de valeur à hauteur des pertes estimées dans le cadre des créances commerciales. Il s'agit en partie de provisions spécifiques et en partie de provisions générales, constituées dès que les créances ont échu de plus de 60 jours, sauf si leur encaissement reste probable.

En ce qui concerne le risque de crédit inhérent aux autres actifs financiers du Groupe – notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles pour la vente et certains instruments financiers dérivés – le risque de crédit du Groupe est constitué par les contreparties en défaut, avec une exposition maximale équivalant à la valeur comptable de ces instruments.

Les prêts entre Kinepolis Financial Services SA et d'autres sociétés du Groupe sont exprimés dans l'unité monétaire de ces dernières. Les écarts de change relatifs aux prêts en Franc suisse et en Zloty polonais accordés par Kinepolis Financial Services SA à Kinepolis Schweiz AG et Kinepolis Poznan Sp.z o.o. sont intégrés aux autres éléments du résultat global, étant donné que ces prêts font partie de l'investissement net du Groupe dans ces entités étrangères. Les écarts de change suivants ont été directement comptabilisés en capitaux propres.

EN '000 €	2012	2013
Zloty polonais	-842	-1 070
Franc suisse	320	152
TOTAL	-522	-918

Par ailleurs, le Groupe court un risque de change dû à l'intégration dans la consolidation de sociétés étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'Euro (Suisse et Pologne). Ce risque de conversion n'est pas couvert.

Il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit au sein du Groupe. Le Groupe ne compte aucun client qui représente plus de 10 % de ses recettes.

Le Groupe croit que tous les actifs financiers pour lesquels il n'a pas acté de perte de valeur sont entièrement recouvrables d'après l'historique des paiements et l'évaluation attentive du risque de crédit.

L'ampleur du risque de crédit encouru par le Groupe correspond au solde global des actifs financiers. Le risque de crédit nominal maximum (situation où toutes les parties restent en défaut) s'élevait à € 56,6 millions au 31 décembre 2013 (2012 : € 63,7 millions).

Risque de liquidité

Le Groupe s'est fixé pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité du financement et la flexibilité, via l'utilisation de lignes de crédit, d'emprunts bancaires et de contrats de leasing financier. Au sein du Groupe, la liquidité est gérée par la banque interne, Kinepolis Financial Services SA.

Gestion du capital

Le Conseil d'Administration a pour politique de préserver une position patrimoniale solide pour conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés, tout en assurant le développement futur des activités. Le Conseil d'Administration surveille le rendement des capitaux propres, que le Groupe définit comme le résultat d'exploitation net divisé par les capitaux propres, hors participations ne donnant pas le contrôle. Le Conseil d'Administration suit aussi le niveau des dividendes à distribuer aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration s'efforce d'entretenir un équilibre entre un rendement élevé, qui pourrait être obtenu via un niveau accru de



capitaux externes, d'une part, et les avantages ainsi que la sécurité d'une situation patrimoniale solide, d'autre part. Dans sa recherche d'un tel équilibre, le Conseil d'Administration entend atteindre les normes prédéfinies pour le ratio de l'endettement financier net par rapport à l'EBITDA et de l'endettement financier net par rapport aux capitaux propres.

Jusqu'en 2009, une réserve d'actions propres a été constituée par le biais d'un programme d'achat d'actions propres basé sur un mandat discrétionnaire confié à une institution financière. Ces actions sont notamment destinées à couvrir le Plan d'options sur actions du Groupe existant.

Les décisions d'achat d'actions propres sont prises pour chaque transaction spécifique par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a estimé que le rapport entre l'endettement financier net et les capitaux propres et le rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA risquaient de devenir trop bas depuis mi-2010 et a proposé de ce fait à l'Assemblée Générale de réduire le capital et de racheter des actions propres dans le but d'améliorer les ratios et d'ainsi créer de la valeur pour les actionnaires. Après approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011, le capital a donc été réduit de € 30,0 millions et 395 502 actions ont été rachetées en 2011 : 34 654 en couverture de nouvelles options, le reste étant à détruire. En 2011, 349 423 actions ont déjà été détruites. Le mandat accordé au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011 a permis de racheter encore 713 422 actions en 2012 et d'en détruire 724 847. Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé un nouveau mandat d'achat d'un maximum de 1 171 301 actions appelées à être détruites. Ce mandat a une durée de cinq ans et peut être renouvelé. Dans le cadre du nouveau mandat donné au Conseil d'Administration le 19 octobre 2012, un nouveau programme d'achat de 300 000 a commencé en 2013. En 2013, 276 492 actions ont été rachetées. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de détruire 273 854 actions. Fin 2013, le Groupe détenait 300 523 actions propres : 2 638 à détruire et 297 885 en couverture d'options.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Portefeuille de dettes

Dans le cadre du refinancement de son crédit syndiqué existant et du financement de la poursuite du développement général du Groupe, Kinépolis Group SA a conclu le 15 février 2012 un nouveau contrat de crédit (roll-over) pour € 90,0 millions auprès d'ING Belgium, KBC Banque et BNP Paribas Fortis, dont l'échéance est le 31 mars 2017. Le remboursement d'une partie de crédit est accéléré : € 15,0 millions arrivent à échéance en 2015 et € 15,0 millions en 2016. Aucune garantie n'a été donnée. Des conditions s'appliquent cependant : elle concerne la vente à des tiers ou la mise en garantie de certains actifs du Groupe.

Ce nouveau contrat inclut certaines conventions financières, en ce compris un ratio de levier financier maximal, un ratio de couverture d'intérêt minimal et un ratio de solvabilité minimal, en plus d'engagements potentiellement restrictifs limitant ou empêchant des transac-

tions commerciales spécifiques. En 2013, ces conventions ont été respectées, comme en 2012.

Au 31 décembre 2013, les levées sur ce programme s'élevaient à € 8,0 millions (2012 : € 0,0 millions).

En outre, le 6 mars 2012, le Groupe a émis en Belgique un emprunt obligataire non subordonné à hauteur de € 75,0 millions. Ces obligations ont une échéance à 7 ans et un rendement annuel brut fixe de 4,75 %.

Dans le cadre du Term and Revolving Facilities Agreement (€ 175,0 millions) du 26 novembre 2004, amendé le 13 juillet 2007 et arrivé à terme en 2012, Kinépolis Group SA avait conféré des mandats pour la constitution d'hypothèques et de gages sur fonds de commerce à concurrence de la dette financière ouverte. Ces mandats ne pouvaient être convertis en garanties effectives que si Kinépolis Group SA n'honorait pas certaines obligations du Loan Agreement. Comme ces conditions ont toujours été respectées et que le crédit a été intégralement remboursé, toutes les garanties ont été libérées le 6 mars 2012.

Le Term and Revolving Facilities Agreement auquel il a été mis fin en 2012 contenait les clauses financières usuelles, ainsi qu'une série d'engagements potentiellement restrictifs qui limitaient ou interdisaient certaines transactions commerciales. En 2012, ces conventions ont été respectées.

L'intérêt dû sur les contrats de crédit nouveaux et terminés est calculé sur la base de l'EURIBOR d'application pour la période d'emprunt concernée augmenté de la marge négociée.

En automne 2010, un contrat sale and lease back d'un montant maximal de € 17,5 millions a été souscrit. Aux termes de ce contrat, Kinépolis vend des immobilisations corporelles pour les reprendre ensuite en location pour une période de 6 ans. Cette facilité offre une alternative complémentaire au financement bancaire à long terme. Au 31 décembre 2013, le montant ouvert se situait à € 8,0 millions (2012 : € 9,9 millions). Ces dettes de leasing sont garanties par les actifs en leasing. L'intérêt dû est calculé sur la base d'un taux fixe calculé comme une moyenne pondérée du BPR à 1 mois jusqu'à 6 ans, majoré de la marge négociée.

En automne 2009, un programme « Commercial Paper » d'un montant maximal de € 50,0 millions a été souscrit en vue du financement à court terme. Au 31 décembre 2013, les levées sur ce programme s'élevaient à € 17,0 millions (2012 : € 35,5 millions). Dans ce cadre, le contrat de prêt syndiqué sert de réserve de financement. Le Commercial Paper est une alternative flexible au financement bancaire, comparable à une obligation d'entreprise à court terme. L'intérêt dû est calculé sur la base de l'EURIBOR d'application pour la période d'emprunt concernée augmenté de la marge négociée.



Passifs financiers – flux de trésorerie futurs

Le tableau suivant indique la durée contractuelle des passifs financiers au 31 décembre 2013, y compris les paiements d'intérêts estimés :

EN '000 €	< 1 AN 2013	1-5 ANS 2013	> 5 ANS 2013	TOTAL 2013
Passifs financiers non dérivés				
Dettes commerciales	47 444			47 444
Emprunts auprès d'établissements de crédit	98	8 225		8 323
Commercial Paper	17 000			17 000
Emprunt obligataire	3 563	14 250	78 562	96 375
Dettes de leasing	2 591	5 870	49	8 510
Dettes « Tax shelter »	200			200
Dettes en compte courant de tiers	43			43
Dépassements bancaires	581			581
Passifs financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	28			28
Contrats de change à terme				
- Sortie de trésorerie	1 334			1 334
- Entrée de trésorerie	-1 305			-1 305
TOTAL	71 577	28 345	78 611	178 533

EN '000 €	< 1 AN 2012	1-5 ANS 2012	> 5 ANS 2012	TOTAL 2012
Passifs financiers non dérivés				
Dettes commerciales	48 754			48 754
Commercial Paper	35 499			35 499
Emprunt obligataire	3 563	14 250	82 125	99 938
Dettes de leasing	2 529	7 953	197	10 679
Dettes « Tax shelter »	500			500
Dettes en compte courant de tiers	107			107
Dépassements bancaires	42			42
Passifs financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	606	28		634
TOTAL	91 600	22 231	82 322	196 154

Le tableau ci-dessous indique les périodes de refixation des taux des éléments du passif financier portant intérêt à taux variable.

EN '000 €	2012		2013	
	TOTAL	< 1 AN	TOTAL	< 1 AN
Emprunts auprès d'établissements de crédit			8 000	8 000
Dépassements bancaires	42	42	581	581
Commercial Paper	35 499	35 499	17 000	17 000
TOTAL	35 541	35 541	25 581	25 581

Activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Tous les instruments financiers dérivés sont évalués au prix effectif du marché. Le tableau ci-des-

sous récapitule la date d'échéance des instruments financiers dérivés en circulation à la date de clôture. Les montants correspondent aux valeurs nominales.

EN '000 €	< 1 AN 2013	1-5 ANS 2013	> 5 ANS 2013	TOTAL 2013
Intérêts				
Swaps de taux d'intérêt	5 000			5 000
Devises				
Contrats de change à terme	1 800			1 800



EN '000 €	< 1 AN 2012	1-5 ANS 2012	> 5 ANS 2012	TOTAL 2012
Intérêts				
Swaps de taux d'intérêt	30 000	5 000		35 000

Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être négocié ou une obligation honorée, entre des parties dûment informées et disposées à effectuer une transaction selon le principe de la pleine concurrence (« arm's length »).

Le tableau suivant indique la juste valeur et la valeur comptable des principales dettes financières portant intérêt (évaluées au coût amorti).

EN '000 €	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	2012	2013	2012	2013
Emprunt obligataire public – taux d'intérêt fixe	75 000	75 000	79 501	79 128
Frais de refinancement	-956	-747	-956	-747
Dettes de leasing – taux d'intérêt fixe	9 855	7 996	10 065	8 060
Emprunts portant intérêt – taux d'intérêt variable	35 499	25 000	35 499	25 000
Dépassements bancaires	42	581	42	581
TOTAL	119 440	107 830	124 151	112 022

La juste valeur de l'emprunt obligataire public à taux fixe a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la base d'un taux d'intérêt de 3,71 % (2012 : 3,76 %).

Pour déterminer la juste valeur des dettes de leasing en actualisant les flux de trésorerie futurs, un taux de 3,13 % a été utilisé (2012 : 2,73 %).

Pour les autres actifs financiers non dérivés (emprunts et créances) et les passifs (évalués au coût amorti), la juste valeur est égale à la valeur comptable.

Le tableau ci-dessous reprend les montants nominaux ou contractuels ainsi que la pure juste valeur de tous les instruments dérivés en circulation (instruments de couverture des flux de trésorerie). Les montants nominaux ou contractuels représentent le volume des instruments dérivés en circulation à la date du bilan et représentent ainsi le risque du Groupe concernant ces transactions.

EN '000 €	MONTANT NOMINAL OU CONTRACTUEL		JUSTE VALEUR	
	2012	2013	2012	2013
Intérêts				
Swaps de taux d'intérêt	35 000	5 000	-634	-31
Devises				
Contrats de change à terme		1 800		-29
TOTAL	35 000	6 800	-634	-60

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par les flux de trésorerie prévus, actualisés compte tenu des taux d'intérêts actuels du marché et de la courbe des taux pour la période résiduelle de l'instrument.

à la date du bilan a été déterminée comme le montant des flux de trésorerie futurs au 30 mars 2014.

Au 31 décembre 2013, il ne restait qu'un swap de taux d'intérêt en cours, avec échéance le 30 mars 2014. La juste valeur de ce swap

La juste valeur des contrats de change à terme se calcule comme la différence actualisée entre la valeur de ces contrats sur la base du taux de change à la date du bilan et sur la base des cours à terme à la même date.

La juste valeur des instruments dérivés est reprise comme suit dans l'état de situation financière du Groupe :

EN '000 €	ACTIFS		PASSIFS		VALEUR NETTE	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Non courants			-144		-144	
Courants			-490	-60	-490	-60
TOTAL			-634	-60	-634	-60



Juste valeur – hiérarchie

Le tableau ci-dessous indique les instruments financiers repris à leur juste valeur, par méthode d'évaluation. Les divers niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : prix de marché coté (non corrigés), sur les marchés actifs, pour des actifs ou obligations identiques.

Niveau 2 : intrants cotés ne faisant pas partie du niveau 1, observables pour l'actif ou l'obligation, soit directement (sous la forme d'un prix), soit indirectement (dérivé du prix).

Niveau 3 : intrants de l'actif ou de l'obligation qui ne reposent pas sur des données de marché observables (intrants non observables).

EN '000 €	2012			2013		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Couvertures des flux de trésorerie						
Intérêts						
Swaps de taux d'intérêt	-634				-31	
Devises						
Contrats de change à terme					-29	
TOTAL	-634				-60	

25. Leasing opérationnel

Leasing en tant que preneur

Les loyers de leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2012	2013
Moins de 1 an	4 461	4 525
Entre 1 et 5 ans	12 051	13 038
Plus de 5 ans	12 849	10 653
TOTAL	29 361	28 216
Paiements de leasing minimaux dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	4 783	4 855
Paiements de leasing conditionnels dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	210	199

Le complexe de cinéma à Valence (Espagne) est détenu en leasing depuis mai 2001 pour une période de 40 ans. Après 20 ans, il existe la possibilité de résilier le contrat. Le contrat ne prévoit pas d'option d'achat.

Le Groupe loue aussi le complexe de cinéma au centre de Nîmes (France) ainsi qu'un complexe au centre de Liège (Belgique). Ces baux de location ont une durée de 9 ans (renouvelable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Par ailleurs, le Groupe loue le terrain sur lequel certains complexes de cinéma ont été construits, avec le parking attenant, pour une période résiduelle de 15 ans en Belgique et de 49 ans en France (emphytéose). Le loyer payé est en partie fixe et en partie variable en fonction du nombre de tickets vendus.

D'autres parkings sont également loués en Belgique, pour une période allant de 1 à 26 ans (renouvelable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Le Groupe loue aussi des bureaux pour une période de 9 ans (renouvelable). Le loyer de ces bureaux est toujours fixe.

Enfin, le Groupe loue les voitures mises à la disposition d'une partie du personnel. Ces contrats ont une durée de 3 à 5 ans (parfois renouvelable). Le loyer est toujours fixe.

Leasing en tant que bailleur

Le Groupe loue une partie de ses propriétés immobilières en leasing opérationnel. Les loyers de ces leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2012	2013
Moins de 1 an	6 097	5 710
Entre 1 et 5 ans	9 250	8 525
Plus de 5 ans	2 057	2 026
TOTAL	17 404	16 261
Paiements de leasing minimaux dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	6 742	6 881
Paiements de leasing conditionnels dans le compte de résultats relatifs au leasing opérationnel	142	120



Ces leasings concernent principalement le complexe de cinéma à Poznan (Pologne), loué à Cinema City depuis janvier 2007 pour une période de 10 ans (prolongeable de 5 ans). Le loyer se compose d'une partie fixe et d'une partie variable en pourcentage du chiffre d'affaires Box office. Ce loyer variable a atteint € 0,0 million en 2013 (2012 : € 0,1 million).

Le Groupe loue également une partie de ses cinémas à des tiers qui y exploitent des boutiques ou des établissements horeca. Ces

concessions ont une durée de 3 à 36 ans (prolongeable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Par ailleurs, les parkings de plusieurs complexes sont donnés en location pour une durée comprise entre 1 et 15 ans (prolongeable) en Belgique et pour une durée indéterminée en Pologne. Un loyer fixe est demandé pour une partie de ces parkings. Les produits des autres parkings sont variables, en fonction du nombre de tickets de parking vendus, corrigé pour les frais de gestion.

26. Engagements d'acquisition d'immobilisations

Fin 2013, le Groupe totalise pour € 2,1 millions d'engagements d'investissement significatifs (2012 : néant). Cela concerne la construction d'un jardin d'enfants de 1 000 m² au complexe Kinepolis à Madrid

(Espagne), qui ouvrira ses portes au printemps 2014, la deuxième partie des travaux au complexe de Leuven (Belgique) et les investissements dans un nouveau logiciel « front-office » pour le Groupe.

27. Droits et obligations non repris dans l'état consolidé de situation financière

- ★ Option d'achat au bénéfice d'une tierce partie sur des terrains situés à Valence et jouxtant Kinepolis Paterna SA (Espagne) ;
- ★ Après l'annulation au 30 septembre 2008 du permis d'urbanisme pour le complexe Kinepolis à Ostende, un nouveau permis a été délivré en 2013 ;

- ★ Fin 2013, le Groupe totalise pour € 1,6 million d'engagements contractuels non réalisés. Cela concerne les obligations de garantie minimale de Kinepolis Film Distribution SA envers Dutch Filmworks BV pour des films qui ne sont pas encore sortis, mais qui font déjà l'objet d'obligations contractuelles.

28. Parties liées

Les transactions entre le Groupe et ses filiales ont été éliminées de la consolidation et ne figurent donc pas dans cette annexe.

Les transactions avec d'autres parties liées sont expliquées ci-dessous.

Rémunération des administrateurs et des fonctionnaires dirigeants

EN '000 €	2012	2013
Administrateurs		
Rémunérations	312	327
Fonctionnaires dirigeants (les CEO)		
Rémunérations à court terme	1 390	1 473
Paiements fondés sur actions	176	122
Assurance groupe	10	10

Les CEO du Groupe et le Président du Conseil d'Administration ont participé au plan d'option sur actions 2007-2016 (« Incentive Plan »)

du Groupe (voir annexe 20) (207 924 options en 2013 et 2012). Au 31 décembre 2013, 129 953 options sont exercables.

Transactions avec d'autres parties liées

- ★ Kinohold BIS SA fournit certains services administratifs au Groupe moyennant un prix conforme au marché, soit la somme de € 0,4 million en 2013, dont € 0,0 million ne sont pas encore payés au 31 décembre 2013 ;

- ★ Pentascoop SA fournit certains services d'entretien et de transport au Groupe moyennant un prix conforme au marché, soit la somme de € 0,3 million en 2013, dont € 0,1 million n'est pas encore payé au 31 décembre 2013.

29. Événements post-clôture

Il n'y a pas eu d'événements importants après la clôture de l'exercice.



30. Entreprises appartenant au Groupe

Liste des entreprises consolidées globalement

PAYS	NOM	LOCALITÉ	N° DE TVA OU D'ENTREPRISE	% 2012	% 2013
Belgique	CINEPROJECTS SA	Bruxelles	BE 0816 884 015	100	100
	Brightfish SA	Bruxelles	BE 0450 523 725	100	100
	Decatron SA ⁽¹⁾	Bruxelles	BE 0424 519 114	100	100
	Kinepolis Braine SA	Braine-l'Alleud	BE 0462 688 911	100	100
	Kinepolis Film Distribution (KFD) SA	Bruxelles	BE 0445 372 530	100	100
	Kinepolis Financial Services SA	Bruxelles	BE 0886 547 831	100	100
	Kinepolis Group SA	Bruxelles	BE 0415 928 179	100	100
	Kinepolis Immo Hasselt SA	Hasselt	BE 0455 729 358	100	100
	Kinepolis Immo Liège SA	Hasselt	BE 0459 466 234	100	100
	Kinepolis Immo Multi SA	Bruxelles	BE 0877 736 370	100	100
	Kinepolis Liège SA	Hasselt	BE 0459 469 796	100	100
	Kinepolis Mega SA	Bruxelles	BE 0430 277 746	100	100
	Kinepolis Multi SA	Courtrai	BE 0434 861 589	100	100
France	Eden Panorama SA	Lomme	FR 02340483221	100	100
	Forum Kinepolis SA	Nîmes	FR 86421038548	100	100
	Kinepolis France SA	Lomme	FR 20399716083	100	100
	Kinepolis Film Distribution France SASU	Lomme	FR 43789848280	100	100
	Kinepolis Immo St.Julien-lès-Metz SAS	Metz	FR 51398364463	100	100
	Kinepolis Immo Thionville SA	Thionville	FR 10419162672	100	100
	Kinepolis Le Château du Cinéma SAS	Lomme	FR 60387674484	100	100
	Kinepolis Mulhouse SA	Mulhouse	FR 18404141384	100	100
	Kinepolis Nancy SAS	Nancy	FR 00428192819	100	100
	Kinepolis Prospection SAS	Lomme	FR 45428192058	100	100
	Kinepolis St. Julien-lès-Metz SA	Metz	FR 43398364331	100	100
	Kinepolis Thionville SA	Thionville	FR 09419251459	100	100
Luxembourg	Majestiek International SA	Luxembourg	LU 19942206638	100	100
Pays-Bas	Kinepolis Holding BV ⁽²⁾	Middelburg	NL 807760420B01	100	
Pologne	Kinepolis Poznan Sp.z o.o.	Poznan	NIP 5252129575	100	100
Espagne	Kine Invest SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 824 896 59	100	100
	Kinepolis España SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 814 870 27	100	100
	Kinepolis Granada SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 55	100	100
	Kinepolis Jerez SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 22	100	100
	Kinepolis Madrid SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 06	100	100
	Kinepolis Paterna SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 14	100	100
Suisse	Kinepolis Schweiz AG	Schaffhausen	CH 2903013216-5	100	100

(1) Fusionné avec Kinepolis Group SA en 2013

(2) Liquidé en 2013



31. Mandats et rémunération du Commissaire

Le Commissaire de la Société est KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Mme S. Brabants.

Les mandats et rémunérations pour l'ensemble du Groupe peuvent être résumés comme suit :

IN €	2012	2013
Rémunération du commissaire	304 669	276 800
Autres missions révisorales	58 775	3 000
Conseils fiscaux		
Autres missions en dehors des missions révisorales	3 000	
Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies pour la Société et ses filiales par le commissaire	61 775	3 000
Rémunération de personnes avec qui le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire	131 682	119 200
Autres missions révisorales	2 400	5 000
Conseils fiscaux	18 125	59 836
Autres missions en dehors des missions révisorales		
Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies pour la Société et ses filiales par des personnes avec qui le Commissaire est lié	20 525	64 836
TOTAL	518 651	463 836



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Kinepolis Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC
UNE OPINION SANS RESERVE DONT L'ORGINALE A ÉTÉ PRÉPARÉ
EN NEERLANDAIS

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Kinepolis Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidés et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à € 310 311 (000) et l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de € 37 541 (000).

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- ★ Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Kontich, le 2 avril 2014

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Sophie Brabants
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels abrégés de Kinépolis Group SA

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges. Ces comptes annuels non consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport du Commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais prévus par la loi. Il est à noter que seuls les états financiers consolidés repris ci-dessous donnent une image fidèle de la situation financière et des performances de Kinépolis Group SA.

Étant donné que Kinépolis Group SA est essentiellement une entreprise holding intégrant ses investissements à leur prix de revient dans ses comptes annuels non consolidés, ces états financiers ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de Kinépolis Group SA. En conséquence, le Conseil d'Administration a jugé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats non consolidés, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Bilan abrégé non consolidé de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2012	2013
Immobilisations	237 115	243 325
Immobilisations incorporelles	1 533	2 331
Immobilisations corporelles	10 189	9 002
Immobilisations financières	225 393	231 992
Actifs courants	20 363	35 147
TOTAL DES ACTIFS	257 478	278 472
Capitaux propres	64 666	64 420
Capital	18 952	18 952
Primes d'émission	1 154	1 154
Réserve légale	4 896	4 896
Réserves indisponibles	7 676	7 616
Réserves disponibles	4 049	4 049
Résultat reporté	27 939	27 753
Provisions et passifs d'impôt différé	480	327
Dettes à long terme	123 589	159 131
Dettes à court terme	63 162	49 256
Comptes de régularisation	5 581	5 338
TOTAL DES PASSIFS	257 478	278 472

Le rapport statutaire du commissaire est émis « sans réserves » et confirme que les comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013, donnent une image fidèle de la situation financière de Kinépolis Group SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires y afférentes.

Les comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de la Banque Nationale de Belgique (www.bnbb.be), sous la rubrique « Centrale des bilans », « Consultation des comptes annuels ». On peut aussi les recevoir sur simple demande auprès de Relations Investisseurs.

Compte de résultats abrégé non consolidé de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2012	2013
Produits opérationnels	68 064	73 356
Charges opérationnelles	-31 068	-33 193
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	36 996	40 163
Résultat financier	42 757	14 759
Résultat exceptionnel	500	-255
Impôts sur le résultat	-4 573	-9 528
BÉNÉFICE/(PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	75 680	45 139

Affectation du résultat de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2012	2013
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	75 680	45 139
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	13 220	27 938
Affectation aux fonds propres :	47 876	28 477
- aux autres réserves	47 876	28 477
Bénéfice à reporter	27 939	27 753
Rémunération du capital	13 085	16 847

Mandats et rémunérations du Commissaire de Kinépolis Group SA

La rémunération du commissaire s'élève à € 152 025 pour l'exercice 2013 (2012 : € 156 832). En 2013, durant l'exercice, le commissaire n'a pas accompli d'autres missions que ses missions révisorales (2012 : € 3 000) ni d'autres missions de contrôle (2012 : € 58 775).

Des personnes avec lesquelles le commissaire collabore à titre professionnel ont facturé à Kinépolis Group SA € 59 836 pour des conseils fiscaux (2012 : € 18 125).



Glossaire

Marge brute

Produits – coûts des ventes

Résultat opérationnel (EBIT)

Marge brute – frais de commercialisation - charges administratives + autres produits opérationnels - autres charges opérationnelles

Résultat opérationnel courant (REBIT)

Résultat opérationnel après élimination des opérations non courantes

EBITDA

Résultat opérationnel + amortissements + pertes de valeur + mouvement des provisions

REBITDA

EBITDA après élimination des opérations non courantes

Taux d'impôt effectif

Charges d'impôt / résultat avant impôt

Résultat courant

Résultat de la période après élimination des opérations non courantes

Résultat de la période, part du Groupe

Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère

Résultat de base par action

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres)

Résultat dilué par action

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions)

Investissements

Investissements capitalisés en immobilisations incorporelles et corporelles et en immeubles de placement

Endettement financier net

Endettement financier après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des investissements « Tax Shelter »

ROCE (rendement du capital utilisé)

REBIT / (actifs non courants moyens - actifs d'impôt différé moyens + actifs détenus en vue de la vente moyens + créances commerciales moyennes + stocks moyens - dettes commerciales moyennes)

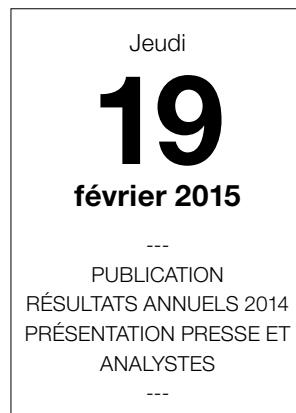
Ratio courant

Actifs courants / dettes courants

Flux de trésorerie libre

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles - investissements d'entretien en immobilisations incorporelles et corporelles et immeubles de placement - charges d'intérêt payées

Calendrier financier 2014-2015



Les dates susmentionnées sont sous réserve de modifications.

Pour les mises à jour, veuillez consulter le calendrier sur le site web Relations Investisseurs de Kinepolis.

Siège social : Kinepolis Group SA, boulevard du Centenaire 20, B-1020 Bruxelles, Belgique
Adresse de correspondance : Kinepolis Group SA, Moutstraat 132-146, B-9000 Gent, Belgique, info.group@kinepolis.com
TVA BE 0415 928 179 – RPM BRUXELLES

Relations Investisseurs : Nicolas De Clercq, CFO – Tine Duyck, Executive Assistant CFO & IR Coordination – investor-relations@kinepolis.com

Site web Relations Investisseurs : www.kinepolis.com/investors

Création : www.linknv.be

Ce rapport est imprimé et disponible en ligne en français, en néerlandais et en anglais.







<http://investors.kinepolis.com>